

LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

COMPRENDRE ET AGIR



BREAK POVERTY
FOUNDATION

LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

COMPRENDRE ET AGIR

BREAK POVERTY
FOUNDATION

Sommaire

Synthèse de l'étude 7

Préambule : Ashan, Ilyès, Zélie : trois expériences de la
pauvreté, trois parentalités « empêchées » 14

01 Les inégalités dans la petite enfance 22

1. Des inégalités précoces qui déterminent le devenir 23
des enfants

2. Comment se construisent ces inégalités ? 33

3. Ces inégalités ne sont pas irrémédiables 52

02 Des politiques publiques limitées, une offre associative fragmentée 61

1. Le soutien à la parentalité, le parent pauvre de la 62
politique familiale

2. Une offre associative morcelée dont la capacité à 83
toucher les plus précaires reste limitée

03 Cinq recommandations pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge	108
Recommandation 1 : Réduire la contrainte financière et le niveau de privation des ménages vulnérables	111
Recommandation 2 : Créer un choc de l'offre afin de renforcer l'accès aux modes d'accueil formels pour les plus pauvres	114
Recommandation 3 : Renforcer l'accessibilité aux PMI pour les plus vulnérables et adapter leur accompagnement	117
Recommandation 4 : Renforcer la capacité des acteurs associatifs à accompagner les publics précaires sur leur parentalité	124
Recommandation 5 : Faire des inégalités dès la petite enfance un enjeu prioritaire des politiques publiques	126
Annexes	130
A propos de Break Poverty Foundation	141
Remerciements	142



Préface

par Denis Metzger,
Président de Break Poverty
Foundation

En France, il faudrait 6 générations pour sortir de la pauvreté d'après l'OCDE. Triste constat ! Une reproduction de la pauvreté qui, nous le savons désormais grâce aux travaux des sciences cognitives, s'inscrit dès le plus jeune âge. Le contexte socio-économique de la famille entraîne des écarts de maîtrise du langage dès l'âge de deux ans. Et leurs conséquences néfastes seront présentes jusque dans la vie d'adulte.

Que faire pour remédier à ces inégalités qui se creusent tôt, très tôt ? Cet ouvrage tente d'apporter des réponses concrètes via une approche originale à plusieurs titres.

Tout d'abord, soulignons la **dimension collective** de ce travail initié par sept mécènes qui ont souhaité le mener aux côtés de Break Poverty Foundation, conscients des enjeux de la petite enfance dans la réduction des inégalités.

Second point d'originalité, nous avons choisi de nous intéresser à la manière dont le **soutien direct aux parents** en situation de pauvreté pourrait réduire les inégalités. Pourquoi ce choix ? Les récents travaux d'économistes montrent que si les écarts de développement peuvent être considérablement réduits en investissant sur les places d'accueil – en crèche notamment – l'essentiel de ces écarts se jouent au sein du milieu parental. En dépassionnant un débat qui se résume bien trop souvent à pointer la responsabilité des parents, en étudiant scrupuleusement les éléments qui empêchent l'exercice d'une parentalité apaisée, nous parvenons à dégager des éléments de solution.

Le troisième point d'originalité de cette étude tient à la **méthodologie holistique** choisie. La compilation de plus d'une cinquantaine d'études, la réalisation d'une enquête qualitative auprès de 40 familles en situation de pauvreté, l'interview de plus de trente experts, la rencontre avec près d'une vingtaine d'associations, et l'organisation d'une semaine d'étude au Québec ont permis d'enrichir considérablement le travail produit.

Cette étude nous éclaire sur les **facteurs qui nuisent à l'exercice de la parentalité** lorsque le quotidien est marqué par la pauvreté : privations quotidiennes, arbitrages réguliers pour assurer sa survie, espace mental réduit pour faire face, etc. La part qualitative de notre étude souligne que l'enjeu du soutien aux parents n'est pas tant la mise à niveau des connaissances parentales qui ne seraient pas maîtrisées (l'importance des histoires du soir pour les enfants, ne pas regarder les écrans, etc.) que la réduction des différents stigmates de la pauvreté qui perturbent l'exercice de la parentalité.

L'étude souligne la **faiblesse des politiques publiques** en la matière. 70 millions d'euros seulement sont consacrés au soutien à la parentalité (financés par la CNAF) à comparer aux 15 milliards d'euros dédiés aux modes de garde... La fragilité et l'émiettement de l'offre associative en sont le reflet. Les 1 800 lieux d'accueil enfants-parents ne sont ouverts en moyenne que deux demi-journées par semaine !

Comment faire mieux ? Cinq axes de recommandations sont formulés dans cet ouvrage afin **d'élargir l'accessibilité** des dispositifs existants aux plus pauvres et **d'améliorer l'accompagnement** pour l'adapter aux conditions de vie des familles défavorisées. Reprenant les mesures qui auront le plus d'impact, l'ouvrage conclut sur la nécessaire réorientation de la mission des PMI (Protection Maternelle et Infantile) vers la prévention et le développement du jeune enfant. Sans oublier l'impératif renforcement des capacités des acteurs associatifs à accompagner les plus précaires sur leur parentalité.

Nous en appelons à un changement d'échelle en matière de soutien à la parentalité, axe clé de prévention des inégalités, grand oublié de la politique publique et de l'aide privée. Nous espérons que cet ouvrage permettra d'éclairer les pouvoirs publics et les mécènes privés sur le rôle vital qu'ils peuvent jouer pour aider les jeunes parents pauvres à construire l'avenir de leurs enfants.



Synthèse des résultats de l'étude

Des écarts dès le plus jeune âge qui déterminent le devenir des enfants en situation de pauvreté

Le poids de la pauvreté se mesure dès le plus jeune âge. Les écarts entre les enfants pauvres – au nombre de 900 000 – et les autres enfants s’observent très tôt sur deux dimensions clés du développement :

- Le développement cognitif qui fait référence aux différents domaines de compétence utiles aux apprentissages scolaires. Les compétences langagières, pré-mathématiques et psycho-sociales sont toutes marquées par des écarts importants dès le plus jeune âge.
- La santé physique et psychique des enfants surexposés à des facteurs de risque (carence alimentaire, pollution, stress, etc.) s’avère plus fragile que celle des enfants de milieux aisés. Cet écart se manifeste dès la naissance : à titre d’exemple, le risque de donner naissance à un bébé de petit poids est trois fois plus important dans les familles issues de milieux défavorisés par rapport aux familles issues de milieux aisés.

A travers ces écarts en termes de développement cognitif et de problèmes de santé, ce qui se joue ici, c’est une perte de « chances » pour le futur

A travers ces écarts en termes de développement cognitif et de problèmes de santé, ce qui se joue ici, c’est une perte de « chances » pour l’avenir, tant les analyses soulignent l’aspect prédictif de ces éléments sur la réussite scolaire, la réussite professionnelle et le bien-être futur.

Comment expliquer ces écarts qui se creusent dès le plus jeune âge ?

Un premier facteur, largement documenté désormais, tient à la faible fréquentation des modes de garde formels (assistante maternelle et crèches essentiellement) par les enfants les plus défavorisés : 30% y ont recours

contre 80% des enfants issus des familles les plus riches, d'après l'OCDE. Ce constat est lourd de conséquences : les études montrent, en effet, que l'accès à une crèche permet de réduire les écarts de développement langagier d'environ 30% entre les enfants situés en bas et ceux situés en haut de l'échelle sociale.

Si 30% des écarts de développement langagier peuvent être gommés par l'accès à un mode de garde formel, qu'en est-il des 70% restants ? Ils sont liés à l'environnement parental. Dit autrement, les expériences vécues au sein du milieu parental sont les plus déterminantes dans le développement de l'enfant. Cet environnement parental, marqué par la précarité, est avant tout un environnement contraint : un budget limité dédié à l'alimentation pouvant entraîner des carences alimentaires, moins d'objets (livres, jouets, etc.) favorisant le développement de l'enfant, moins de temps disponible des parents qui doivent faire face à l'urgence du quotidien, etc. C'est à l'aune de ces contraintes qu'il faut analyser des pratiques parentales qui semblent, à première vue, moins propices au développement de l'enfant : moins de temps de lecture, moins d'activités communes avec les enfants, une place plus importante donnée aux écrans, etc. A cet égard, une des convictions fortes acquise à l'issue de ce travail est la suivante : si les parents pauvres agissent comme tel, c'est bien souvent parce qu'ils ne peuvent pas appliquer les pratiques « recommandées » et non par méconnaissance desdites pratiques. Par conséquent, l'enjeu du soutien aux parents ne tient pas tant à mettre à niveau des connaissances parentales qui ne seraient pas maîtrisées (lire l'histoire du soir aux enfants, ne pas regarder les

Les expériences vécues au sein du milieu parental sont les plus déterminantes dans le développement de l'enfant.

Si les parents pauvres agissent comme tel, c'est bien souvent parce qu'ils ne peuvent pas appliquer les pratiques « recommandées » et non par méconnaissance desdites pratiques

écrans, privilégier le dialogue et le jeu, etc.) qu'à réduire les différents stigmates de la pauvreté qui perturbent l'exercice de la parentalité.

L'intérêt de soutenir les parents n'est plus à démontrer tant, depuis les années 1960 et la célèbre étude « Carolina Abecedarian »¹, de nombreuses expérimentations ont pu confirmer l'impact d'un accompagnement de parents défavorisés. Ces études soulignent l'importance vitale de soutenir les parents pour prévenir les inégalités de destin.

Des politiques publiques qui manquent d'ambition

Relégué au second plan, loin derrière les modes de garde et les aides sociales (allocations familiales notamment), le soutien à la parentalité apparaît comme le parent pauvre des politiques familiales.

Le soutien à la parentalité apparaît comme le parent pauvre des politiques familiales

Notre étude des dispositifs d'accompagnement sociaux pilotés par la CNAF (Caisse Nationale d'Assurance Familiale) – LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents), REAAP (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), Médiation familiale – permet de dresser deux conclusions. Premièrement, l'ampleur de ces dispositifs est très limitée : les LAEP affichent, par exemple, un taux de couverture de 4% des familles ayant un enfant de moins de 6 ans. On y voit la conséquence logique de très faibles financements sur le sujet, 74M€ pour les LAEP, REEAP et la médiation familiale, à mettre en regard des 15 Mds€ dédiés à l'accueil du jeune enfant. Deuxièmement, bien que peu de données soient disponibles, ces dispositifs atteignent (très) peu les plus défavorisés qui n'y voient pas de réponse à leurs besoins fondamentaux à court

1. Célèbre étude ayant suivi pendant près de 30 ans des enfants dont les parents ont été accompagnés entre 1972 et 1977 à la naissance de leur enfant. Des effets significatifs ont été observés sur les résultats scolaires, la réalisation d'études plus longues et l'accès à des emplois qualifiés.

terme. L'étude qualitative que nous avons pu mener auprès de 40 familles en situation de pauvreté le confirme : accès aux droits, logement, emploi, garde d'enfants, sont les besoins exprimés en premier lieu par des parents qui ne souhaitent que le bonheur et la réussite de leurs enfants.

Ces dispositifs atteignent (très) peu les plus défavorisés qui n'y voient pas de réponse à leurs besoins fondamentaux à court terme

Au-delà des dispositifs d'accompagnement sociaux, soulignons le rôle important de la prévention médicale via l'activité de la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui, avec 4800 « points de contact » gratuits et des équipes pluridisciplinaires, est un acteur incontournable pour accompagner les ménages vulnérables. Malheureusement, son rôle préventif s'est peu à peu érodé : 30% à 40% des missions réalisées relèvent d'autres enjeux (agrément d'assistantes maternelles, contrôle de professionnelles agréées, etc.), et le rôle d'instruction des Informations Préoccupantes joué par certaines PMI tend à créer une défiance chez les plus vulnérables. Renforcer le rôle préventif des PMI en assurant une relation de confiance avec les ménages défavorisés nous semble être un enjeu clé pour soutenir les parents et réduire le risque que se creusent des écarts avec les ménages les plus favorisés.

Un tissu associatif inspirant mais fragile

Le premier élément marquant de notre revue des acteurs associatifs œuvrant sur ce champ est leur relative fragilité. On y trouve peu d'acteurs nationaux solidement structurés contrairement au champ de l'insertion professionnelle, par exemple. On peut y voir, là encore, la conséquence de la faiblesse des financements publics accordés en la matière.

Ensuite, le tissu associatif est fortement fragmenté, plusieurs milliers d'associations se réclamant du champ du soutien à la parentalité. Pour

clarifier les modalités d'action de chaque acteur, nous avons construit une typologie permettant de distinguer trois types d'acteurs :

- des projets qui visent à renforcer le pouvoir d'agir des parents – à l'image des activités développées par les Centres Sociaux
- des projets qui visent à renforcer le lien parent-enfant – à l'image des activités développées par les LAEP
- des projets qui visent à outiller les parents – à l'image des activités développées par les associations de promotion de la lecture parentale ou du développement langagier

L'analyse des projets associatifs de soutien à la parentalité nous ont permis d'identifier deux priorités pour renforcer le soutien aux parents en situation de pauvreté :

Ces deux leviers – accessibilité et accompagnement adapté – sont les deux objectifs stratégiques des recommandations que nous émettons

1. Le développement de stratégies d'accessibilité afin de rendre leurs actions « attractives » et d'atteindre les plus pauvres

2. L'adaptation des postures d'accompagnement aux conditions de vie des familles en situation de pauvreté

Ces deux leviers – accessibilité et accompagnement adapté – sont les deux objectifs stratégiques des recommandations que nous émettons.

Cinq recommandations pour changer la donne

Nos recommandations ont pour caractéristique principale de cibler de façon plus systématique les personnes en situation de pauvreté. La logique développée ici est celle, désormais bien reconnue, de l'universalisme proportionné s'adressant à tous mais répondant aux besoins des

personnes qui cumulent le plus de difficultés. Nous faisons cinq recommandations qui, s'adressant avant tout aux pouvoirs publics, nécessitent le concours des acteurs privés, mécènes et acteurs associatifs.

1. Réduire la contrainte financière et le niveau de privation des ménages vulnérables.
2. Créer un choc de l'offre afin de renforcer l'accès aux modes d'accueil formels pour les plus pauvres.
3. Renforcer l'accessibilité aux PMI pour les plus vulnérables et adapter leur accompagnement.
4. Renforcer la capacité des acteurs associatifs à accompagner les publics précaires sur leur parentalité.
5. Faire des inégalités dès la petite enfance un enjeu prioritaire des politiques publiques.

Nous appelons à un nécessaire changement d'échelle en matière de soutien à la parentalité, pierre angulaire de toute politique visant à rétablir l'ascenseur social en France. Pour qu'un enfant pauvre, né dans notre pays, ne devienne pas mécaniquement un adulte pauvre.

Préambule

**Ashan, Ilyès, Zélie :
trois expériences
de la pauvreté,
trois parentalités
« empêchées »**

900 000 enfants de moins de 5 ans grandissent au sein d'une famille pauvre si l'on se réfère aux derniers chiffres de l'INSEE. Si la définition monétaire de la pauvreté qu'utilise l'institution a le mérite de pouvoir saisir l'ampleur de la problématique, elle gomme une de ses propriétés centrales : son aspect multidimensionnel. La pauvreté est avant tout un cumul de difficultés : matérielles (se loger, se soigner, se nourrir, etc.), sociales (l'absence de pouvoir au sein de la société), culturelles (un accès limité aux pratiques culturelles légitimes : musée, opéra, etc.) et relationnelles (un lien distendu aux institutions qui régissent la vie : famille, emploi, etc.).

Lorsque l'on s'intéresse à la manière dont cette pauvreté impacte les enfants, ce qui apparaît spontanément c'est le manque de « chances », plus particulièrement le manque de chances de voir leur réalité « augmenter » comme c'est le cas pour les enfants les plus favorisés. Les enfants aisés sont élevés par des parents qui occupent des positions de direction ou de professions qualifiées. Ils voyagent plus, ont plus souvent accès aux livres, à l'art ou à la technique et à la culture scientifique. Leur horizon des possibles, réel et imaginaire, est ainsi plus vaste. Les enfants pauvres, eux, ont moins accès aux dispositions qui leur permettraient, à l'école, de s'approprier ces connaissances (attention, concentration, esprit critique, curiosité, prise d'initiative, gestion du stress etc.) ; et en-dehors de l'école, d'occuper des positions de pouvoir (leadership, confiance en soi, esprit de compétition etc.). Logement, confort, horizon mental, déplacements, accès aux soins, au repos et aux loisirs sont autant de pans de leur existence qui seront restreints par rapport à ce que vivent les enfants des classes moyennes et supérieures. Ils ne pourront y accéder qu'au prix d'un effort beaucoup plus important.

Pour rendre compte de cette réalité « empêchée », nous présentons dans ce préambule l'expérience vécue par trois enfants qui sont autant de visages de la pauvreté. Nous les empruntons au travail réalisé par le

sociologue Bernard Lahire². Ils nous accompagneront tout au long de cet ouvrage pour comprendre l'impact de la pauvreté sur le milieu familial, la parentalité et le devenir des enfants :

1. Ashan, qui vit dans un foyer de sans-abri, fait partie des franges les plus précarisées de la société cumulant de nombreux handicaps : absence de ressources économiques, problème de logement, non-maîtrise de la langue, etc.
2. Ilyès, qui vit dans un HLM en banlieue de Lyon, occupe une position intermédiaire au sein des populations pauvres, caractérisée par la fragilité des différents supports sociaux familiaux : un père inactif, une mère qui occupe un emploi précaire, une proximité personnelle avec la maîtresse d'école amenée à s'achever lorsqu'Ilyès quittera la maternelle, etc.
3. Zélie, enfin, qui vit dans une petite commune à 15 kilomètres de Bourges, fait partie d'une famille dont les ressources se situent au niveau du seuil de pauvreté, à la frontière des classes moyennes. Bien que faibles, les revenus des parents sont suffisamment stables pour qu'ils puissent offrir à leurs enfants une variété de divertissements ludiques, distincts des pratiques éducatives, autour de chez eux.

2. Les cas présentés font partie de l'ouvrage « Enquête de classe » coordonné par Bernard Lahire en lien avec 17 chercheurs. Réalisée auprès de 35 enfants scolarisés en grande section de maternelle et issus des différentes fractions des catégories sociales, cette enquête vise à rendre compte des inégalités « à hauteur d'enfants », dans leurs conditions concrètes d'existence.

Ashan, le cumul des difficultés d'un enfant de migrants parmi les franges les plus précarisées de la société

Ashan est un petit garçon de 5 ans et demi qui vit dans un foyer de sans-abri à Lille avec sa mère Kalyani, âgée de 41 ans et d'origine sri-lankaise. La langue maternelle de Kalyani est le cingalais et elle ne parle le français qu'approximativement. Elle a fui le Sri-Lanka pour la France en 2008. Le père d'Ashan, originaire du Soudan, est parti lorsque son fils était dans sa première année. Vivant à Amiens et titulaire d'une carte de séjour, il le voit désormais une fois par an.

Ashan et Kalyani n'ont pas de logement personnel : leur foyer est situé dans une tour de huit étages dans laquelle ils n'ont comme espace privé que deux petites chambres de 9m². Après 7 ans d'instabilité et de travail « au noir » liés à l'absence de papiers, Kalyani a récemment obtenu une carte de séjour. Elle travaille tous les matins à la garderie de l'école d'Ashan et fait quatre heures de ménage par semaine chez une famille.

La famille n'a pas toujours mangé à sa faim. Kalyani a eu recours pendant longtemps aux Restos du Cœur où elle a été bénévole afin de sortir de son isolement, bénéficier d'entraide et apprendre le français. Ashan a ainsi connu de fortes carences alimentaires lorsqu'il était petit.

Ashan parle mieux le français que sa mère : il lui explique la signification de certains mots ou la corrige sur sa prononciation. Ses loisirs se résument à se balader le week-end avec elle au centre commercial « où il fait chaud, où il y a du monde, une fontaine et un piano qui joue tout seul » et à aller de temps en temps au parc ou à la piscine lorsqu'ils entrent gratuitement. L'expérience de la précarité entraîne pour Kalyani et Ashan un rythme de vie désorganisé et un rapport au temps non planifié. En dehors des enseignantes, d'une éducatrice et d'une parent d'élève qui a accueilli la famille lorsqu'elle n'avait pas de logement, Ashan n'a pas

d'autres adultes que sa mère pour jouer un rôle structurant dans son existence.

Le rapport d'Ashan à l'école est, sans surprise, très ambivalent. D'un côté, elle a été salvatrice pour lui. Kalyani s'investit le plus possible : elle participe à toutes les activités proposées et à toutes les réunions du comité de soutien aux familles. Malgré cette bonne volonté, le fossé reste grand avec les autres parents. Ashan a un comportement difficilement maîtrisable et n'est pas très sensible à l'autorité. Il prend plaisir à venir à l'école et à être en contact avec d'autres enfants, certainement car l'institution le sort du huis-clos dans lequel il vit avec sa mère, mais l'énergie dont il déborde se traduit par des rapports conflictuels et agressifs avec les autres élèves qu'il ne cesse d'embêter. C'est un élève agité qui alterne en classe des moments de forte indiscipline et d'étranges absences. Il fait partie des enfants les plus en difficulté. Il ne fait rien par lui-même et a constamment besoin de la sollicitation de l'enseignante pour se mettre au travail. Ce manque d'autonomie scolaire tranche avec son autonomie sociale dans son rapport aux activités ordinairement réservées aux adultes : il s'occupe du linge avec sa mère, repasse, lave la vaisselle, assiste aux réunions du comité de soutien, connaît la valeur des prix sur les étiquettes des magasins, etc.

Ilyès, une position intermédiaire au sein des populations pauvres caractérisée par la fragilité des différents supports sociaux familiaux

Ilyès est un petit garçon de presque 5 ans à son entrée en grande section de maternelle. Sa maman, Debora, 28 ans, est employée à mi-temps dans un fast-food. Son père Mehdi a 40 ans et est au chômage depuis cinq ans, après avoir été agent de sécurité pendant une quinzaine d'années. Les deux parents d'Ilyès sont issus de l'immigration algérienne mais Mehdi est arrivé en France à l'adolescence dans les années 1990 tandis que

Debora est née en France. La famille vit dans un appartement de 70m² situé dans une banlieue paupérisée de Lyon (50% des familles y vivent sous le seuil de pauvreté). Ilyès et sa petite sœur partagent une chambre de 10m² et les parents ne chauffent pas toutes les pièces de l'appartement.

Debora et Mehdi entretiennent de très bonnes relations avec l'école maternelle d'Ilyès. Ils échangent régulièrement à la sortie de l'école avec la maîtresse – que Debora a côtoyée durant son propre parcours scolaire – ce qui contribue à l'adhésion de Debora aux pratiques éducatives valorisées par l'école. Du fait de cette proximité, Ilyès présente une vision positive de l'école. Il est très soucieux de bien faire et il recherche en permanence l'approbation de sa maîtresse. Ilyès est un enfant bavard, à l'aise à l'oral, mais qui s'exprime avec des fautes de langue fréquentes. Il reproduit certaines erreurs de syntaxe et de conjugaison entendues dans sa famille. Toutefois, scolarisé dans une école avec des élèves primo-arrivants, Ilyès est considéré comme bon élève par sa maîtresse. A l'école, ses amis sont également des garçons issus de familles en grandes difficultés économiques et sociales qui ont des problèmes langagiers importants.

Comme pour ses parents, la télévision occupe une place importante dans le temps libre d'Ilyès qui la regarde tous les soirs à la sortie de l'école. Il possède par ailleurs peu de jeux et quasiment aucun jeu éducatif. Les lectures des parents du jeune garçon sont peu nombreuses mais Debora est en revanche consciente de l'importance de cette activité pour les apprentissages scolaires et elle s'applique à mettre en œuvre les recommandations formulées par l'école en lisant à Ilyès tous les soirs une « petite histoire ». En dépit de leurs revenus limités, Debora et Mehdi réussissent à organiser de nombreuses sorties pour leurs enfants, en partie grâce à des billets peu chers obtenus par des « bons plans » ou grâce à l'aide financière d'un ancien voisin très proche de la famille qui les épaula régulièrement. Ils alternent sorties ludiques (cinéma, cirque, matchs de football ou de rugby) et sorties culturelles (musée d'histoire naturelle,

journées du patrimoine, expositions artistiques) sur les conseils de la maîtresse d'école et malgré leur faible appétence pour ce type d'activités.

En matière de pratiques éducatives, si Debora se présente comme une mère plutôt coercitive, il apparaît à l'examen qu'elle adresse peu de contraintes et d'interdits à Ilyès en comparaison avec ce qui s'observe dans les familles des classes moyennes et supérieures. Ce dernier se met régulièrement en colère lorsqu'il n'obtient pas ce qu'il désire et Debora peine à se faire obéir.

Zélie, une vie dans le périurbain rural au niveau du seuil de pauvreté, à la frontière de la classe moyenne

Zélie est une petite fille de tout juste 5 ans à son entrée en grande section de maternelle. Elle a un frère, âgé de 8 ans. Leur maman, Marie, est assistante médico-administrative à temps partiel et leur père, Cyril, est chauffeur-livreur. Tous deux ont eu des scolarités compliquées mais ont tout de même réussi à obtenir un diplôme : Marie est titulaire d'un baccalauréat technologique et Cyril d'un BEP. Ils sont fortement ancrés au sein des classes populaires, leurs parents ayant été ouvriers dans l'industrie ou dans l'agriculture. Ils vivent dans une commune du Cher de 2 000 habitants, non loin de la petite ville où Marie et Cyril ont grandi, à 15km de Bourges. Sans apport parental, ils ont acheté, avant d'avoir des enfants, un pavillon dans un lotissement en zone périurbaine. Avec deux enfants à charge et un emprunt à rembourser, leurs revenus les situent tout juste à la frontière du seuil de pauvreté.

La maison où vit Zélie est un pavillon de 130 m². L'aménagement de celle-ci est fortement centré autour des activités enfantines, de même que les emplois du temps parentaux. Chaque soirée est marquée par des activités routinisées autour de la gestion des enfants. Marie et Cyril ont peu de loisirs propres : les temps familiaux sont centrés autour du divertissement et de l'amusement (programmes télévisés, cinéma

d'animation, parcs d'attraction...) et lorsque l'un d'eux s'autorise une sortie (Marie mange au restaurant avec ses copines deux fois par an), ils s'arrangent pour que l'un d'eux soit toujours présent auprès des enfants, considérant qu'il s'agit là d'une opportunité pour eux de passer des moments privilégiés avec leurs enfants. Les enfants disposent de nombreux jeux de société, jouets ou autres supports de divertissement (livres, tablette, console de jeu, peintures, vignettes à coller, pâte à modeler, etc.). Marie et Cyril souhaitent ainsi satisfaire les souhaits de leurs enfants et leur offrir par cette abondance une enfance qu'eux-mêmes n'ont pas vécue.

Les livres sont peu présents au sein du foyer familial et la lecture du soir n'est pas systématique. Les parents achètent des livres aux enfants selon leur intérêt du moment, sans nécessairement chercher une littérature infantine scolairement valorisée. Ils sont attentifs aux consignes données par l'école, par exemple concernant les devoirs, et les appliquent sans pour autant chercher à les anticiper. De fait, l'accompagnement scolaire se trouve limité par d'autres principes, tels que la valorisation des plaisirs enfantins, le contrôle parental indissociable d'une idée de protection de l'enfant vis-à-vis des autres, ou encore le souhait de valoriser le bien-être et l'estime de soi plutôt que la recherche de la perfection et l'esprit de compétition.

À l'école, Zélie est une élève extrêmement discrète. Cette discrétion confine à une forme d'invisibilité scolaire, la maîtresse de Zélie ne sachant pas toujours exactement où la petite fille en est de ses apprentissages. Elle ne participe jamais d'elle-même sauf en petit groupe et même lorsqu'elle ne respecte pas les règles, Zélie sait ne pas se faire remarquer et rappeler à l'ordre. Lors de ses exercices, Zélie est appliquée mais peu disert. Elle ne développe pas ses récits et s'en tient à un usage pratique du langage oral, purement descriptif et focalisé sur les actions de ce qu'elle observe sans parvenir à en dégager le sens.



01

Les inégalités **dans la petite enfance**

I. Des inégalités précoces qui déterminent le devenir des enfants

Les inégalités sociales et économiques décrites dans le préambule se traduisent par des écarts de développement importants entre les enfants selon le milieu dans lequel ils grandissent, et ceci, dès le plus jeune âge. On observe, en effet, avant même l'entrée à l'école, des écarts sur deux grandes dimensions du développement de l'enfant :

- Le développement cognitif qui regroupe les différents domaines de compétences qui seront mobilisés dans le cadre des apprentissages scolaires.
- La santé de l'enfant (physique et psychique), ce qui entraînera également des conséquences à long terme sur son devenir et son bien-être futur.

a. Les écarts de développement cognitif : des écarts importants en matière de compétences langagières, pré-mathématiques et psychosociales

Les récents développements des sciences cognitives mettent l'accent sur 4 grands domaines de compétences présents avant l'âge de 5 ans et prédicteurs de la réussite scolaire future : les facultés langagières, pré-mathématiques, psychosociales et motrices (encadré ci-dessous). Le terme prédicteur signifie que moins ces compétences sont développées chez le jeune enfant, plus il est probable qu'il connaisse par la suite des difficultés dans le cadre de sa scolarité³.

3. Cette association peut être de nature corrélacionnelle ou causale. Dans le cas d'une causalité, cela signifie que les apprentissages étant cumulatifs, les retards de développement à l'âge où la plasticité cérébrale est particulièrement importante entraînera des difficultés accrues d'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'entrée en CP qui à leur tour entraîneront des difficultés dans toutes les autres disciplines lors de la scolarité (la lecture et l'écriture étant sollicitées dans tous les apprentissages).

Les domaines de compétences prédicteurs de la réussite scolaire

Les capacités langagières : elles recourent à la fois la capacité à produire et à comprendre le langage et englobent plus précisément les capacités de traitement de la parole (détection et analyse du langage oral) qui se développent dès la première année de l'enfant, le vocabulaire, la conscience phonologique (détection et maniement des sons liés aux mots), ainsi que les capacités de décodage, de reconnaissance des lettres et de connaissance de l'alphabet qui apparaissent plus tardivement.

Les capacités pré-mathématiques : elles regroupent plusieurs capacités telles que l'appréhension de l'espace et du temps, la connaissance des chiffres et la capacité à compter, le sens du nombre (correspondance chiffre-quantité) et les capacités de raisonnement et de résolution de problèmes qui se développent dès les deux premières années de vie de l'enfant.

Les capacités psychosociales (CPS) : sans faire l'objet d'une définition stable, ce domaine regroupe une grande diversité d'aptitudes telles que la capacité à atteindre ses objectifs (persévérance, motivation), les capacités relationnelles, de gestion des émotions et les capacités d'auto-régulation, qui permettent « d'apprendre à apprendre ».

Les capacités motrices : elles peuvent être définies comme la capacité à effectuer différents mouvements. On distingue les aptitudes motrices globales (contrôle des objets, stabilité...) des aptitudes motrices fines (dextérité) en jeu dans des tâches comme l'écriture ou le dessin.

Dans le cas d'une corrélation, ce lien peut être le résultat d'autres variables qui sont à la fois la cause des retards de développement précoces et qui seront plus tard des causes directes de l'échec scolaire de l'enfant si elles peinent à disparaître (faible stimulation de l'enfant en raison d'un isolement social important, conditions de vie précaires entraînant des problèmes de santé, décalage entre la norme scolaire et celle en vigueur au sein de l'environnement de l'enfant etc.).

Depuis les années 1990, de nombreuses études ont permis de démontrer l'existence d'écarts de développement de ces compétences chez les enfants avant l'entrée en CP selon le statut socioéconomique de leurs parents. Autrement dit, **un enfant qui naît dans une famille en situation de pauvreté a plus de risques que les autres enfants de connaître des retards de développement cognitif précoces qui le conduiront plus tard à être en échec scolaire :**

- Les écarts les plus importants concernent les **capacités langagières** alors même qu'elles sont fortement prédictrices de la réussite scolaire future. Un enfant qui bute tôt sur le vocabulaire sera d'autant plus susceptible d'être en difficulté sur le plan scolaire que ces compétences seront mobilisées par la suite dans tous les apprentissages. Ces écarts ont été rendus visibles par Betty Hart et Todd. R. Risley, qui constataient, dans un article publié aux Etats-Unis en 2003, « un écart de 30 millions de mots entendus » entre un enfant issu de famille défavorisée et un enfant issu de famille aisée (voir encadré en p.28). Les résultats de cette étude et l'ampleur de ces écarts restent controversés mais ils sont confirmés en France par les récents résultats de l'étude menée sur la cohorte Elfe⁴. D'après ces données, les enfants dont la mère a un niveau de diplôme inférieur au brevet des collèges maîtrisent en moyenne 70 mots sur une liste de 100 mots contre 80 pour les enfants dont la mère a un niveau de diplôme supérieur au Bac + 2⁵, **soit un écart de 15% dès l'âge de 2 ans**⁶.

4. La cohorte Elfe, première étude longitudinale française consacrée au suivi des enfants, de la naissance à l'âge adulte, suit depuis 2011 plus de 18 000 enfants. Elle mobilise plus de 80 instituts de recherche et plus de 150 chercheurs interdisciplinaires. Les données récoltées s'intéressent à la santé des enfants, leur scolarité, leur alimentation, leur vie familiale et sociale ou encore leur environnement.

5. Le nombre de mots maîtrisés est évalué à partir d'une version simplifiée du test « Inventaires MacArthur-Bates du développement de la communication » (IMBCD), reconnu et utilisé internationalement pour évaluer le développement langagier des jeunes enfants.

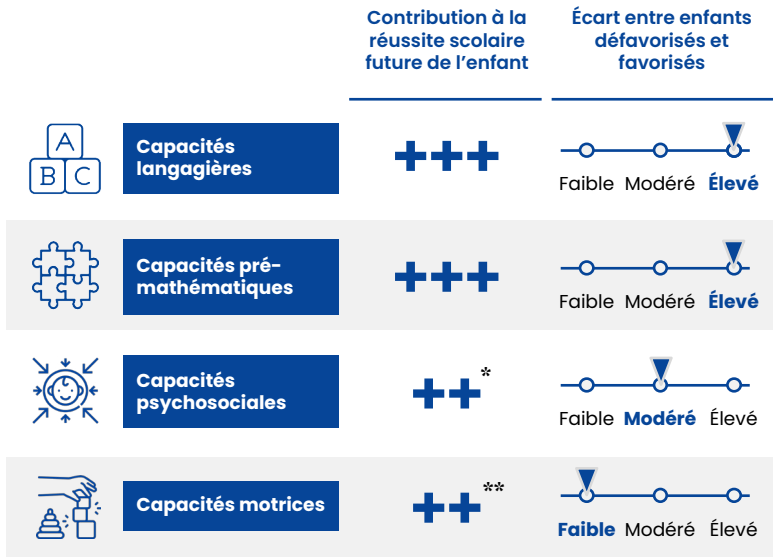
6. Sébastien Grobon Lidia Panico, Anne Solaz « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », 2018.

- On observe également des écarts importants en ce qui concerne le domaine des **capacités pré-mathématiques** qui sont elles aussi fortement prédictrices des capacités scolaires futures.
- Si les résultats semblent plus nuancés en ce qui concerne les **capacités psychosociales**, tant elles regroupent une grande variété de facultés, des consensus émergent sur certaines sous-dimensions. On observe en particulier des écarts significatifs sur les capacités d'auto-régulation qui sont un prédicteur important de la réussite scolaire future. Celles-ci renvoient aux capacités de l'enfant « d'apprendre à apprendre » c'est-à-dire de développer ses autres compétences plus rapidement et plus efficacement.
- La littérature est beaucoup moins fournie en ce qui concerne les **capacités motrices**. Le lien entre le développement de ces aptitudes et les capacités pré-mathématiques, langagières et d'écriture a été démontré, mais les résultats varient très fortement d'une étude à l'autre. L'état des connaissances actuelles laisse penser que le développement des capacités motrices a un pouvoir prédictif modéré sur la réussite scolaire future. Il est également difficile de conclure sur les écarts de développement moteur entre les enfants selon le statut socioéconomique de leur famille. Aucune différence notable n'apparaît à ce niveau dans les résultats de l'enquête Elfe en France, ce qui ne signifie pas pour autant que ces écarts n'existent pas, mais qu'ils doivent être relativement faibles⁷.

7. Le protocole de l'enquête Elfe étant particulièrement lourd, les franges les plus précarisées des familles en situation de pauvreté sont très peu représentées au sein de l'échantillon. Nous pouvons supposer que les retards de développement moteur concernent particulièrement les enfants issus de ces familles et que le système français de santé permet de corriger ces inégalités pour les franges les plus stabilisées des familles en situation de pauvreté. Par ailleurs, les auteurs de l'article notent que la validité de l'indicateur agrégé utilisé n'ayant pas été évaluée, il serait nécessaire de confirmer ce résultat à l'aide d'indicateurs de motricité standards.

01. Les inégalités dans la petite enfance

Principaux domaines de compétences prédicteurs de la réussite scolaire et écarts de développement selon le statut socioéconomique¹



+++ Fort pouvoir prédictif

++ Pouvoir prédictif modéré

* Le pouvoir prédictif modéré est prouvé uniquement sur certaines dimensions des facultés socio-comportementales à savoir les capacités d'auto-régulation.

** à confirmer car forte variabilité.

1. Ce tableau de synthèse s'appuie sur la revue de littérature de Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les pratiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

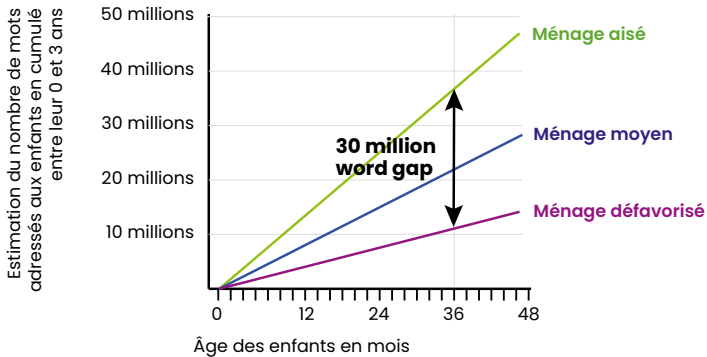
The « 30 million word Gap » : l'étude pionnière en matière d'écart de langage

Les écarts de développement langagier ont été fortement mis en lumière à travers l'étude de Betty Hart et Todd R. Risley « The Early Catastrophe » publiée en 2003. Les auteurs ont observé les interactions langagières de 42 familles avec leur enfant, une heure tous les mois pendant 2 ans et demi (à partir des 6 mois de l'enfant jusqu'à ses 3 ans). Ils observent qu'il existe une différence significative en termes de quantité et de variété de mots entendus et prononcés. Plusieurs résultats marquants de cette étude sont depuis systématiquement cités par les acteurs de la société civile pour sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité de prévenir ces inégalités en intervenant le plus tôt possible. Les enfants issus de familles défavorisées entendraient en moyenne sur une heure deux fois moins de mots que les enfants issus de familles aisées (525 mots contre 1116 mots), ce qui conduirait à 3 ans à un écart de 30 millions de mots entendus (le « 30 million word gap by age 3 »).

Quantité et variété moyennes de mots entendus et prononcés par des enfants âgés de moins de 3 ans selon le revenu de leurs parents

	Ménage aisé	Ménage Moyen	Ménage défavorisé
Nombre moyen de mots entendus par heure	1116	749	525
Quantité moyenne de mots prononcés par heure	310	223	168
Variété moyenne de mots prononcés par heure	297	216	149

Nombre moyen de mots entendus par des enfants entre 0 et 3 ans selon le revenu de leurs parents



Si cette étude a eu le mérite d'alerter sur l'existence de ces écarts, il faut toutefois noter que l'ampleur de ces résultats est fortement controversée dans le champ scientifique :

- Tout d'abord, l'échantillon n'est pas suffisamment conséquent pour être représentatif et donc garantir la robustesse des résultats : il compare 6 familles des franges les plus précarisées des familles en situation de pauvreté à 13 familles aisées.
- Les inégalités socioéconomiques étant, par ailleurs, beaucoup plus fortes aux Etats-Unis, il est difficile de transposer l'ampleur de ces résultats à la France : les familles en situation de pauvreté de l'échantillon sont en effet celles qui bénéficient des filets de sécurité sociaux, or ces derniers sont, aux Etats-Unis, réservés aux franges les plus précarisées des familles en situation de pauvreté et donc à l'extrême pauvreté.

En France, les récents résultats de l'enquête Elfe confirment l'existence de ces écarts dans des proportions moins importantes. Il faut cependant noter qu'à l'inverse de l'enquête de B. Hart et T.R. Risley, les franges les plus précarisées des familles en situation de pauvreté sont sous-représentées dans l'échantillon de l'enquête française, ce qui tendrait à sous-estimer ces écarts.

b. Des risques plus importants d'être en mauvaise santé, dès le plus jeune âge

Au-delà du développement cognitif, les enfants défavorisés ont plus de risques de connaître des **problèmes de santé physique** durant leurs premières années de vie, qui entraîneront des conséquences à long terme sur leur devenir :

- Ces inégalités sociales de santé apparaissent avant même la naissance de l'enfant puisque, dès la grossesse, les mamans non diplômées ou ayant de faibles revenus ont environ deux fois plus de risques de donner naissance à un enfant de petit poids que les mamans titulaires d'un Bac+2 : 9% pour les premières contre 4,5% pour les secondes⁸. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat, parmi lesquels la consommation de tabac et d'alcool pendant la grossesse ainsi que le taux de stress subi par la mère. Or, il existe un lien entre le poids à la naissance et les risques de mauvaise santé plus tard, pendant l'enfance et à l'âge adulte.
- Les enfants qui connaissent des situations de pauvreté sont ensuite plus exposés au risque d'être en mauvaise santé durant leurs

8. Panico Lidia, Tô Maxime, Thévenon Olivier, « La fréquence des naissances de petit poids : quelle influence a le niveau d'instruction des mères ? », *Population et Sociétés*, n°523, 2015.

01. Les inégalités dans la petite enfance

premières années de vie⁹ : ils sont plus souvent exposés à des polluants, des produits toxiques, des infections et ont moins souvent accès aux biens de première nécessité (nutrition, logement). Les enfants défavorisés sont également plus sujets aux carences et à une alimentation de moins bonne qualité.

- Ces inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge se répercutent tout au long de la vie puisque les enfants qui grandissent dans une famille en situation de pauvreté ont plus de risques de développer à l'âge adulte des pathologies telles que l'obésité, l'asthme, le diabète ou encore des problèmes d'hypertension et des maladies cardiovasculaires¹⁰.

Au-delà de la santé physique, la pauvreté impacte également la **santé psychique et affective** des enfants en bas âge. Du fait de conditions de vie défavorables (faibles revenus du foyer, chômage des parents, isolement social, logements insalubres etc.), ces enfants ont plus de risques d'être exposés à des situations adverses (dépression ou stress parental, dysfonctionnements familiaux, séparations, négligences) qui peuvent provoquer un stress toxique important chez l'enfant. Or, l'exposition chronique à un haut degré de stress avant l'âge de 2 ans et des interactions parent-enfant de faible qualité peuvent conduire à un moins bon développement de certaines compétences psychosociales comme l'estime de soi, la gestion des émotions ou les capacités relationnelles. Ces traits sont associés durant l'adolescence à de moins bonnes performances en littérature et en mathématiques, à des problèmes comportementaux externalisés (problèmes de maîtrise de l'attention, d'impulsivité, de coopération et de conduite) et à des problèmes comportementaux internalisés (tristesse, anxiété, dépression).

9. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

10. *ibid*

c. En synthèse, des écarts de développement précoces, facteurs de risque pour le devenir et le bien-être futur des enfants

Toutes les **dimensions du développement de l'enfant (développement cognitif, santé physique, psychique et affective)** sont marquées par **des écarts importants entre enfants issus de familles défavorisées et issus de familles aisées**. Ces écarts sont d'autant plus importants que toutes ces dimensions sont reliées. Par exemple, l'exposition précoce à un haut degré de stress peut conduire à de moins bonnes performances cognitives et donc à des difficultés d'apprentissage, de même que de moins bonnes capacités langagières peuvent affecter le développement des capacités psychosociales, via des relations sociales et des capacités d'expression dégradées et ainsi conduire à l'adolescence à des comportements moins bénéfiques pour la santé.

In fine, ces écarts de développement sont autant de facteurs de risque pour le devenir des 900 000 enfants en situation de pauvreté de moins de 5 ans en France. Si ces écarts ne sont pas irrémédiables¹¹, ces analyses soulignent à quel point la **pauvreté au berceau entrave les chances de bien-être futur de ces enfants**. Faibles niveaux d'éducation, risques de chômage accrus, moindres ressources matérielles, santé physique et psychique fragiles sont autant d'obstacles potentiels à une vie d'adulte heureuse et apaisée.

Afin de prévenir ces écarts, il faut s'intéresser aux mécanismes à l'œuvre dans la construction de ces inégalités. C'est l'objet de la partie suivante.

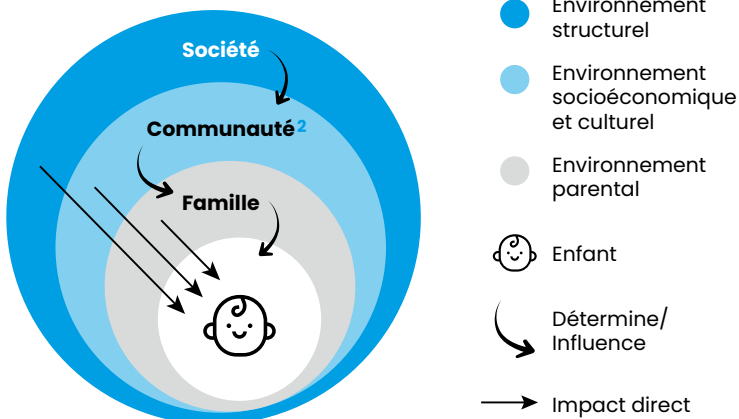
11. En effet, la plasticité cérébrale est présente tout au long de la vie et les neurosciences n'ont pas mis en évidence chez l'humain une période cérébrale critique qui provoquerait des dommages qui soient irréversibles les années suivantes.

II. Comment se construisent ces inégalités ?

a. Les inégalités précoces sont le fruit des environnements multiples qui entourent l'enfant : structurel, socio-économique et parental

Nombreux sont les adultes et les institutions qui gravitent autour de l'enfant et interfèrent avec son développement. On peut ainsi distinguer plusieurs « systèmes » – « environnements » ou « cercles d'influence » – qui entourent l'enfant et qui auront un impact sur son développement, chaque système étant en partie déterminé et influencé par le système supérieur auquel il appartient (voir schéma ci-dessous).

Une approche écosystémique des inégalités dans la petite enfance¹



1. Ce schéma construit à partir de l'analyse de la littérature scientifique, sans se référer à une école de pensée en particulier, présente de nombreuses similarités avec l'approche écosystémique du développement humain développée par Urie Bronfenbrenner dans les années 1970. Bien que simplifié par rapport au modèle du psychologue américain, il part du même constat que l'individu se développe au croisement de multiples influences qui interagissent entre elles.

2. On entend par « communauté » toute catégorie ou groupe d'appartenance de type social ou culturel.

Les inégalités qui en résultent sont le produit à la fois de l'environnement structurel, socioéconomique et parental de l'enfant. Pour le dire autrement, si l'environnement parental joue un rôle clé dans le développement de l'enfant, force est de constater que les parents en situation de pauvreté s'insèrent eux-mêmes dans des environnements structurels et socioéconomiques dégradés qui entravent l'exercice de leur parentalité.

L'environnement structurel contribue aux inégalités : les exemples de l'accès aux modes d'accueil et de l'exposition à la pollution

« L'environnement structurel » désigne les éléments qui vont influencer le développement de l'enfant mais sur lesquels les parents n'ont pas de prise directe, à l'image :

- Des politiques publiques en vigueur en matière d'enfance et de famille (congé maternité, accès aux lieux d'accueil, prestations familiales, etc.).
- De l'environnement physique (qualité de l'air, espaces verts, urbanisme, etc.).

A travers l'exemple des modes d'accueil, pour les politiques publiques, et de la pollution, pour l'environnement physique, nous soulignons à quel point l'environnement structurel joue un rôle clé sur les inégalités de développement de l'enfant.

Exemple 1 : les inégalités d'accès aux modes d'accueil

Sous réserve d'un accueil de qualité, condition essentielle, les modes de garde dits formels – collectifs à l'image des crèches ou individuels à l'image des assistantes maternelles – sont un bon levier de réduction des inégalités. Ils permettent à la fois de favoriser le développement de

01. Les inégalités dans la petite enfance

l'enfant et le retour à l'emploi des mères¹². Les crèches en particulier ont un impact positif sur le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants et ces bénéfices sont plus forts pour les enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté. Ces résultats s'expliquent en partie par la diversité des interactions tant avec le personnel qu'entre les enfants. Ce consensus scientifique à l'échelle internationale semble confirmé en France par les résultats de l'enquête Elfe selon lesquels **l'accès à la crèche permettrait de réduire les écarts de développement langagier d'environ 30% entre les enfants situés en bas et en haut de l'échelle sociale**¹³.

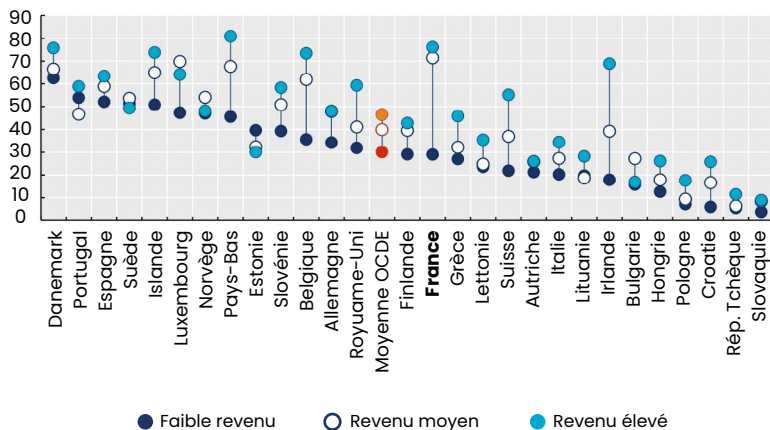
Or paradoxalement, si la France est l'un des pays de l'OCDE avec le taux de participation le plus élevé aux modes d'accueil formels (environ 60% contre 39% pour la moyenne de l'OCDE), elle est également le pays où les inégalités d'accès à ces modes d'accueil sont les plus fortes puisque les enfants défavorisés y sont en moyenne **presque trois fois moins accueillis que les enfants favorisés** (voir graphique ci-après). En effet, selon les données de l'OCDE, en 2022, autour de 30% des familles en situation de pauvreté¹⁴ ont recours à un mode de garde formel (assistante maternelle, crèche, préscolarisation), contre 80% pour les familles les plus riches. Dans ce contexte, les politiques publiques contribuent à renforcer les inégalités sociales, alors qu'elles pourraient participer à les réduire.

12. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

13. Grobon Sébastien, Panico Lidia, Solaz Anne, « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », Ined, 2018

14. Seuil de pauvreté à 1690€ / mois pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans et 2 351€ pour un couple avec 2 enfants de plus de 14 ans (Insee).

Taux de participation aux modes d'accueil formels selon le tercile de revenu disponible équivalent du ménage, pour les enfants de moins de trois ans



Source : OCDE, 2022

Exemple 2 : la prévalence des maladies respiratoires liées à la pollution chez les enfants issus de familles modestes

Selon une étude du ministère de la Santé publiée en janvier 2024, les enfants issus de familles modestes sont les plus exposés, les plus fragiles et les plus affectés par la pollution de l'air¹⁵. Les ménages les moins aisés vivent en effet plus souvent au sein des aires d'attraction des villes, dans les communes les plus polluées. Cette surexposition aux particules fines se traduit par un surcroît de maladies respiratoires chez les enfants vivant dans les familles les plus modestes : ils ont 1,6 fois plus de risques que les enfants issus de familles aisées d'être admis à l'hôpital en urgence pour cause d'asthme avant leur troisième anniversaire et 2 fois

15. DRES, Etudes et Résultats, janvier 2024, n° 1292, « Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés »

01. Les inégalités dans la petite enfance

plus de risques d'être hospitalisés en urgence à cause d'une bronchite avant leur deuxième anniversaire. De plus, les délivrances de médicaments contre l'asthme sont bien moins fréquentes chez les plus modestes que chez les autres familles, traduisant de surcroît une inégalité d'accès aux soins.

L'environnement socioéconomique et socioculturel contribue aux inégalités : les exemples de la pression budgétaire et du voisinage

L'environnement socioéconomique et socioculturel, à savoir le niveau de vie des enfants et les conditions dans lesquelles ils grandissent – revenus des parents, logement, lieu de vie, voisinage, etc. – exercent également une influence directe et indirecte sur les inégalités de développement des enfants¹⁶ :

- Directe car les privations matérielles que rencontrent les ménages en situation de pauvreté – alimentation de moins bonne qualité, logements insalubres, etc. – ont des impacts immédiats en termes de bien-être, de santé et de développement des enfants.
- Indirecte car cet environnement socioéconomique et socioculturel va, comme nous allons le voir, fortement conditionner l'environnement parental de l'enfant.

Exemple 1 : des budgets contraints qui engendrent de nombreuses privations

Le budget des ménages qui vivent des situations de pauvreté est marqué par le niveau de contrainte important auquel ils doivent faire face. Des analyses réalisées dans les années 2010¹⁷ montraient ainsi que 87% du

16. L'environnement socioéconomique et socioculturel est lui-même en partie déterminé par l'environnement structurel, par exemple par l'existence ou non de politiques publiques de lutte contre la pauvreté et par l'efficacité de ces politiques.

17. Se reporter notamment aux travaux du CNLE (2012) et du Credoc (2009).

budget des ménages défavorisés – entendu ici comme le premier décile de la population – est dédié à des dépenses contraintes et nécessaires : logement, eau, énergie, alimentation, etc. Dit autrement, une fois ces dépenses contraintes réalisées, il reste en moyenne uniquement 80€ à une personne en situation de pauvreté pour réaliser d'autres dépenses – habillement, loisirs, vacances, équipements ménagers – et pour épargner. On saisit ici le niveau de pression quotidien auquel doivent faire face les ménages défavorisés devant réaliser régulièrement des arbitrages entre des postes de dépenses qui sont fondamentaux pour survivre (se nourrir, se soigner, se chauffer, etc.).

ILLUSTRATION LE CAS D'ASHAN

Ashan a été scolarisé à l'école maternelle dès l'âge de deux ans pour bénéficier de la cantine. Il lui arrivait fréquemment de ne manger le soir que du pain. Ashan a des carences importantes : son alimentation est souvent trop grasse, trop sucrée et plusieurs caries lui ont déjà été enlevées.

Ces arbitrages impactent directement le développement des enfants dès lors qu'ils touchent à des biens et services pouvant influencer leur santé. A titre d'exemple, on estime que 120 000 enfants en situation de pauvreté n'ont pas accès à une alimentation et à une hygiène correctes¹⁸, deux éléments fondamentaux pour la bonne santé de l'enfant.

Exemple 2 : l'influence du quartier et du voisinage sur le développement des enfants

Plusieurs études soulignent l'importance du quartier et du voisinage sur les performances scolaires des enfants. Au Canada, des chercheurs¹⁹ ont

18. Analyse Break Poverty Foundation menée dans le cadre du déploiement du Programme Urgence Premiers Pas en 2022.

19. Dafna E. Kohen, Clyde Hertzman et Jeanne Brooks-Gunn (1998), « Les influences du quartier sur la maturité scolaire de l'enfant », Applied Research Branch, Strategic Policy, Human Resources Development Canada.

01. Les inégalités dans la petite enfance

ainsi constaté que l'augmentation du nombre de familles aisées dans un quartier a une incidence positive sur le développement des compétences cognitives et comportementales des enfants de ce quartier. En France, D. Goux et E. Maurin²⁰ ont également montré qu'à diplôme et nationalité des parents donnés, il existe un lien fort entre le fait de résider depuis longtemps dans un quartier et les performances scolaires des enfants. Ils suggèrent qu'une partie non-négligeable de l'échec scolaire s'explique par des effets de voisinage, l'échec et la pauvreté des familles des uns entraînant l'échec des autres. Au-delà de l'influence entre pairs, d'autres facteurs liés au quartier interviennent sur le développement des enfants tels que la mise à disposition par la collectivité d'équipements à destination des enfants (parcs, aires de jeux, piscines etc.).

ILLUSTRATION LE CAS D'ILYÈS

On observe la forte influence que le voisinage peut avoir sur le développement d'un enfant avec le cas d'Ilyès. L'ancien voisin de la famille est en effet une ressource importante sur laquelle Debora s'appuie pour bénéficier de conseils utiles à l'épanouissement de son enfant. C'est cet ancien voisin qui lui a conseillé d'inscrire Ilyès à la piscine afin qu'il pratique une activité sportive qui puisse le tenir « éloigné des pièges qui guettent les jeunes garçons de son milieu (drogue, violence, délinquance) ». Les parents d'Ilyès ont aussi tenu à ne pas le changer d'école lors du déménagement pour la dernière année de maternelle mais ils craignent de ne pas avoir d'autre choix que de l'inscrire en CP dans l'école primaire très mal réputée du quartier.

20. Goux, D. & Maurin, É. (2005). Composition sociale du voisinage et échec scolaire : Une évaluation sur données françaises. *Revue économique*, 56, 349-361.

L'environnement parental contribue aux inégalités : le rôle des interactions langagières, des jeux et de la disponibilité psychique

L'environnement parental semble être l'un des plus forts prédicteurs du développement des enfants. Dit autrement, les expériences vécues au sein du milieu parental sont déterminantes pour le développement de l'enfant, plus encore que l'accès à un mode d'accueil formel²¹. On observe ainsi, selon le statut socioéconomique des parents, des différences de styles parentaux qui expliquent en partie les écarts observés précédemment. On comprend aisément que le contexte socio-économique dans lequel vivent les parents influence leurs pratiques et l'environnement auquel est exposé l'enfant.

Le développement des compétences langagières est en grande partie déterminé par la quantité et la qualité²² des interactions verbales entre l'enfant et ses parents ainsi que par des activités qui sollicitent le langage, comme des comptines, des lectures, ou encore le fait de conter des histoires aux enfants. Or, du fait de conditions socio-culturelles plus favorables, les parents de milieux favorisés ont tendance à davantage parler avec leurs enfants et quand ils le font, à utiliser un vocabulaire plus riche et varié, ainsi qu'à s'engager avec leurs enfants dans des activités linguistiques telles que la lecture de livres ou le chant de comptines²³. Inversement, les résultats de l'enquête Elfe nous apprennent que les enfants dont les parents appartiennent aux catégories populaires ont 1,6 moins de chances de se faire lire des histoires que ceux dont les parents appartiennent aux catégories supérieures.

21. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

22. On entend par qualité la variété de mots utilisés mais également le fait de parler distinctement à son enfant et de s'adresser à lui directement comme une personne déjà douée de langage (« comme s'il pouvait répondre »).

23. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

Qu'est-ce que l'on entend par environnement parental ? Une définition sociologique

On entend par environnement parental ou « style parental », les éléments constitutifs de la primo-socialisation de l'enfant, c'est-à-dire l'ensemble des processus par lesquels, au sein de son environnement le plus proche et le plus réduit – celui de ses parents – l'enfant se construit et apprend. Celui-ci est composé de trois éléments¹ :

- Les objets qui entourent l'enfant (jouets, livres, instruments, etc.) au contact desquels il va se développer.
- Les interactions parent-enfant (lectures, échanges, activités partagées) durant lesquelles l'enfant va apprendre par « inculcation » (autrement dit de manière descendante, du parent vers l'enfant). Par exemple, lorsque le parent lit un livre avec son enfant ou lui propose de faire un puzzle.
- Les exemples parentaux auxquels l'enfant est exposé (qui recouvrent, entre autres, les échanges entre les parents, leurs façons de parler entre eux et avec les autres, les activités qui leur sont propres comme la lecture, l'utilisation des écrans, la pratique d'un sport etc.) et qui vont agir dans son apprentissage par « imprégnation » (autrement dit par imitation, de l'enfant vers le parent). Par exemple, le fait que l'enfant voit son parent lire lui donne envie de lire.

Il semble que le mécanisme d'imprégnation soit central dans l'apprentissage, plus encore que l'inculcation. Les enfants semblent apprendre par reproduction en imitant plus qu'en suivant les injonctions parentales. A cet égard, on constate dans l'enquête PIRLS (Programme International de Recherche en Lecture Scolaire) – qui évalue la compréhension en lecture – que les élèves dont les parents aiment lire et lisent régulièrement pour eux-mêmes enregistrent de meilleurs résultats que les autres élèves².

1. Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 30, novembre 1979, p. 3-6.

2. <https://pirls2021.org/>

ILLUSTRATION LES CAS D'ASHAN, ILYÈS ET ZÉLIE

Ashan, Ilyès et Zélie ont tous les trois des difficultés dans les exercices de langue. Les mamans des deux premiers maîtrisent mal le français. Cela peut expliquer pourquoi Ashan bute sur les mots lorsqu'il s'agit de raconter une histoire. Si Ilyès est plus à l'aise à l'oral, il reproduit cependant les erreurs de grammaire et de syntaxe courantes de sa maman. Zélie entretient un rapport purement pratique au langage : elle parvient à décrire des images sans pour autant en dégager le sens. Ses parents n'ont jamais pris l'habitude de lui lire « l'histoire du soir ».

Il semble par ailleurs que les compétences pré-mathématiques, en particulier l'intelligence spatiale, se développent par le jeu²⁴. Plus les enfants jouent, par exemple aux puzzles, meilleurs ils sont sur des tests de raisonnement spatial et de rotation mentale²⁵. Or les enfants issus de milieux défavorisés passent significativement moins de temps à jouer à ces activités que les enfants issus de milieux plus favorisés²⁶.

Inversement, ils passent plus de temps à regarder la télévision avec leurs parents : les résultats de l'enquête Elfe nous apprennent que les familles dans lesquelles les parents ont un diplôme inférieur au bac regardent 3,3 fois plus la télévision avec leurs enfants que les familles dans lesquelles les parents sont détenteurs d'un diplôme supérieur au bac²⁷.

Enfin, le développement des capacités psychosociales de l'enfant est en partie lié à la manière dont les parents interagissent avec leurs enfants

24. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

25. *ibid*

26. *ibid*

27. Octobre, S., Berthomier, N. & Facq, F. (2018). La primo-socialisation culturelle durant la première année de la vie à travers l'enquête ELFE. *Revue de l'OFCE*, 156, 43-76.

01. Les inégalités dans la petite enfance

(encadré sur la théorie de l'attachement en page suivante). Plusieurs facteurs de risque ont été mis en évidence comme susceptibles d'altérer les compétences psychosociales de l'enfant et de générer des problèmes comportementaux externalisés (problèmes de maîtrise de l'attention, d'impulsivité, de coopération et de conduite) et internalisés (tristesse, anxiété, dépression), parmi lesquels : le manque d'attention porté à l'enfant et à ses besoins, le manque d'interactions parent-enfant, ou encore des styles éducatifs trop sévères, réprimandant trop les enfants sans mettre l'accent sur leurs réalisations positives²⁸. Ici encore, il semble que les conditions de vie difficiles des familles défavorisées nuisent aux relations parent-enfant : les parents issus de milieux défavorisés apparaissent en moyenne plus stressés et moins disponibles pour leurs enfants du fait des contraintes socio-économiques qu'ils subissent²⁹.

ILLUSTRATION LES CAS D'ILYÈS ET ZÉLIE

Ilyès comme Zélie passent tous les deux une part importante de leur temps libre devant les écrans qui ne font pas l'objet d'une régulation spécifique. Par ailleurs, Ilyès dispose de peu de jeux tandis que Zélie dispose d'un nombre important de jeux mais qui sont moins choisis en raison de leurs vertus éducatives que de leur aspect ludique.

ILLUSTRATION LE CAS D'ASHAN

Dans le cas d'Ashan, on peut supposer que les comportements agressifs dont il fait preuve envers sa maman et ses camarades de maternelle, ainsi que ses indisciplines et ses absences en classe, sont en partie favorisés par le manque de disponibilité de sa maman qui souffre d'épuisement physique et psychique et n'a pas beaucoup de temps à lui accorder.

28. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

29. *ibid*

Comment le lien parent-enfant contribue au développement des compétences psychosociales : ce que nous apprend la théorie de l'attachement

Développée dans les années 1960 et 1970 par le psychiatre John Bowlby et la psychologue Mary Ainsworth, cette théorie postule que les jeunes enfants, pour grandir sereinement et affronter des situations adverses, ont besoin de développer un lien d'attachement *sécuré* avec leurs parents. Celui-ci est en partie déterminé par la capacité des parents à prodiguer des soins à l'enfant, à pourvoir à ses besoins physiologiques et affectifs et à favoriser la proximité et le réconfort dans les situations où l'enfant se sent en danger ou en détresse¹. Les courants en psychologie qui s'inscrivent dans ce sillon encouragent les parents à adopter une réactivité adaptée aux besoins de l'enfant (adopter la perspective de l'enfant, répondre à ses demandes, éviter l'intrusion) et à soigner la qualité de leurs réponses en particulier à travers une attitude positive (complimenter, encourager plutôt que punir). Si les modalités de pratiques éducatives à adopter sont toujours sujettes à controverse, les bases de la théorie de l'attachement entre l'enfant et ses parents semblent toutefois faire l'objet d'un consensus.

1 Dugravier, R. & Barbey-Mintz, A. (2015). Origines et concepts de la théorie de l'attachement. *Enfances & Psy*, 66, 14-22.

b. Comment se construisent les différences d'environnements parentaux ?

Comment expliquer que les environnements parentaux soient plus souvent éloignés des pratiques recommandées en matière de développement de l'enfant dans les familles les plus pauvres ? Trois explications coexistent dans la littérature (voir schéma ci-après) : le manque de connaissance (« je ne sais pas »), l'environnement contraint (« je sais, je voudrais, mais je ne peux pas ») et le poids des représentations (« je sais mais je valorise d'autres principes éducatifs »). Faut-il considérer

01. Les inégalités dans la petite enfance

qu'une de ces explications pèse plus qu'une autre ? Si l'état de la littérature ne permet pas de conclure, les travaux menés dans le cadre de cette étude³⁰ suggèrent que c'est avant tout l'environnement contraint qui « empêche » les parents d'appliquer des pratiques « recommandées » qui, pour l'essentiel, leur sont connues. Ainsi, le « je sais, je voudrais, mais je ne peux pas » semblerait être un important facteur explicatif des comportements observés.

Trois grands mécanismes à l'œuvre dans la construction d'environnements parentaux différenciés

1 « Je ne sais pas » : le manque de connaissance	Un moindre accès aux connaissances relatives aux « pratiques recommandées » en matière de développement de l'enfant
2 « Je sais, je voudrais, mais je ne peux pas » : un environnement contraint	Un environnement matériel limité (livres, jouets, etc.)
	Un « espace mental » réduit nuisant à la qualité des interactions
3 « Je sais, mais je valorise d'autres principes éducatifs »	Un « coût » plus important pour faire évoluer ses pratiques
	Développement naturel vs éducation concertée : des principes éducatifs différents conduisant à la transmission d'avantages pour les plus aisés

30. Nous faisons ici particulièrement référence aux entretiens d'experts réalisés et à l'étude qualitative menée auprès de 39 familles en situation de pauvreté (étude qualitative que nous détaillons dans le III.b. de cette partie).

« Je ne sais pas » : le manque de connaissance

Une première explication a trait au manque de connaissance sur les pratiques recommandées pour le bon développement de l'enfant. Les

ILLUSTRATION LE CAS D'ILYÈS

Dans le cas d'Ilyès, cela peut expliquer pourquoi Debora, qui est très éloignée des savoirs médicaux, n'exerce pas de contrôle parental sur le temps destiné aux écrans, qu'elle ne perçoit pas comme dangereux pour la santé de son enfant, tandis qu'elle s'inquiète énormément de la santé respiratoire de son fils, naguère sujet à l'asthme du nourrisson mais aujourd'hui en parfaite santé.

familles défavorisées ont en moyenne moins accès à l'information que les familles de la classe moyenne qui, malgré leur diversité, se caractérisent par l'intensité de leurs investissements dans l'avenir³¹. Les familles en situation de pauvreté sont plus souvent éloignées des services de santé et moins informées par leurs pairs des pratiques à adopter afin de favoriser la stimulation cognitive, la santé et le développement socio-émotionnel de l'enfant.

« Je sais, je voudrais, mais je ne peux pas » : un environnement contraint

Une deuxième catégorie d'explication tient à la difficulté de mettre en œuvre les pratiques recommandées pour le bon développement de l'enfant en raison des contraintes qui pèsent sur les familles en situation de pauvreté. Ces contraintes peuvent se manifester sous trois formes différentes :

- **Un environnement matériel limité** : les faibles revenus des familles en situation de pauvreté et les privations économiques qui en

31. L'intensité que les classes moyennes investissent dans l'avenir de leurs enfants s'explique souvent par l'inquiétude du déclassement et l'ambition de l'ascension sociale pour leurs enfants, puisque situés à mi-chemin des deux pôles de la société.

découlent les empêchent d'avoir accès aux biens et objets favorisant le développement de l'enfant (jouets, livres, instruments...). A titre d'exemple, en France, les enfants dont les parents sont peu diplômés auraient près de deux fois plus de risque d'être peu dotés en équipements culturels que les enfants dont les parents ont un niveau de diplôme supérieur au bac³².

ILLUSTRATION

LES CAS D'ASHAN ET D'ILYÈS

Il en est évidemment ainsi dans le cas d'Ashan et de sa maman Kalyani, qui vivent après une longue période d'errance et de déménagements consécutifs dans un logement de deux chambres de 9m² au sein d'un foyer de sans-abri. Mais c'est également le cas d'Ilyès, qui ne possède qu'une dizaine de livres en propre, tous acquis au marché ou dans des brocantes et qu'il ne lit plus car ils sont inadaptés à son âge.

- **Une faible disponibilité psychique nuisant à la qualité des interactions** : comme nous l'avons vu, les parents défavorisés sont plus souvent sujets au stress et aux symptômes dépressifs associés à une moindre disponibilité et réactivité³³. Les préoccupations de ces familles se concentrent sur les urgences du quotidien absorbant la « bande passante » disponible pour la qualité des interactions avec leur enfant, primordiale pour leur développement³⁴. Cet espace mental réduit est très fortement lié au

32. Octobre, S., Berthomier, N. & Facq, F. (2018). La primo-socialisation culturelle durant la première année de la vie à travers l'enquête ELFE. *Revue de l'OFCE*, 156, 43-76.

33. Carbuccia Laudine, Barone Carlo, Borst Grégoire, Greulich Angela, Panico Lidia, Tô Maxime, « Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », *Collection des documents de travail de la CNAF*, Dossier d'étude n°215, 2020.

34. Voir notamment Mullainathan et Shafir (2013), *Scarcity. The new science of having less and how it defines our lives*. Les auteurs montrent comment la survie quotidienne à laquelle expose la pauvreté consomme l'essentiel de l'énergie des personnes affectées et les empêche de construire leur avenir. La préoccupation de l'urgence occupe alors l'essentiel de la « bande passante » du cerveau, qui ne peut plus guère se consacrer à d'autres tâches.

sein des familles défavorisées à l'isolement social, d'autant plus important dans le cas des parents de familles monoparentales³⁵, qui sont à 80% des mères de famille. Sans relais pour se reposer, ces dernières s'épuisent. Dans les cas les plus extrêmes, l'épuisement psychique conduit les mères à être complètement absentes vis-à-vis de leur enfant et à ne plus être en mesure de répondre à ses besoins.

ILLUSTRATION LE CAS D'ASHAN

Dans le cas de Kalyani, qui pense « papiers, boulot, logement » toute la journée et qui ne dort que grâce à des médicaments qui lui ont été prescrits, la notion de loisirs n'a plus guère de sens. Le soir, quand Ashan rentre de l'école, il a envie de partager ses connaissances avec sa mère, en particulier ses premiers pas en lecture. Toutefois, son envie d'apprendre à lire ne trouve pas de relais chez sa mère, qui ne dispose pas de l'espace mental nécessaire à cela.

- **Le poids des habitudes, un coût de conversion plus important :** enfin, malgré la connaissance et la valorisation des normes et des pratiques recommandées en matière de développement de l'enfant, les parents appartenant aux catégories populaires peuvent rencontrer des difficultés à les mettre en œuvre tout simplement car celles-ci n'étaient pas intégrées dans leurs habitudes ou leur mode de pensée avant l'arrivée de l'enfant.

ILLUSTRATION LE CAS D'ILYÈS

Dans le cas de Debora, il est frappant de constater le décalage entre les normes qu'elle valorise en entretien et les pratiques observées par l'enquêteur. Alors qu'elle indique « essayer de faire de la soupe tous les soirs en hiver pour les vitamines », qu'elle désapprouve le grignotage entre les

35. Rappelons que près de 40% des enfants pauvres vivent en familles monoparentales.

repas et qu'elle dit surveiller la consommation de sucre, les habitudes alimentaires de son fils Ilyès sont en fait très fortement orientées par les pratiques alimentaires de sa maman, intériorisées lors de son enfance et de sa vie d'adulte. Se qualifiant elle-même de « gourmande », elle exerce en réalité peu de contraintes sur son fils en matière d'alimentation, qui mange le plus souvent des féculents, de la viande, peu de légumes et des sucreries au goûter. Il en est de même pour les habitudes relatives aux pratiques culturelles. Bien que Debora valorise la lecture du soir, recommandée par l'école, Ilyès a très peu d'occasions de voir ses parents lire et écrire au quotidien, créant ainsi une distance plus forte entre l'enfant et cette pratique.

« Je sais, mais je valorise d'autres principes éducatifs » : des représentations et des normes éloignées de la norme dominante

Une dernière catégorie de réponse tient à l'éloignement des normes intériorisées et valorisées par les familles situées en bas de l'échelle sociale par rapport aux familles situées en haut. Il n'est pas toujours aisé de différencier « choisi » et « subi » dans les pratiques parentales, tant les contraintes sont parfois intériorisées par les familles qui « font de nécessité vertu » en valorisant d'autres choix et pratiques pour leurs enfants que celles recommandées par la norme dominante. Mais cette différence, subtile, se manifeste dans les discours par l'affirmation de certaines valeurs en opposition à d'autres. La sociologue Annette Lareau oppose en ce sens deux modèles éducatifs : celui de l'éducation concertée, qui caractériserait les familles aisées, à celui du développement naturel, qui caractériserait les familles appartenant aux catégories populaires. Comme nous le détaillons dans l'encadré ci-après, la logique du développement naturel, plus répandu chez les catégories populaires, consiste à laisser l'enfant s'épanouir de manière autonome, plutôt que d'encadrer son temps libre par des activités à visée éducative pour son parcours scolaire futur. Ces choix éducatifs différenciés contribuent à creuser des écarts par rapport aux attendus de la communauté éducative dès le plus jeune âge.

Développement naturel ou éducation concertée, des principes éducatifs différents selon les milieux sociaux qui conduisent à la transmission d'avantages différentiels pour les enfants issus de familles aisées

Le poids des représentations dans les inégalités scolaires futures a été étudié par la sociologue Annette Lareau, aux Etats-Unis, au début des années 2000, dans le cadre d'une étude ethnographique menée sur 12 enfants âgés de 8 ans. Celle-ci montre que les familles des milieux populaires ont des stratégies éducatives différentes de celles des classes moyennes et supérieures. Elle distingue ainsi deux types de principes éducatifs :

- La logique de « l'éducation concertée » pour les classes moyennes et supérieures vise à développer les compétences spécifiques à chaque enfant en encadrant leur temps libre par une myriade d'activités extrascolaires les rendant de fait très dépendants de leurs parents, ceci dans le but de maximiser leur performance dans la compétition scolaire et sociale.
- La logique du « développement naturel » pour les classes populaires consiste à laisser l'enfant s'épanouir de façon autonome à l'intérieur d'un cadre strict fondé sur la séparation de la sphère des adultes et de celles des enfants. Ces derniers gèrent seuls leur temps libre en développant leurs propres jeux et activités et en organisant leurs sociabilités loin du regard des adultes.

Pour la sociologue Annette Lareau, ces différences peuvent être lues comme des « inégalités » et plus fondamentalement comme une injustice. Selon elle, les principes éducatifs des uns et des autres ne sont pas « meilleurs en soi » – les enfants des classes moyennes ne seraient pas plus heureux que ceux des classes populaires, voire pourraient être épuisés par leurs multiples activités et stressés par l'injonction à la performance individuelle exprimée tacitement ou non par leurs parents – mais ces principes seraient plus proches de ceux des professionnels du secteur social ou scolaire. Il n'y aurait donc pas de « bonne éducation », les classes populaires n'étant pas moins soucieuses du bien-être de leur

01. Les inégalités dans la petite enfance

enfant, mais ces différences conduiraient à la « transmission d'avantages différentiels ». Autrement dit, les enfants des classes moyennes et supérieures seraient mieux armés pour évoluer dans une société dominée par des valeurs qu'ils ont appris à connaître dans leur environnement familial – comme l'auto-contrôle fortement valorisé par l'institution scolaire – tandis que les enfants des classes populaires se heurteraient à l'école puis dans la société à des représentations et des pratiques dont ils n'ont pas les clés, les leurs étant dévalorisées par les normes dominantes.

ILLUSTRATION LE CAS DE ZÉLIE

Cyril et Marie, les parents de Zélie, affichent explicitement leur volonté de ne pas « mettre la pression » à leurs enfants, en valorisant leur estime de soi plutôt que l'esprit de compétition, ainsi que leur volonté de préserver l'enfance – l'innocence, la spontanéité et l'imaginaire spécifiques à cet âge – en accordant une valeur importante aux loisirs et aux plaisirs. Marie déclare ainsi privilégier des plats que les enfants apprécient plutôt que porter une attention fine à l'équilibre diététique et préfère les sorties destinées aux activités enfantines (parc d'attraction, cinéma d'animation, zoo, etc.) aux loisirs les plus légitimes culturellement (musée, ferme pédagogique, médiathèque, etc.). Selon eux, il est important de préserver l'hédonisme au sein de l'univers familial et ils assignent à l'école le rôle d'instruire leurs enfants. Ainsi, c'est à l'école que leurs enfants auront une alimentation équilibrée (en mangeant des épinards) et une ouverture culturelle (via les visites au musée). En matière scolaire ou sportive, Marie bannit ouvertement la recherche de la perfection, la performance à tout prix et s'attache à rassurer Zélie et à dédramatiser les difficultés lorsque celle-ci bute sur un exercice. On retrouve la volonté de préserver l'espace propre aux enfants, séparé du monde des adultes, lorsque Marie déclare ne pas vouloir interrompre les enfants « lorsqu'ils sont dans leur histoire » pour aider à mettre la table ou lorsqu'elle dit refuser d'exercer une surveillance resserrée sur les activités de Zélie lorsqu'elle est avec ses copines, car elle

l'assimile à une trop forte ingérence dans la vie privée de sa fille. Les pratiques et les valeurs mises en avant par Cyril et Marie sont à la fois le résultat d'une certaine distance vis-à-vis des institutions scolaires, du fait de leurs propres difficultés passées rencontrées à l'école, et le résultat d'une distance aux valeurs ascétiques conséquence des nombreuses privations qu'eux-mêmes ont connues dans leur enfance et qu'ils ne souhaitent pas faire vivre à leurs propres enfants. Toutefois, celles-ci sont vécues par les parents comme le résultat d'un choix dans l'éducation de leurs enfants, bien plus que comme une difficulté à appliquer des normes valorisées par « ceux d'en haut ».

III. Ces inégalités ne sont pas irrémédiables

a. Des études montrent que ces inégalités ne sont pas une fatalité et que la prévention est un outil efficace

Depuis les années 1960, plusieurs programmes et interventions ciblées sur les parents de jeunes enfants ont été mis en œuvre, principalement dans les pays anglo-saxons, pour tenter de réduire les écarts de développement entre les enfants issus de familles défavorisées et ceux issus de familles aisées. Deux études pionnières en particulier, réalisées dans les années 1960 et 1970, font régulièrement office de référence pour avoir suivi les impacts sur le long terme de deux projets – le Perry Preschool et le Carolina Abecedarian – sur le développement des enfants (voir encadré ci-après)³⁶.

36. La notoriété de ces programmes est en partie due au rapport du Think Tank Terra Nova, « Investissements dans la petite enfance », 2015

Le Perry Preschool Project

Le projet Perry Preschool s'est déroulé entre 1962 et 1967 à Ypsilanti, dans le Michigan. Il ciblait 5 cohortes de 123 enfants au total, âgés de 3 à 5 ans, ayant eu de faibles résultats aux tests de QI à 3 ans et vivant dans des familles en situation de grande pauvreté issues de la minorité afro-américaine.

Intervention (pendant 2 ans) :

- Sessions quotidiennes de 2h30 le matin visant à impliquer les enfants dans la résolution de problèmes, la prise de décisions, à leur apprendre à programmer et réaliser leurs activités ainsi qu'à leur apprendre à collaborer lors de difficultés.
- Visites hebdomadaires au sein de la famille afin de favoriser les interactions parent-enfant.

Résultats : pour mesurer les résultats de ce programme, les chercheurs ont appliqué un protocole d'Essais Randomisés Contrôlés avec un groupe test composé de 58 enfants et un groupe témoin composé de 65 enfants¹. Les enfants ont ensuite été suivis pendant 40 ans.

Les impacts les plus importants ont été observés sur les compétences non-cognitives (motivation, autodiscipline). Les enfants ayant bénéficié du programme ont par la suite, en moyenne, eu de meilleurs résultats académiques, fait des études plus longues, obtenu de meilleurs salaires, ont été moins au chômage et ont moins souvent rencontré de problèmes de délinquance.

1. Pour mesurer l'impact du programme de manière rigoureuse et afin de comparer les résultats, le programme a été attribué aléatoirement à certains enfants, tandis que d'autres ont participé à l'étude sans en bénéficier.

Le Carolina Abecedarian Project

Le projet Carolina Abecedarian s'est déroulé entre 1972 et 1977 en Caroline du Nord. Il ciblait 4 cohortes de 111 enfants au total, âgés de 4 mois en moyenne au départ du programme et vivant dans des familles en situation de grande pauvreté (bas revenus et faible diplôme de la mère), principalement issues de la minorité afro-américaine.

Intervention (pendant 5 ans) :

- Intervention de renforcement scolaire en continu sur toute la journée avec un professeur à domicile qui rencontre les parents, fournit un programme individualisé, des activités éducatives supplémentaires et fait le lien entre la famille et les enseignants.
- Accompagnement social : aide à la recherche d'emploi, accès aux droits, couverture de santé, apports nutritionnels.

Résultats : pour les résultats de ce programme, les chercheurs ont appliqué un protocole d'Essais Randomisés Contrôlés avec un groupe test composé de 57 enfants et un groupe témoin composé de 54 enfants. Les enfants ont été suivis jusqu'à leur 30 ans.

Les enfants ayant bénéficié du programme ont en moyenne eu de meilleurs résultats scolaires, ont fait des études plus longues, ont eu des emplois mieux qualifiés et ont moins souvent rencontré de problèmes d'addiction.

Si certains résultats de ces deux expérimentations ont pu être remis en cause³⁷, celles-ci ont tout de même joué un rôle clé pour montrer qu'il est possible de prévenir certaines inégalités et d'y remédier en investissant dans la petite enfance. Depuis, de nouveaux programmes

37. Les principales critiques concernent l'ampleur des résultats et le potentiel de généralisation de tels programmes réalisés « en laboratoire ».

01. Les inégalités dans la petite enfance

visant à accompagner des parents de jeunes enfants en situation de pauvreté dans le but d'améliorer une ou plusieurs dimensions de leur développement ont été mis en œuvre et ont montré que les écarts de développement ne sont **pas une fatalité**³⁸.

Ces travaux rejoignent ceux de l'économiste américain James Heckman, prix Nobel d'Economie, pour qui la prévention est un outil efficace car elle permet un « retour sur investissement » élevé (voir encadré ci-après). Bien que certains résultats de l'économiste soient, là encore, controversés, il semble exister un consensus scientifique autour de l'idée qu'**agir tôt en investissant dans la petite enfance est efficace et efficient pour la société**.

38. A l'instar de programmes tels que la « Jamaican Study », le « Video Interaction Project » ou encore le « Nurse Family Partnership ».

La courbe de James Heckman et Flavio Cunha : l'intérêt de l'intervention précoce

Dans un article datant de 2005, James Heckman, prix Nobel d'économie et Flavio Cunha affirment que « le rendement d'un dollar investi dans une personne quand elle est encore jeune est supérieur à celui du même dollar investi à un âge plus avancé » et donc que « plus on investit tôt, plus le retour sur investissement sera élevé ». Ils modélisent cette thèse sous la forme d'une courbe représentant le taux de retour sur investissement des politiques éducatives. Celle-ci s'appuie sur l'idée que l'apprentissage scolaire détermine les apprentissages ultérieurs et que les retards de développement sont cumulatifs.

Pour prouver sa théorie, J. Heckman a évalué le calcul coûts-bénéfices de plusieurs politiques et programmes éducatifs. Mais ces travaux restent aujourd'hui controversés. Certains économistes critiquent le choix du panel de programmes sélectionnés¹, tandis que les politistes considèrent qu'il n'est pas possible de généraliser ces résultats à grande échelle.

Depuis, les méta-analyses réalisées à l'échelle internationale tendent plutôt à considérer que les politiques sociales et éducatives qui investissent dans l'enfance sont efficaces mais qu'elles peuvent l'être quel que soit l'âge de l'enfant, sans corrélation nette entre la tranche d'âge et l'efficacité². Il n'y aurait pas d'effet mécanique qui rendrait les investissements moins efficaces d'année en année. Ce résultat suggère que les retards ne sont pas seulement cumulatifs mais que d'autres facteurs interviennent dans le processus d'échec scolaire. Ces facteurs peuvent être les causes à la fois des retards de développement observés dans

1. David Rea, Tony Burton, « New Evidence on the Heckman curve », *Journal of Economic Surveys*, 2018

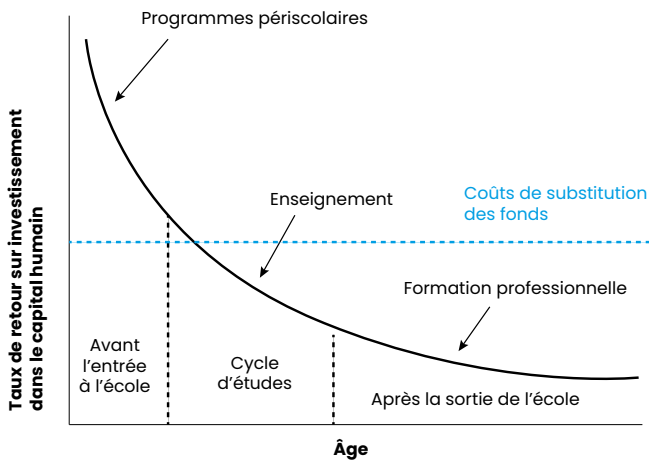
2. McCoy et al, « Impacts of Early Childhood Education on Medium- and Long-Term Educational Outcomes », 2017 ; Hendren, Nathaniel, and Ben Sprung-Keyser. 2020. « A Unified Welfare Analysis of Government Policies » *Quarterly Journal of Economics* 135 (3) 1209-1318

01. Les inégalités dans la petite enfance

la petite enfance et de l'échec scolaire à l'adolescence parce qu'ils n'ont pas disparu ou que d'autres sont apparus depuis (précarité, problèmes de santé, accidents...).

Les critiques adressées à la courbe de J. Heckman et F. Cunha ne remettent cependant pas en question la thèse selon laquelle agir tôt en investissant dans la petite enfance est efficace et cette idée semble aujourd'hui faire consensus dans la communauté scientifique. Elles insistent plutôt sur l'idée qu'**agir le plus tôt possible est efficace, nécessaire, mais pas suffisant**. La pauvreté se caractérisant par un cumul de difficultés et l'échec scolaire étant le résultat d'un processus multifactoriel, la prévention est efficace dès le plus jeune âge et tout au long de la vie du jeune.

Taux de retour sur investissement dans le capital humain à niveau d'investissement égal à tous les âges



Source Cunha et al.(2005), *Interpreting the Evidence on Life Cycle Skill Formation*

b. Mais un défi de taille : le soutien à la parentalité n'est pas exprimé comme un besoin prioritaire par les familles en situation de pauvreté

La prévention est un outil efficace pour lutter contre les inégalités mais en pratique, les dispositifs dédiés en France à accompagner les parents dans leur parentalité peinent à atteindre les familles en situation de précarité³⁹. Ces dernières expriment pourtant leur difficulté à être parents : les familles ayant des revenus inférieurs à 1500€ sont plus nombreuses que la moyenne à déclarer trouver difficile d'élever leur enfant⁴⁰. Mais comme le montrent les histoires d'Ashan, Ilyès et Zélie, le besoin d'accompagnement n'est pas perçu comme tel par les parents qui ont d'autres priorités au quotidien. L'écart entre les besoins identifiés par les experts travaillant sur la petite enfance et les besoins identifiés par les parents eux-mêmes est d'autant plus fort concernant la petite enfance que les problématiques qui peuvent trouver leurs racines lors des fameux « 1000 premiers jours » ne seront visibles que plus tardivement, lors de l'entrée à l'école puis de l'adolescence.

Cette difficulté, nous avons pu la confirmer en réalisant une étude qualitative auprès de 39 familles en situation de pauvreté. Elle met en exergue d'autres besoins exprimés de manière prioritaire :

- Les familles en situation de pauvreté expriment avant tout le besoin de respect de leurs droits fondamentaux tels que le droit à la sûreté de la personne, à un logement et à des revenus décents, à un travail ou à la formation. La réponse à ces besoins est nécessaire et une condition *sine qua non* à l'exercice de leur parentalité dans de bonnes conditions.

39. Nous analysons cette réalité en détail dans la deuxième partie.

40. Enquête BVA pour les Apprentis d'Auteuil « Être Parent aujourd'hui ».

01. Les inégalités dans la petite enfance

- En matière de parentalité, les familles expriment principalement :
 - Le besoin de se sentir moins isolées, de pouvoir partager leurs difficultés sans jugement et de bénéficier d'une aide matérielle notamment lors des deux moments clés de la naissance et de l'adolescence.
 - Le besoin d'accéder à un mode de garde adapté à leurs contraintes, en particulier pour les familles monoparentales et les familles nombreuses (proximité géographique, faible coût, flexibilité – horaires élargis, possibilité de garde occasionnelle et ponctuelle – inscription tardive, restauration collective à moindre coût et de qualité, accompagnement sur les démarches administratives).
 - Le besoin d'accéder à des loisirs gratuits, en particulier durant la tranche d'âge 0-3 ans pour laquelle l'offre est beaucoup moins importante.
- L'accompagnement à la parentalité, entendu au sens de transmission de connaissances et de conseils sur les pratiques recommandées en matière de développement, n'apparaît qu'en dernier lieu quand le sujet de la parentalité est abordé.

En conclusion, ce que souligne cette étude, ce sont deux enjeux qui nourriront nos recommandations pour soutenir les parents en situation de pauvreté :

- Le nécessaire travail sur l'**accessibilité** à des services qui ne sont pas perçus comme prioritaires pour les premiers concernés.
- La nécessité de proposer un **accompagnement adapté** aux normes, difficultés et situations de vie des personnes en difficulté. Une nécessité qui interroge la posture des professionnels.

C'est à l'aune de ces deux enjeux clés que nous étudions les réponses apportées par les pouvoirs publics et les acteurs associatifs.

Méthodologie de l'enquête qualitative menée par Break Poverty Foundation

Break Poverty Foundation a mandaté l'agence Phare, cabinet d'étude spécialisé en sociologie, afin de mieux comprendre les besoins et attentes des personnes pauvres en matière de soutien à la parentalité. Dans ce cadre, l'équipe de sociologues a réalisé des entretiens avec 39 familles (36 femmes et 3 hommes) ayant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté :

- 24 parents ont été interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs d'1h environ à leur domicile.
- 15 parents ont été interrogés dans le cadre de 3 ateliers collectifs dans des structures associatives.

Les enquêtés ont été identifiés dans 6 départements différents via 7 structures publiques et associatives : le service petite enfance de la ville de St-Ouen en Seine-Saint-Denis (93), le centre d'hébergement et de réinsertion sociale du Pouchet à Paris (75), le lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) de Trappes dans les Yvelines (78), la maison des familles et de la parentalité de St-Maur dans le Val-de-Marne (94), l'association Papoto en Seine-Saint-Denis (93), l'association Gepetto à Vannes dans le Morbihan (56), l'association Sens et Savoirs à Villeurbanne dans le Rhône (69).

Les familles rencontrées ont en moyenne un revenu inférieur à 650€/mois par unité de consommation, soit un revenu inférieur à 40% du revenu médian. Les familles en situation de grande pauvreté monétaire sont ainsi sur-représentées dans l'échantillon :

- Plus de la moitié des familles interrogées sont en situation de grande pauvreté avec des revenus inférieurs au seuil de 40% du niveau de vie médian (< 734,8€/mois).
- Un peu moins d'un quart d'entre elles se situent sous le seuil de 50% du revenu médian (< 918€/mois).
- Moins d'un quart d'entre elles gagnent entre 50% et 60% du revenu médian (< 1102€/mois).



02

Des politiques publiques limitées, **une offre **associative fragmentée****

I. Le soutien à la parentalité, le parent pauvre de la politique familiale

a. Une politique familiale très concentrée sur les modes de garde et les aides sociales à la naissance

En France, les deux piliers principaux de la politique familiale sont **les modes de garde et les aides sociales**. Ceux-ci découlent des objectifs historiques de la politique familiale :

- Contribuer au renouvellement des générations **par une politique de soutien à la natalité**
- Favoriser, afin d'accompagner les évolutions sociales, **l'articulation entre vie familiale et professionnelle** pour que les parents des jeunes enfants puissent continuer à travailler.

Le soutien à la parentalité s'est constitué plus tardivement, à partir de la société civile et du secteur associatif, avec les mouvements des crèches parentales d'un côté et celui des Maisons Vertes de Françoise Dolto de l'autre. Ces initiatives ont été progressivement reconnues institutionnellement à partir de la fin des années 1990, notamment à travers la Conférence de la famille en 1998 et la création des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents en 1999 (REAAP). L'objectif était alors de structurer dans des réseaux les initiatives nées spontanément afin d'égaliser l'offre sur le territoire. Le soutien à la parentalité n'a toutefois jamais fait l'objet d'une politique publique ambitieuse, et le rôle de la puissance publique est resté ambigu jusqu'à aujourd'hui, oscillant entre soutien aux parents et contrôle de leur manière d'exercer leur parentalité⁴¹.

41. C'est ce que montrent dans leurs travaux les sociologues Claude Martin et Gérard Neyrand. Par exemple, en 2006, le projet de loi « Prévention de la délinquance » de Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, proposait de détecter dès la crèche et la maternelle, les enfants susceptibles de développer des problèmes de comportement. Cette mesure s'appuyait sur le rapport de l'INSERM « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent » publié en 2005 et provoqua en retour la pétition « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans ». Finalement retirée du projet de loi, d'autres mesures furent

Avant de décrire les contours de la politique de soutien à la parentalité, nous détaillons les droits et services auxquels les parents accèdent à la naissance d'un enfant et durant ses premières années, permettant de saisir à quel point le soutien à la parentalité reste un parent pauvre de la politique familiale française.

Les droits et services publics permettant d'améliorer l'environnement structurel de la famille : congés et accès aux modes de garde

À la naissance d'un enfant, les parents disposent de congés spécifiques et pour la plupart d'un accès à un mode de garde.

Les congés

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, les droits aux congés à la naissance d'un enfant sont avant tout concentrés autour du congé maternité obligatoire d'au moins 16 semaines. Le congé paternité est quant à lui relativement réduit, 4 jours uniquement étant obligatoires. En 2024, une réforme du congé parental est envisagée dont les contours sont encore à dessiner⁴².

Au total, l'Etat dépensait en 2022 environ 3,8 milliards d'euros au titre de l'indemnisation des congés maternité et paternité (dont 3,2 milliards pour les congés de maternité⁴³). Par construction, ces dépenses bénéficient

votées, telle que la mise en place de stages de responsabilité parentale pour parents défaillants. En 2023, le « Plan anti-émeute » du gouvernement d'Elisabeth Borne remet à l'agenda les stages de responsabilité parentale, peu mis en œuvre depuis la loi de 2007, en y ajoutant l'idée de peines de travaux d'intérêt général pour les parents jugés défaillants.

42. Au moment où nous écrivons cet ouvrage, des mesures ont été annoncées pour instaurer un congé de naissance partageable sur 6 mois en renforçant le niveau d'indemnisation actuel du congé parental mais les modalités concrètes n'ont pas été précisées.

43. Cour des comptes, 2023, La Sécurité Sociale, Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale.

majoritairement aux familles les plus riches qui ont des niveaux de salaire plus élevés et reçoivent donc des indemnités plus importantes⁴⁴.

Type de congé	Durée	Indemnisation
Congé maternité	Un congé obligatoire d'au moins 16 semaines : <ul style="list-style-type: none"> • Prénatal : 6 semaines (1er et 2ème enfant) ou 8 semaines (3ème enfant) • Postnatal : 10 semaines (1er et 2ème enfant) ou 18 semaines (à partir du 3ème). 	L'indemnité nette correspond (hors salaires plancher et plafond) à environ 70% des trois derniers salaires bruts mensuels (minimum de 300€ par mois et maximum de 3000€ par mois). <i>Par exemple, une mère qui gagne 1800€/brut par mois touchera environ 1130€/net par mois</i>
Congé paternité	Un congé obligatoire de 4 jours minimum qui peut être prolongé de 21 jours de congés.	Les montants des indemnités des congés paternité sont calculés de la même manière que les congés maternité.
Congé parental	Le congé parental est accordé à toute personne en emploi ayant une ancienneté d'un an. Il peut durer jusqu'aux 3 ans de l'enfant, voire 5 ans à partir du 3e enfant, sur des tranches de 2 à 12 mois renouvelables.	Le congé parental n'est pas rémunéré mais les parents peuvent bénéficier de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Le montant de la PreParE est de 428,71€ par mois pour un congé parental complet et de 277,14€ pour un congé parental partiel. La durée de versement varie de 6 à 48 mois selon le nombre d'enfants. La PreParE peut être majorée à partir du 3e enfant.

Les modes de garde

Les modes de garde dits formels comprennent à la fois les EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant)⁴⁵, les assistantes maternelles ou

44. En cas de congé maternité ou paternité, le versement des allocations chômage cesse mais la personne reçoit des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie.

45. Pour rappel, sont considérés comme des EAJE les crèches, les micro-crèches, les haltes-garderies, les jardins d'enfants et les établissements réalisant du multi-accueil.

02. Des politiques publiques limitées

encore les nourrices à domicile. En 2020, la capacité théorique d'accueil était de 1 307 700 places soit 58,8 places pour 100 enfants de moins de trois ans. L'accueil proposé par les assistantes maternelles est prépondérant puisqu'il représente environ 54% de la capacité d'accueil suivi par 37% pour les EAJE.

En 2021, la dépense publique totale consacrée à l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans atteint 15,1 milliards d'euros⁴⁶. Celle-ci comprend les aides versées aux gestionnaires de modes d'accueil (Prestation de Service Unique, autres bonus et subventions particulières) et les aides versées aux familles pour leur faciliter l'accès à un mode de garde (complément libre de mode de garde, crédit d'impôt).

Comme cela a été dit précédemment, ces dépenses bénéficient surtout aux familles les plus riches qui ont trois fois plus accès aux modes d'accueil formels pour leurs enfants que les familles en situation de pauvreté.

Les droits et services publics permettant d'améliorer l'environnement socioéconomique de la famille : deux aides sociales principales (la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant et les allocations familiales)

Un soutien financier à la naissance

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, les aides financières à la naissance d'un enfant se concentrent autour de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et des allocations familiales (héritées de la politique nataliste).

46. HCFEA, Conseil de la Famille, 2023 « Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique ».

Type d'aides sociales	Description	Indemnisation
La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	Plusieurs aides sont regroupées au sein de la PAJE parmi lesquelles :	
	i) L'allocation mensuelle de base	(i) L'allocation mensuelle est conditionnée au revenu. Elle n'est valable que pour un enfant à la fois durant ses 3 premières années. Par exemple, un couple ayant des revenus inférieurs à 3600€/mois à deux recevra une allocation mensuelle de base de 96€/mois.
	(ii) La prime à la naissance	(ii) La prime à la naissance est versée sous condition de revenu ¹ . Elle n'est versée qu'une fois au cours du 7 ^{ème} mois de grossesse. Par exemple un couple ayant des revenus inférieurs à 3600€/mois à deux recevra une prime de 1019€.
Les allocations familiales	(iii) Des aides complémentaires comme la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) ou le complément de libre choix du mode de garde (CMG)	(iii) La PreParE est versée aux parents cessant leur activité professionnelle pour élever leurs enfants (montant détaillé ci-dessus pour le « congé parental »). La CMG est versée pour financer une partie des dépenses de garde ² . Elle est conditionnée au revenu, au nombre d'enfants à charge et au mode de garde : elle peut aller de 191,41€ à 925,26€/mois.
	Les allocations familiales sont versées à tous les parents qui ont au moins 2 enfants de moins de 20 ans	Le montant des allocations familiales dépend du nombre d'enfants à charge et des ressources du foyer. <i>Par exemple, un couple ayant des revenus inférieurs à 6200€/mois à deux recevra :</i> - 142€/mois pour le 2 ^{ème} enfant - 325€/mois pour le 3 ^{ème} enfant.

1. 43,6k€/ an pour un couple avec 1 enfant et jusqu'à 58,2k€/an pour un couple avec 3 enfants.

2. Dans le cas où le mode de garde choisi n'a pas de convention avec la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

02. Des politiques publiques limitées

En 2021, deux millions de familles ont bénéficié d'au moins une des aides financières de la PAJE, pour un coût de 10,8 Mds€⁴⁷. Concernant les allocations familiales, ce sont près de 5 millions de familles ayant des enfants en bas âge qui sont concernées pour un montant global d'environ 12,7 Mds€⁴⁸. A noter que si les allocations familiales sont conditionnées aux revenus, les plafonds élevés leur donnent une ambition presque universelle, 85% des familles en bénéficient. Il conviendrait d'ajouter à ces aides publiques, les aides fiscales – crédits d'impôt pour la sollicitation d'un mode de garde ou quotients familiaux mis en place à la naissance d'un enfant – qui, par construction, profitent aux familles ayant des revenus assez élevés pour en bénéficier.

Les droits et services publics permettant d'améliorer l'environnement parental : des sources d'information et du soutien à la parentalité

Des sources d'information

Les jeunes parents ont également à leur disposition des sources d'information variées (portant sur la santé, l'hygiène, l'éducation, etc. du jeune enfant), aussi bien en ligne qu'en agence d'accueil au sein des territoires. L'absence de données d'utilisation ne permet pas d'en mesurer l'utilité à ce stade. Voici des exemples des principales sources d'information pour les parents :

- **En ligne :**
 - **Parcours naissance (caf.fr)** : parcours utilisateur visant à simuler les aides et à répertorier les accompagnements dont le parent peut bénéficier selon sa situation.

47. Cour des comptes, 2022, La Sécurité Sociale, Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale.

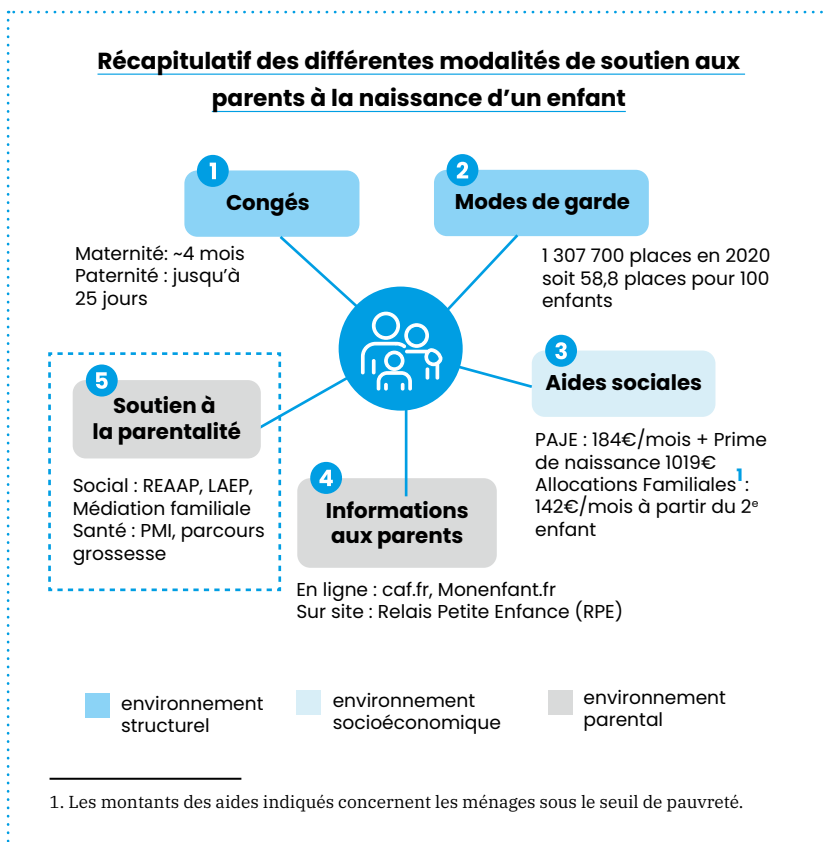
48. DREES, 2023, Minima Sociaux et Prestation Sociale.

- **Monenfant.fr (caf)** : site ressource qui regroupe un grand nombre d'informations relatives à l'arrivée d'un enfant, aux premières années et à l'adolescence. Le site propose, entre autres, un parcours utilisateur pour trouver un mode de garde adapté et simuler les aides financières auxquelles le parent a droit.
- **1000-premiersjours.fr (Santé Publique France)** : site ressource qui regroupe toutes les informations relatives au développement de l'enfant durant ses trois premières années et qui propose, à travers un parcours ludique, de nombreux conseils et astuces.
- **En présentiel :**
 - **Relais Petite Enfance (RPE)** : lieux de proximité gratuits d'information pour les parents (« guichet unique ») sur les offres d'accueil existantes. Il existe 3 211 relais petite enfance, dont plus de 1500 itinérants.

Le soutien à la parentalité

Les dispositifs de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, à les soutenir dans l'éducation de leurs enfants et à accompagner et prévenir les ruptures familiales. Ils font l'objet d'une analyse détaillée dans la partie suivante.

02. Des politiques publiques limitées



b. Des dispositifs de soutien à la parentalité à la portée limitée

Accompagnement social et prévention médicale : les deux axes du soutien à la parentalité

La dernière brique de services apportée aux parents lors de la naissance d'un enfant comprend les différents dispositifs de soutien à la parentalité financés par l'Etat, la Sécurité Sociale ou les collectivités locales. On peut distinguer deux axes d'accompagnement apportés par les services publics : l'accompagnement social et la prévention médicale.

L'accompagnement social :

Le premier angle d'approche de soutien à la parentalité est l'accompagnement des jeunes parents sur leur parentalité dans sa globalité en apportant une attention particulière au développement du lien parent-enfant. Les dispositifs proposant cet accompagnement sont financés par la branche Famille de la Sécurité Sociale. Cette politique est mise en œuvre à l'échelle nationale par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et sur les territoires par les CAF. Trois dispositifs principaux sont mis en place concernant la petite enfance⁴⁹ :

- **Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) :** les LAEP sont des espaces conviviaux où les parents viennent passer du temps avec leur jeune enfant en présence de 2 professionnels accueillants formés (éducateurs, psychologues, travailleurs sociaux ou puériculteurs). Ce dispositif participe à l'éveil et à la socialisation progressive de l'enfant, et permet également de sortir du potentiel isolement. Il apporte un appui aux parents dans l'exercice de leur parentalité, en respectant l'anonymat des familles.
- **Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) :** les REAAP sont des réseaux départementaux constitués de professionnels, d'acteurs locaux associatifs ou publics et de parents qui ont pour objectif d'aider les familles à assurer leur rôle parental. Les actions financées sont variées : groupes de parole permettant aux parents de partager leurs expériences, conférences thématiques animées par des professionnels, activités et ateliers partagés parents/enfants etc. Néanmoins, il faut noter que les REAAP financent des actions, à charge pour les associations et les collectivités de financer les structures.

49. D'autres dispositifs tels que les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) existent pour les enfants de plus de 6 ans qui sortent donc du champ de cette étude.

02. Des politiques publiques limitées

- **La Médiation Familiale (MF)** : la médiation familiale cherche à restaurer la communication familiale par l'intermédiaire du médiateur familial et à préserver le lien familial lorsqu'un événement l'a fragilisé (le plus souvent une séparation). Les médiations peuvent être spontanées, judiciaires ou même pénales, mais la démarche fait toujours appel à une participation volontaire des familles. Les tarifs des médiations familiales varient selon les médiateurs dans la pratique libérale. La CAF détermine un barème national des participations familiales pour la médiation, qui varient selon le revenu entre 2€ et 85€ la séance.

Description et évaluation¹ des dispositifs de soutien à la parentalité financés par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)



Description

- Espace convivial où les parents viennent passer du temps avec leur jeune enfant (0-6 ans)
- 2 accueillants formés sont présents : éducateurs, professionnels de l'animation, psychologues, travailleurs sociaux et puériculteurs



- Un accompagnement prodigué par des professionnels dont la pertinence est reconnue (bien que peu évaluée)
- Fort ancrage local

Ampleur

- 1 775 LAEP en 2021
- ~130k familles touchées (~4% des familles avec enfants de 0 à 6 ans)



- Offre hétérogène sur les territoires (26 départements = 60% des structures)
- Activités peu intenses : en moyenne, ouverture deux demi-journées par semaine
- Touchent peu les plus précaires

1. Evaluation BPF sur la base des rapports disponibles.



REAAP

Description

- Cible : parents avec enfants de -18 ans
- Variété d'actions (ateliers parents/enfants, groupe de parole et échanges entre pairs) afin d'accompagner les familles dans leur rôle parental



- Une diversité d'actions proposées...



- ...mais qui bénéficient à très peu de familles
- et rarement les plus précaires (il existe peu de données quantitatives sur le sujet mais les entretiens avec les experts académiques et acteurs de terrain vont dans ce sens)

Ampleur

- 8800 actions portées par 4500 structures dont 30% sur la petite enfance (2021)
- 370k familles mobilisées (~4% des familles avec enfants <18 ans)



Médiation familiale

Description

- Médiation familiale volontaire avec objectif de préserver le lien familial via l'aide d'un tiers, professionnel formé (le médiateur familial)
- Montant de la prestation progressif (2€ pour les plus précaires)



- Un accompagnement pertinent : 73% des MF terminées ont contribué à l'apaisement du conflit

Ampleur

- 276 services de médiation familiale
- 53 000 familles ont eu recours à une médiation familiale
- Concerne 4% des divorces



- Une offre très limitée...
- ...et aucune donnée sur la capacité à toucher les plus précaires

L'accompagnement en santé :

La prévention médicale est destinée à la femme enceinte, et au jeune enfant. L'ambition est de limiter les écarts de développement entre les jeunes enfants issus de familles en situation de précarité et la moyenne française. Cette politique de prévention est constituée de deux dispositifs principaux :

02. Des politiques publiques limitées

- **Le parcours grossesse** est le principal dispositif assurant le suivi médico-social de la future mère. Il représente une dizaine de rendez-vous médico-sociaux tout au long de la grossesse, pour la plupart remboursés à 100% par l'Assurance maladie.
- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)** est le deuxième axe de cette prévention médico-sociale. Les centres PMI sont par excellence des espaces *médico-sociaux*, puisqu'ils rassemblent du personnel soignant ainsi que parfois des professionnels sociaux. L'ambition des PMI est d'être centrées sur la prévention. A cet égard, le parcours grossesse peut être réalisé en PMI ainsi que d'autres rendez-vous médicaux de suivi du jeune enfant. Il n'est pas rare que les PMI organisent aussi des ateliers de parentalité pour les jeunes parents.

Description et évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité de prévention en santé


Parcours grossesse


Description

- Cible : futures mères
- 7 examens prénatals et 1 entretien prénatal précoce obligatoire
- 3 échographies remboursées entre 70% et 100%, un bilan bucco-dentaire remboursé à 100% et des ateliers de préparation à la naissance remboursés à 100%

Ampleur

- On estime à environ 800 000 le nombre de grossesses annuelles en France

 • Un solide parcours de naissance qui permet de répondre aux inquiétudes des futurs parents...

 • ...mais le sentiment d'être souvent ensuite démunis à la naissance, le parcours post-natal n'étant pas aussi bien formalisé

Description

- Cible : mères, futures mères et enfants en bas âge (0-6 ans)
- Soutien sanitaire et social gratuit (consultations, visites à domicile avec médecins, sages femmes, psychologues, puériculteurs, etc...)
- Propose également des actions collectives enfant-parent (ex : éveil psychomoteur)



- Une accessibilité (financière et géographique) qui en fait un acteur incontournable de la périnatalité
- Approche socio-sanitaire permettant d'accompagner sur les différents besoins des ménages

Ampleur

- 4 800 PMI (2019)
- 43 consultations pour 1000 femmes
- Couvre 12% des besoins en consultation infantile



- Difficulté à atteindre les plus précaires (forte défiance)
- Actions de prévention emboisées à 20-30% par d'autres actions (mode de garde, information préoccupante)
- Un système en tension (-25% de financement en 10 ans et -45% de consultations entre 1995 et 2016)

Au global, une politique qui touche peu de personnes en raison de financements limités, morcelés et peu pérennes

Hormis le parcours grossesse, partiellement obligatoire et qui, par définition, concerne la grande majorité des jeunes futurs parents, l'analyse des différents dispositifs révèle leur faible ampleur, particulièrement lorsque l'on se penche sur les dispositifs d'accompagnement social (LAEP, REAAP, Médiation Familiale).

Alors que près d'un parent sur deux juge difficile d'élever son enfant et que 4 parents sur 10 déclarent se sentir seuls face à l'éducation de leur enfant⁵⁰, les dispositifs de soutien à la parentalité financés par la CNAF ne couvrent qu'une toute petite partie des besoins :

50. Enquête BVA « Être parent aujourd'hui » réalisé pour Les Apprentis d'Auteuil, 2017.

02. Des politiques publiques limitées

- Les actions REAAP ont touché en 2021 environ 370 000 familles, soit un taux de couverture de **4% des familles ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans.**
- Les LAEP ont touché en 2018 environ 130 000 familles, soit un même taux de couverture de **4% des familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans.**

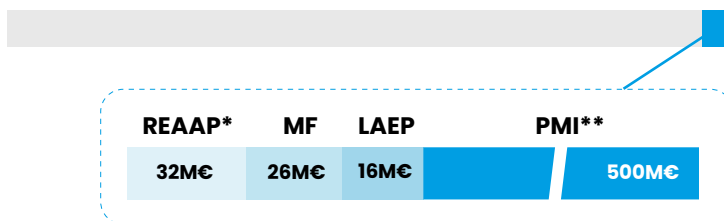
In fine, un parent sur deux estime qu'il manque des dispositifs dédiés à l'accompagnement des parents⁵¹.

La faible couverture des besoins a pour cause la faiblesse des montants globaux finançant le soutien à la parentalité : sommés, les financements dédiés aux différents dispositifs de soutien à la parentalité, en incluant les PMI, **ne représentent en comparaison que 4% des financements dédiés à l'accueil formel du jeune enfant.**

Le financement du soutien à la parentalité rapporté aux financements pour l'accueil formel du jeune enfant

15 Mds dédiés à l'accueil formel du jeune enfant

574 M€ dédiés au soutien à la parentalité (soit 4%)



*le montant global est mentionné alors que seules 30% des actions touchent les 0-6 ans

**le montant global des PMI est mentionné

51. Enquête BVA « Être parent aujourd'hui » réalisé pour Les Apprentis d'Auteuil, 2017.

En plus d'être limités, la nature éparse et peu pérenne des financements ne permet pas de consolider une offre d'ampleur. L'enveloppe moyenne d'un financement CAF pour un LAEP est de 9 437€ et celle pour une action REAAP de 2 680€ : ces financements sont donc loin de couvrir les besoins des porteurs de projet associatif qui doivent multiplier les sources de financements et rechercher d'autres financements publics. La levée de fonds est de ce fait extrêmement chronophage pour les acteurs du secteur avec de faibles montants à la clé. Les appels à projet étant le plus souvent d'une durée d'un an renouvelable, les porteurs de projet ne disposent d'aucune sécurité financière et les actions peinent à se pérenniser dans le temps.

Une politique publique qui bénéficie peu aux publics les plus précaires

La principale critique portée aux dispositifs de soutien à la parentalité par les experts interrogés dans le cadre de l'étude⁵² est de ne pas réussir à accompagner les familles qui en sont les plus éloignées et qui en ont le plus besoin, en particulier les familles en situation de pauvreté, échouant donc à réduire les inégalités médico-sociales. Derrière cette critique globale, force est de constater qu'il existe des faiblesses spécifiques en matière d'accompagnement social et d'accompagnement en santé.

52. Pour rappel, près d'une vingtaine d'experts ont été interrogés dans le cadre de cette étude.

I. Faiblesses en matière d'accompagnement social : un manque d'accessibilité pour les familles les plus pauvres

Il existe peu de données quantitatives permettant de déterminer précisément la part des familles précaires dans le public accueilli par les dispositifs de soutien à la parentalité. Les seules données disponibles, pour les LAEP, révèlent cependant une surreprésentation des classes moyennes et supérieures⁵³ parmi les bénéficiaires, et en particulier des mères qui exercent un métier dans le domaine du « care », plus promptes à s'emparer de tels dispositifs. Ces données corroborent les retours des experts unanimes à ce sujet.

Trois freins principaux limitent l'accès aux dispositifs d'accompagnement social :

- Du fait de financements morcelés et peu pérennes, les actions sont irrégulières et peu intenses : un LAEP est ouvert en moyenne 8 heures par semaine seulement. Ce manque de régularité et la fragilité des actions qui disparaissent parfois du jour au lendemain entraînent de grandes difficultés à fidéliser les bénéficiaires.
- La couverture nationale est très inégale sur le territoire : les taux de fréquentation des

TÉMOIGNAGE

EXTRAIT DE NOTRE ENQUÊTE¹

« Quand on a quelques difficultés, on se retrouve vraiment seule et on est obligée de tout gérer à la maison toute seule. Alors je dirais qu'il y a pas trop de dispositifs, parce qu'à chaque fois que la mairie ou autre met des dispositifs en place, c'est toujours un mois puis ça s'arrête »
(Mme L.)

1 Ce témoignage et les suivants sont extraits de l'enquête qualitative que nous avons menée auprès de 39 familles (évoquée en partie 1.III.b).

53. Dossier d'étude CNAF, « Etude sur les lieux d'accueil enfants parents. Approche par territoires et les publics, les normes et les pratiques des accueillantes », n°229, Asdo études, pp. 122, 2022.

dispositifs LAEP et REAAP sont très variables selon les territoires, allant de pair avec une offre inégalement répartie. Ainsi, en 2018, 26 départements concentraient 60% des LAEP, leur nombre étant particulièrement bas dans les départements également désertés par les autres services publics ainsi que dans des zones comme le Nord et l'Est de la France.

- L'offre enfin, manque de lisibilité : les REAAP couvrent en réalité une multitude d'actions différentes et même les LAEP, dont le cadre est beaucoup plus strict, ont à chaque fois des appellations et des pratiques différentes.

TÉMOIGNAGE

EXTRAIT DE NOTRE ENQUÊTE

« Il y avait un endroit – une maison qui recevait les parents et les enfants jusqu'à 5 ans – dont on m'a donné l'adresse, à côté, mais quand j'y suis allée c'était déjà fermé – "fermé jusqu'à nouvel ordre". (...) Ça m'aurait intéressée s'il y avait d'autres enfants pour jouer avec Hansa, et moi rester avec des grandes personnes pour discuter et tout... Alors je reste plutôt au parc à côté, ils jouent un peu, puis on monte. » (Mme Nd.)

Ces freins à l'accessibilité, qui concernent toutes les familles, sont d'autant plus contraignants pour les familles précaires qu'ils s'ajoutent à d'autres difficultés spécifiques aux situations de pauvreté : emplois du temps contraints par les urgences du quotidien, faible accès à l'information, absence de solution de garde, crainte de la stigmatisation, défiance vis-à-vis des professionnels, épuisement psy-

chique, etc. Comme nous l'avons vu précédemment, le soutien à la parentalité vient après de nombreux autres besoins plus prioritaires pour les familles en situation de pauvreté.

Il est dans ces conditions difficile d'imaginer ces familles frapper d'elles-mêmes à la porte de ces dispositifs. La difficulté des structures de soutien à la parentalité à « aller-vers » les familles en situation de pauvreté explique l'accaparement de ces dispositifs par les classes moyennes et

supérieures plus prompts à rechercher spontanément des conseils et du soutien, car inquiètes du risque de déclassement pour leurs enfants. Baptisé « l'effet Matthieu » par les sciences humaines⁵⁴, ce phénomène est une limite courante des politiques universelles en matière d'action sociale : ces dernières profitent plus souvent aux catégories sociales favorisées, plus à même de s'en emparer car bénéficiant de plus de ressources que les catégories sociales défavorisées.

II. Faiblesse de l'accompagnement en santé : la PMI, un acteur de proximité au rôle ambigu pour les familles en situation de pauvreté⁵⁵

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un acteur incontournable de la parentalité dont l'action est axée principalement sur le soin accordé aux enfants et aux parents. C'est un acteur particulièrement pertinent en matière de prévention des inégalités précoces à deux égards :

- Une forte accessibilité géographique et financière : avec 4800 lieux d'accueil sur le territoire français, les PMI bénéficient d'un bon maillage territorial qui en font un acteur de proximité important. Les consultations y sont gratuites et donc accessibles aux personnes les plus précaires. Par ailleurs, une partie de l'activité des PMI est dédiée aux visites à domicile, qui sont un moyen efficace « d'aller-vers » les familles en situation de vulnérabilité.
- Une approche médico-sociale qui permet d'accompagner les familles vis-à-vis de différents besoins : les actions de la PMI sont à la fois

54. A l'origine mis en évidence par le sociologue Robert K. Merton dans le champ de la recherche scientifique puis généralisé à d'autres pans du monde social et aux politiques sociales par l'économiste Herman Deleeck (notamment à la sécurité sociale, aux soins de santé, au logement social, aux impôts etc.), l'Effet Matthieu tire son nom du célèbre adage de l'Évangile selon Saint Matthieu « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a ».

55. Les données citées dans ce paragraphe sont tirées du rapport de Michèle Peyron réalisé en 2019 : « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! ».

sanitaires et sociales. En plus des consultations médicales préventives, le Code de la Santé Publique leur confie des missions de soutien aux familles, d'activités de planification et d'éducation familiales⁵⁶. Les équipes sont pluridisciplinaires (médecins, sages-femmes, psychologues, infirmières, puéricultrices) et des intervenants extérieurs peuvent animer des ateliers relatifs à l'éveil de l'enfant.

Pour autant, de nombreuses limites empêchent aujourd'hui les PMI d'accompagner comme elles le devraient les familles les plus fragiles :

- L'activité des PMI et les moyens qui lui sont dédiés ne cessent de diminuer : le nombre de consultations réalisées en PMI a presque été divisé de moitié depuis 1995⁵⁷. Ces dernières ont connu une baisse de leurs moyens de l'ordre de 25% en 10 ans⁵⁸. La dépense annuelle dédiée aux PMI peut être estimée à environ 500 M€ soit 1 % des dépenses sociales des conseils départementaux. Malgré les bénéfices sociaux et économiques de la prévention, les départements dédient une part beaucoup plus importante de leurs moyens aux mesures dites « curatives » (incluant notamment les 9Mds d'euros liés à l'Aide Sociale à l'Enfance).
- Les injonctions cumulatives et la grande variété de missions confiées aux PMI les amènent, dans un contexte de ressources limitées, à se concentrer sur les urgences au détriment de la prévention : les activités de prévention des PMI sont embolisées à hauteur de 20% à 30% par d'autres actions, notamment par les activités d'attribution d'agrément, de contrôle et de formation des modes de garde collectifs (EAJE) et individuels (assistantes maternelles), particulièrement chrono-

56. Les missions de la PMI sont définies par les articles L 2112-2, L 2112-7, L 2324-2 et R. 2112-1 du Code de la Santé Publique (CSP).

57. En 1995, près de 900 000 enfants avaient été vus en consultation de PMI, représentant 2,7 millions d'examens. En 2016, l'activité ne s'élève plus qu'à 550 000 enfants représentant 1,49 million d'examens.

58. Cette donnée est une moyenne qui masque de fortes disparités territoriales : les dépenses annuelles par habitant sur les 0-6 ans varient de 1€ à plus de 300€ selon les départements.

phages ; ainsi que par les activités de protection de l'enfance, c'est-à-dire le traitement des Informations Préoccupantes (IP) et les visites à domicile qui leur sont liées. Sur ce dernier point, le rapport parlementaire de Michèle Peyron « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! », de mars 2019, note que dans certains départements, la majorité des visites à domicile effectuées par la PMI concernent désormais des IP. Les visites à domicile infantiles préventives ont, à l'inverse, été divisées par deux en 25 ans.

- Ce contexte crée une forte défiance vis-à-vis de la PMI chez certaines familles en situation de précarité qui l'associent à l'Aide Sociale à l'Enfance (la confusion est renforcée par l'appellation « Protection » Maternelle Infantile). Le nombre de visites à domicile relevant de l'urgence sociale n'a cessé de croître : elles tendent à se substituer aux visites de prévention et fragilisent en conséquence le lien de confiance entre la PMI et les familles, notamment les plus vulnérables, qui craignent qu'on leur retire leur enfant à cause de leurs conditions de vie. Dans ce contexte, les postures des professionnels de PMI sont particulièrement sensibles et doivent s'ajuster aux contraintes socioéconomiques qui pèsent sur les familles et aux différences d'environnements culturels. L'enquête qualitative réalisée par l'Agence Phare révèle ainsi que des conseils inadaptés ou perçus comme des jugements peuvent définitivement rompre le lien de confiance entre ces familles et les PMI et donc les faire échouer à prévenir les inégalités précoces.

TÉMOIGNAGE

EXTRAIT DE NOTRE ENQUÊTE

« Ils vont surveiller nos moindres faits et gestes. On leur fait confiance parce que souvent on est des jeunes parents, on se dit qu'on a besoin d'aide et de soutien, mais ce qu'on va dire, ça va se retourner contre nous. Franchement, la PMI c'est une source de stress. Moi j'ai menti la dernière fois. Ils m'ont dit « Est-ce que votre fils, il dort bien ? », j'ai dit oui alors qu'il ne fait pas ses nuits. Je préfère dire ça. » (Madame Ch)

TÉMOIGNAGE

EXTRAIT DE NOTRE ENQUÊTE

« La PMI j'y suis allée pour ma première fille, mais ça ne me correspondait pas. C'était plus du forcing, je n'ai pas aimé et je n'y suis pas retournée. C'était le forcing : "Il faut faire comme ça, il faut faire comme ça, il faut faire comme ça (...)" » (Mme Aa)

Par ailleurs, malgré la demande croissante de soutien à la parentalité, et alors même que les PMI sont particulièrement bien positionnées pour accompagner et soutenir les parents en situation de vulnérabilité, le rapport Peyron regrette qu'aucun financement fléché n'émane de la CNAM, de la CNAF ou de l'État pour financer des actions dédiées au soutien à la parentalité dans les PMI.

II. Une offre associative morcelée dont la capacité à toucher les plus précaires reste limitée

a. Vue d'ensemble du champ du soutien à la parentalité : une typologie qui recense trois modèles d'actions principaux

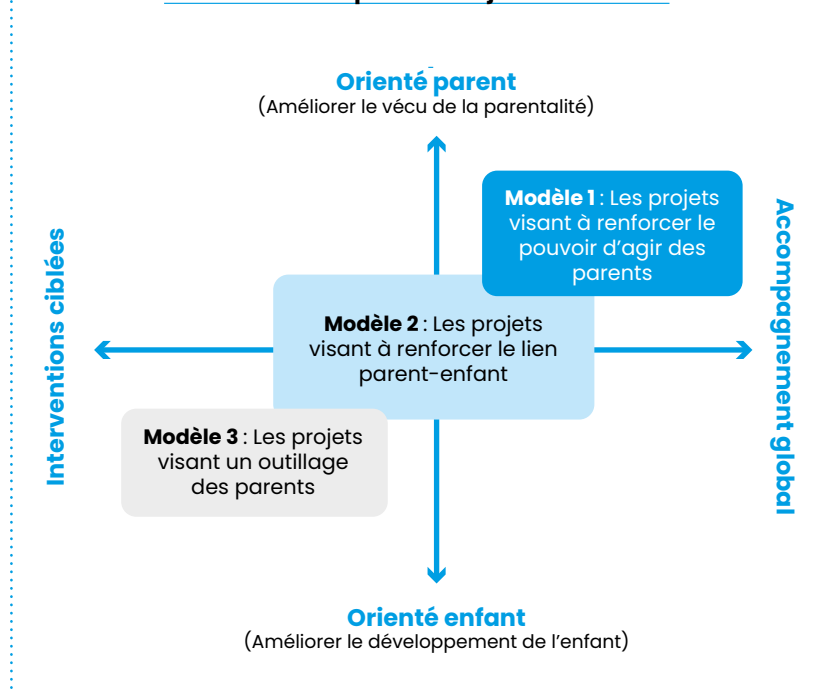
Le premier élément marquant de notre revue des acteurs associatifs œuvrant sur ce champ est leur relative **fragilité**. En effet, on y trouve relativement peu d'acteurs nationaux solidement structurés comme c'est le cas, par exemple, lorsque l'on s'intéresse au champ de l'insertion professionnelle.

Est-ce pour autant qu'il existe peu d'acteurs associatifs sur le champ du soutien à la parentalité ? Bien au contraire ! Plusieurs milliers d'associations s'en réclament. On touche ici au deuxième élément marquant de notre revue, l'importante **fragmentation** du tissu associatif.

Fragilité et fragmentation de l'offre donc, deux traits liés à la nature même des financements publics décrits précédemment. Dans ces conditions, il paraît peu pertinent de réaliser un recensement exhaustif des acteurs associatifs œuvrant dans ce champ. La cartographie présentée ci-après est plutôt une typologie, par modalité d'action, des acteurs proposant des actions de soutien à la parentalité à destination des parents de jeunes enfants. Elle a été réalisée à partir de l'identification d'une centaine d'acteurs et d'entretiens avec une trentaine d'entre eux. Cette typologie a deux objectifs principaux :

- Décrire le champ du soutien à la parentalité en donnant une vision d'ensemble qui englobe la diversité d'actions menées
- Comprendre comment fonctionne chacun des modèles via une analyse de leurs caractéristiques clés

Typologie des projets de soutien à la parentalité à destination des parents de jeunes enfants



Ces acteurs ont en commun de chercher à améliorer l'environnement parental de l'enfant via l'accompagnement de ses parents. Ils se distinguent toutefois à travers deux éléments principaux :

- **La cible principale de leurs actions** (l'axe vertical sur le schéma) :
 - Certains acteurs centrent leurs actions sur les parents en partant de leur expérience de la parentalité afin de renforcer en priorité leur pouvoir d'agir et d'améliorer leur vécu de la parentalité. Ces acteurs partent du principe que chaque parent possède en lui les ressources nécessaires pour élever un enfant, qu'il s'agit de

révéler car ce dernier a avant tout besoin, pour s'épanouir, de parents confiants et sereins dans l'exercice de leur parentalité malgré les contraintes socioéconomiques qui pèsent sur la famille.

- D'autres acteurs centrent leurs actions sur l'enfant et son développement en partant des connaissances acquises sur les besoins fondamentaux du jeune enfant. Ils partent du principe qu'il faut diffuser les enseignements de la recherche à un large public et que tout parent peut bénéficier d'outils et de conseils à mettre en œuvre dans l'éducation de son enfant mais que ces conseils et outils sont moins accessibles aux populations défavorisées.
- **Le périmètre de leurs actions** (l'axe horizontal sur le schéma) :
 - Certains acteurs proposent aux parents un accompagnement global, non thématique, sur tous les aspects touchant à la parentalité et parfois au-delà (accès aux droits, au logement, aide alimentaire etc.).
 - D'autres acteurs proposent aux parents un accompagnement ciblé sur certaines dimensions du développement du jeune enfant, cognitif, affectif ou physique : par exemple en encourageant la lecture partagée pour stimuler le développement langagier ou en proposant des ateliers autour de l'alimentation, des écrans, des jeux parent-enfant, etc.

En croisant ces deux critères, notre typologie fait émerger trois grandes catégories d'acteurs dont les appellations ici choisies renvoient à l'objectif principal de l'action ⁵⁹.

59. Ainsi, le renforcement du pouvoir d'agir des parents peut également être un objectif des acteurs appartenant aux catégories 2 et 3 mais il sera moins central dans l'action proposée que le renforcement du lien parent-enfant ou l'outillage des parents.

Modèle n°1 : les projets de soutien à la parentalité visant à renforcer le pouvoir d’agir des parents

Historiquement, les associations qui portent des actions de soutien à la parentalité proposent un **accompagnement global** aux parents, tenant compte de toutes les dimensions de la vie familiale. Elles mettent en œuvre des dispositifs **peu normés** permettant de s’adapter au plus près des besoins des parents et visent à renforcer leur pouvoir d’agir, leur confiance en eux et à valoriser leurs compétences en vue d’améliorer les relations familiales et l’environnement autour de l’enfant. Elles se divisent en deux catégories selon la porte d’entrée de l’accompagnement :

- Certaines ciblent les parents **de manière universelle** et sont portées par des associations dont le soutien à la parentalité est au cœur de leur mission. Il s’agit, par exemple, des associations membres de la FNEPE (Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs), de l’ACEPP (Association des Collectifs Enfants, Parents, Professionnels), des UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), de l’association les Pâtes au beurre, etc.⁶⁰
- D’autres ciblent les familles **en situation de précarité** et sont portées par des associations de solidarité (jeunesse ou lutte contre la grande exclusion). Il s’agit par exemple des Apprentis d’Auteuil, la Croix-Rouge, ATD Quart Monde, les Centres sociaux, Intermèdes Robinson, etc.

60. Notons qu’en annexe de cette étude sont présentées en détail les activités de chacune des associations évoquées ici.

02. Des politiques publiques limitées

Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des associations visant à renforcer le pouvoir d’agir des parents

	Réseaux historiques du soutien à la parentalité	Associations de solidarité
Type d’accompagnement	Accompagnement global centré sur la parentalité (café parents, espace parents, etc.)	Accompagnement global large (logement, accès aux droits, etc.) dont la parentalité est une brique
Ampleur des actions menées	>1000 (ex : ACEPP – 800 adhérents)	≈100 (ex : Croix-Rouge – 30 dispositifs)
Capacité à toucher les plus précaires	Faible (approche universelle)	Forte (ciblage vers les plus défavorisés)
Exemples d’acteurs	ACEPP, FNEPE, UDAFs, Pâtes au beurre, etc.	Croix Rouge, ATD Quart Monde, Apprentis d’Auteuil, Centres sociaux, Intermèdes Robinson, Habitat et Humanisme, etc

≈10 dizaine d’acteurs recensés

≈100 centaine d’acteurs recensés

>1000 > 1000 acteurs recensés

I. Les réseaux historiques de soutien à la parentalité

Ce premier groupe d’acteurs associatifs est constitué de réseaux « **historiques** » du **champ du soutien à la parentalité**, qui bénéficient de ce fait d’un maillage territorial important et d’une grande expertise sur le sujet, au plus proche des évolutions pour innover et répondre aux besoins. Cette expertise terrain est souvent reconnue par leur agrément d’organisme de formation (parmi les 41 adhérents de la FNEPE, une

quinzaine sont certifiés Qualiopi⁶¹). De plus, elles bénéficient d'un ancrage local fort en raison d'une organisation décentralisée autour de dispositifs nés le plus souvent à partir des besoins des territoires avant de se regrouper en réseau ou fédération. Cette catégorie d'acteurs touche un grand nombre de bénéficiaires car elle regroupe de fait un grand nombre d'associations adhérentes (à titre d'exemple l'ACEPP compte plus de 800 adhérents parmi lesquels des crèches associatives ou coopératives, des lieux d'accueil enfant-parent, des ludothèques, des haltes garderies, des relais petite enfance ou encore des espaces parentalité itinérants). Leur capacité à atteindre les plus précaires est cependant limitée par leur approche universelle et le profil des bénéficiaires varie ainsi grandement d'un territoire à l'autre.

Zoom – Les écoles des parents et des éducateurs | La FNEPE

La FNEPE réunit 41 « Ecole des parents et des éducateurs » de tailles extrêmement variées, de la petite association locale composée uniquement de bénévoles à l'association de plus de 50 salariés et au budget supérieur à 3 millions d'euros. Les écoles des parents et des éducateurs proposent : des actions collectives à destination des parents (cafés des parents, conférences-débats, etc.), des actions individuelles à travers des consultations à visée préventive (allant de 1 à 4 rendez-vous), des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) et de la médiation familiale.

II. Les associations de solidarité

Ce second groupe d'associations offre un accompagnement sur toutes les dimensions de la vie de la famille, répondant ainsi aux premiers besoins identifiés des parents en situation de pauvreté, à savoir l'amélioration

61. Qualiopi est une certification « organisme de formation » délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

de leurs conditions de vie (insertion, logement, accès aux droits, lutte contre l'isolement), à travers un accompagnement social plus large dont la parentalité n'est qu'une brique. Les familles en situation de pauvreté représentent l'essentiel de leurs bénéficiaires en raison de leur mission sociale. La capacité à atteindre les plus précaires est particulièrement forte pour les acteurs peu ou non-institutionnels qui sont des acteurs de proximité à l'ancrage local fort, aux actions régulières qui permettent de tisser le lien de confiance avec les bénéficiaires (à l'image d'Intermèdes Robinson évoqué ci-dessus). Enfin, notons que dans le cadre de cette étude, relativement peu de dispositifs de soutien à la parentalité ont été identifiés au sein de ces associations de solidarité, suggérant que ces dernières touchent au total moins de bénéficiaires que le premier type d'associations dites historiques.

Zoom – Les ateliers de rue socioéducatifs | Intermèdes Robinson

L'association Intermèdes Robinson organise toutes les semaines sur plusieurs territoires de l'Essonne des ateliers de rue socioéducatifs à destination de familles en situation d'extrême précarité. Les moments de convivialité (cuisine, repas, rangements collectifs) sont au centre des ateliers, autour desquels plusieurs activités sont proposées, notamment des ateliers d'éveil psychomoteur, sensoriel et langagier avec du matériel dédié. Le soutien aux parents s'effectue à deux niveaux :

- En s'attaquant aux causes des difficultés des familles, en luttant contre leur exclusion et en améliorant leurs conditions de vie (via l'accès aux droits, l'organisation de vacances, le don matériel, le lien social, etc.).
- En élargissant les référents éducatifs autour des enfants et en transformant certaines pratiques parentales pour apaiser les relations parents-enfants sans prodiguer de conseils mais en montrant l'exemple (via les interactions entre les membres des équipes et les enfants qui tissent des relations affectives).

Modèle n°2 : Les projets de soutien à la parentalité visant à renforcer le lien parent-enfant

À l'intersection du parent et de l'enfant, les associations suivant ce modèle proposent un **accompagnement centré sur les interactions parent-enfant**. Souvent issues du champ de la psychologie, ces associations visent en particulier à **renforcer le lien d'attachement et à répondre aux questionnements des parents** :

- Certaines mettent l'accent sur l'expérience de la parentalité⁶². Les pré-occupations des parents sont la porte d'entrée de l'accompagnement qui se déroule à partir d'un **lieu ressource**. Elles axent principalement leurs actions sur l'échange entre pairs et avec des professionnels. Les parents sont les bénéficiaires directs des projets et les enfants les bénéficiaires indirects. Il s'agit par exemple des Maisons des Familles, des Maisons des 1000 premiers jours, de la Maison Rigolo Comme La Vie et plus généralement toutes les « Maisons des parents ».
- D'autres mettent l'accent sur la pratique de la parentalité. Les **activités partagées** sont la porte d'entrée de l'accompagnement qui se déroule en général hors-les-murs chez des partenaires. Elles axent principalement leurs actions sur l'observation et le faire. Les parents et les enfants sont les bénéficiaires directs des projets. Il s'agit notamment de la Cabane bleue, Chemins d'Enfance, du Réseau Môm'artre et plus généralement de tous les LAEP.

62. Le pédopsychiatre et psychanalyste Didier Houzel distingue l'expérience de la parentalité, à savoir l'expérience subjective consciente et inconsciente du fait de devenir parent et de remplir des rôles parentaux de la pratique de la parentalité, qui renvoie aux tâches quotidiennes que les parents ont à remplir auprès de l'enfant.

02. Des politiques publiques limitées

Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des associations visant à renforcer le lien parent-enfant

	Lieux ressources pour la parentalité	Activités partagées
Type d'accompagnement	Basé sur un lieu ressource via l'échange entre pairs et / ou professionnels	« En action » via des activités parents / enfants comme prétexte à l'accompagnement, en général « hors les murs »
Ampleur des actions menées	<p>≈100</p> <p>(ex : plus d'une centaine de Maisons des parents)</p>	<p>>1000</p> <p>(ex : 1775 LAEP et beaucoup de petites associations locales organisant des activités partagées)</p>
Capacité à toucher les plus précaires	<p>faible</p> <p>(approche universelle, accompagnement collectif)</p>	<p>modérée</p> <p>(dépend des liens avec les prescripteurs)</p>
Exemples d'acteurs	Maison des familles, Maison des 1000 Premiers Jours, Maison Rigolo comme la vie, Maison des parents	Cabane Bleue, Chemins d'Enfance (Magic Place), Réseau Môm'Artre, LAEPs, Pas à Pas, l'Enfant, Sens et Savoir, Toile d'Eveil, etc.

≈10 dizaine d'acteurs recensés ≈100 centaine d'acteurs recensés >1000 > 1000 acteurs recensés

I. Les lieux ressources

Les projets dont l'accompagnement est centré autour **d'un lieu ressource** ayant vocation à devenir des lieux de convivialité sur le territoire, ont l'avantage de bénéficier d'un ancrage local fort. Ils répondent aux préoccupations et aux questions des parents, afin de les rassurer, à travers un accompagnement basé sur l'échange entre pairs et/ou avec des professionnels. L'accompagnement est généralement peu normé et horizontal : les thématiques abordées ne sont souvent pas définies à l'avance et les échanges avec les professionnels et entre pairs partent des

besoins exprimés par les parents. L'objectif de ces projets est d'élargir l'écosystème autour de l'enfant et du parent, ils permettent ainsi de lutter contre l'isolement parental. Les dispositifs de type « Maison » recensés dans le cadre de cette étude sont relativement nombreux (il existe plus d'une centaine de Maisons des parents à l'échelle des municipalités). L'approche universelle de ces dispositifs limite là encore leur capacité à atteindre les plus précaires. Celle-ci dépend essentiellement du territoire d'implantation des acteurs.

Zoom – Les Maisons des Familles | Les Apprentis d'Auteuil

Les Maisons des Familles co-portées par les Apprentis d'Auteuil accueillent de manière inconditionnelle les parents en situation de vulnérabilité, confrontées à l'isolement, à des ruptures familiales ou à la précarité, dans des cercles d'échanges et des ateliers afin de recréer une communauté autour de ces familles isolées. Les Maisons des familles sont ouvertes 4 ou 5 jours sur 7. Les parents peuvent venir librement, avec ou sans leurs enfants, quel que soit le temps dédié, pour prendre un café, s'asseoir, participer ou non à des activités, parler ou non de leurs difficultés. La faible institutionnalisation de ce dispositif facilite la création d'un lien de confiance entre les familles et avec les professionnels : l'objectif est de faire de ce lieu une « seconde maison », un espace de convivialité qui s'organise autour de la cuisine et du partage.

II. Les activités partagées

Les projets dont l'accompagnement est centré autour des **activités partagées** répondent aux besoins de loisirs et de convivialité des parents en situation de pauvreté. Plutôt que de se concentrer sur les difficultés, ces modèles proposent en effet aux parents d'offrir à leur enfant un moment agréable pour travailler le lien d'attachement (par exemple, avec un espace aménagé pour enfants, la mise à disposition de livres et de jeux,

02. Des politiques publiques limitées

un éveil artistique et culturel, la socialisation avec d'autres enfants). Ces dispositifs « en action » sont ancrés dans la pratique de la parentalité : ils prennent comme point de départ, pour aborder la parentalité, l'observation des interactions entre l'enfant et son parent et non le vécu subjectif. Il s'agit certaines fois de dispositifs « hors-les-murs », permettant ainsi de cibler les familles en situation de précarité à travers des stratégies d'« aller-vers » (CADA, CHRS, hôtels sociaux, crèches situées en quartier prioritaire de la politique de la ville, etc.). Il existe un grand nombre d'acteurs proposant des activités partagées à destination des parents et jeunes enfants, à l'image des 1775 LAEP recensés en 2021. Leur capacité à atteindre les publics précaires, là encore, varie grandement d'un dispositif à l'autre mais les ateliers « hors-les-murs » et les activités pour les enfants sont deux leviers qui leur permettent de cibler les familles vulnérables plus facilement que les modèles de « lieux ressources ».

Zoom – « Promenons-nous dans nos histoires » et « A toi de jouer ! » | Pas à Pas, l'Enfant

L'association Pas à Pas, l'Enfant co-anime avec les professionnels de l'enfance, dans les crèches et les accueils de loisirs implantés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des ateliers parents-enfants autour des histoires et des jeux.

Le principe est d'accompagner les parents pour qu'ils passent du temps avec leur enfant, participent à son éveil corporel et langagier, et découvrent ainsi comment se mettent en place, dans des activités aussi simples que les histoires et les jeux, des facultés essentielles comme la fonction imageante ou la concentration.

Les ateliers suivent une progression séquencée, pour accompagner pas à pas les parents. Ils capitalisent sur la présence au jour le jour et l'engagement des professionnels de l'enfance, formés par l'association, et qui font le lien avec les parents d'un atelier à l'autre. L'atelier est ainsi un temps fort où les parents, entourés par les professionnels qui

connaissent leur enfant et par l'association, sont actifs auprès de leur enfant, passent un moment agréable avec lui et sont ainsi encouragés à reprendre à la maison des temps de jeu ou d'histoires.

Modèle n°3 : Les projets de soutien à la parentalité visant l'outillage des parents

Souvent inspirées des neurosciences, ces approches mettent en œuvre des interventions normées à travers plusieurs séances d'ateliers (virtuels ou à distance) dans le but de **proposer des outils** aux parents sur diverses thématiques relatives au développement de l'enfant, à ses besoins, à son comportement et aux pratiques parentales (comprendre ses émotions, le jeu et les écrans, parler à son enfant, etc.).

D'inspiration anglo-saxonne, le développement des programmes d'outillage parental est récent, concomitant du développement des connaissances scientifiques dans les domaines des sciences cognitives notamment. De ce fait, le nombre d'acteurs associatifs présents en France dans ce champ est beaucoup plus réduit que pour les deux précédents modèles. En l'occurrence, nous n'en avons pas identifié plus d'une dizaine dans le cadre de cette étude. Ces modèles ont l'avantage de pouvoir facilement être développés à grande échelle à faible coût parce que les séances d'ateliers sont normées et qu'elles peuvent parfois être réalisées à distance (par exemple, en visioconférence ou par SMS). Ils sont souvent associés à des méthodologies d'évaluation quantitatives robustes afin de pouvoir valoriser leurs effets. C'est le cas de l'association 1001 mots ou du programme d'accompagnement à la lecture parentale du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po, qui optent pour des méthodes par groupe de comparaison⁶³.

63. Popularisées dans le champ des sciences économiques et sociales par Esther Dufo, prix Nobel d'économie en 2019, les méthodes d'évaluation dites randomisées par groupe de comparaison (ou « randomized controlled trial ») visent à évaluer l'impact d'un programme en comparant un groupe « témoin » (groupe de contrôle) à un groupe « test » (groupe bénéficiant du traitement). Les groupes sont tirés au sort de manière aléatoire au sein d'une population importante (cette méthode repose

02. Des politiques publiques limitées

Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des projets visant à outiller les parents

Type d'accompagnement	3 modalités différentes identifiées parmi les interventions analysées :	
	Ateliers pluri-thématiques (place des écrans, besoins du nouveau-né, alimentation, etc.)	Papoto, Y'a Personne de Parfait (Concilia'bulles)
	Ateliers dédiés sur le développement psychosocial (amélioration des interactions parent-enfant, prévention des troubles du comportement, etc.)	Institut de la Parentalité, PSFP (Clefs Parentalité), Incredible Years
	Ateliers dédiés sur le développement cognitif (éveil langagier, moteur, etc.)	1001 Mots, A vos Jeux, Prêts, Parlez, Acc. À la lecture Parentale (LIEPP)
Ampleur des actions menées	≈10 (ex : pas plus d'une dizaine d'acteurs associatifs identifiés accompagnant en général peu de familles ¹)	
Capacité à toucher les plus précaires	faible (modalités d'accompagnement pas forcément adaptées aux plus précaires)	

1. 1001 mots étant l'exception principale, cet acteur accompagnant 4 000 enfants en 2022.

sur le principe de la loi des grands nombres). Cela permet d'obtenir des groupes de traitement et de contrôle statistiquement similaires et donc comparables. Dans le cas des projets de soutien à la parentalité évoqués ici, certains parents ont bénéficié d'un accompagnement dédié sur la pratique de la lecture avec leurs enfants et d'autres non. Les variations observées à l'issue de l'accompagnement (en matière par exemple d'acquisition de compétences pour les parents ou de pratiques de la lecture partagée) seront alors strictement imputables à l'accompagnement proposé et non à d'autres variables. Dit autrement, cette méthode permet de démontrer une causalité entre l'intervention et les résultats obtenus.

La capacité de ces projets à atteindre les plus précaires reste toutefois limitée et varie grandement selon les programmes. En l'occurrence, deux aspects peuvent constituer des freins à l'atteinte des plus précaires :

- Le format : un programme trop lourd et normé pourra atteindre les franges les plus stabilisées des familles en situation de pauvreté mais ne sera pas adapté à la situation des familles les plus précarisées.
- Le contenu : un programme trop descendant qui ne tient pas compte des pratiques et des besoins des parents peut avoir un effet contreproductif et renforcer le stress parental ainsi que le sentiment d'échec. Ce risque est d'autant plus important pour des familles aux conditions de vie fragiles, qui limitent leur exercice de la parentalité.

Zoom sur le dispositif d'accompagnement à la lecture parentale | LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques)

Le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po a mené entre 2016 et 2018 une intervention visant à encourager la pratique de la lecture parentale afin de favoriser les compétences langagières des enfants issus de milieux défavorisés. Celle-ci a concerné 1756 enfants de grande section de maternelle scolarisés en école REP et REP+ dans les 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. L'intervention consistait à accompagner les parents durant 4 à 6 mois à travers : un appel téléphonique visant à présenter le programme et à informer les parents sur les bénéfices de la lecture pour les enfants, la transmission d'une brochure par semaine avec des conseils et suggestions pour une lecture efficace et agréable, l'envoi de plusieurs SMS pour inciter les parents à lire une histoire à leurs enfants et le prêt d'un livre par semaine. Les livres étaient présentés en début de semaine par les professeurs aux enfants afin qu'ils puissent choisir ceux qu'ils souhaitaient amener à la maison. L'évaluation du dispositif a montré des effets positifs de l'intervention sur la fréquence de la pratique de la lecture parentale ainsi que sur les compétences langagières des enfants, avec des effets persistants 6 mois après l'intervention.

b. Des modèles associatifs inspirants : quelques bonnes pratiques pour éclairer la politique publique

Si notre analyse des modèles associatifs permet de mieux cerner les spécificités de chaque acteur, elle permet aussi de mieux comprendre comment les acteurs répondent aux déficiences des politiques publiques qui peinent à atteindre les familles les plus vulnérables. En l'occurrence, elles apportent un éclairage sur les deux enjeux clés ciblés en première partie :

- Comment rendre **accessibles** les dispositifs de soutien à la parentalité aux familles en situation de pauvreté ?
- Comment proposer un **accompagnement adapté** aux conditions de vie des familles en situation de pauvreté ?

Bonnes pratiques repérées auprès des projets associatifs en matière d'accessibilité et d'accompagnement

1 Renforcer l'accessibilité des dispositifs de soutien à la parentalité aux familles en situation de pauvreté

Être présent localement au plus près des familles en situation de pauvreté

En complément de l'offre de soutien à la parentalité, proposer des réponses aux « besoins primaires » (alimentation, logement, santé) des familles en situation de pauvreté

Proposer des activités de loisirs pour les enfants, de répit pour les parents : une autre porte d'entrée efficace

2 Proposer un accompagnement de qualité, adapté aux conditions de vie des familles en situation de pauvreté

Garantir un accompagnement souple et flexible capable de s'adapter aux besoins de chaque famille

Garantir une posture d'accompagnement horizontale, basée sur l'écoute active et le non-jugement

Trois recommandations pour renforcer l'accessibilité des dispositifs de soutien à la parentalité aux familles en situation de pauvreté

I. Être présent au plus près des familles en situation de pauvreté

Bien évidemment, l'ancrage local, au cœur des territoires fragiles, est la garantie première de l'accessibilité pour les premiers concernés. A l'image des Centres Sociaux qui sont reconnus avant tout comme des acteurs de proximité, l'enjeu est d'être perçu comme une ressource qui fait partie du quotidien. Deux autres leviers sont aussi activés par les acteurs associatifs :

- La collaboration avec des prescripteurs reconnus par les familles est clé pour atteindre les familles les plus en difficulté. Ces partenaires peuvent être des structures d'hébergement d'urgence, des associations de lutte contre la pauvreté, d'aide alimentaire, d'accès aux droits pour les personnes en situation d'exil, etc. Ils peuvent être un appui pour orienter et accompagner les familles vers les dispositifs de soutien à la parentalité ou pour permettre la réalisation d'actions « hors-murs ». Par exemple, l'association Chemins d'Enfance organise dans le cadre de son programme Magic Place des activités ludiques parents-enfants et des cafés des parents dans les hôtels sociaux. Les associations soulignent à quel point la qualité du lien entre les partenaires et leurs bénéficiaires est crucial pour mobiliser les familles.
- Le moyen le plus direct et le plus efficace pour atteindre les franges les plus précarisées des familles en situation de pauvreté, qui échappent à la plupart des dispositifs sociaux, est encore d'aller à leur rencontre, dehors, dans les quartiers populaires, les bidonvilles ou les squats, à l'instar des acteurs de la pédagogie sociale.

Zoom sur la pédagogie sociale

En France, le réseau des « acteurs en pédagogie sociale » réunit des structures qui s'inscrivent dans ce mouvement¹ en organisant des ateliers de rue socioéducatifs auprès de familles en situation de grande précarité, vivant dans des zones déconsidérées (bidonvilles, squats, hôtels sociaux, etc.). On peut citer parmi ces acteurs l'association Intermèdes Robinson en Essonne, la Maison Phare à Dijon, l'AFERTES à Arras, l'association Solillers à Lillers, l'Acaval à Nantes, et Terrain d'entente à Saint-Etienne. Les équipes sont particulièrement stables et elles assurent une présence inconditionnelle sur le territoire de vie des familles : ces dernières sont accompagnées pendant plusieurs années et tissent un lien de confiance solide avec les membres de l'association. Ainsi, ce ne sont pas tant les activités proposées qui font venir les familles que le fait de « faire partie des lieux » et de faire communauté en étant présentes toutes les semaines, le même jour, à la même heure depuis plusieurs années sur les territoires de vie des familles.

1 La pédagogie sociale est un courant de pédagogie alternative né au début du 20^{ème} siècle qui s'inscrit dans le sillage des théoriciens Janusz Korczak, Célestin Freinet et Paulo Freire. Plutôt que de chercher à créer le meilleur espace autour de l'enfant, dans un milieu maîtrisé, aménagé et pensé pour offrir les meilleures conditions aux familles, le mouvement de la pédagogie sociale part du « milieu naturel » des enfants et de leur famille et travaille avec elles pour le transformer en un espace plus adapté à leurs besoins.

II. Proposer des réponses aux « besoins primaires »

Identifier les familles en situation de pauvreté qui pourraient bénéficier de dispositifs de soutien à la parentalité ne suffit pas : il est nécessaire également qu'elles aient de bonnes raisons de solliciter ces dispositifs. Or, comme nous l'avons vu, le soutien à la parentalité n'est pas le premier besoin exprimé par ces familles qui peuvent craindre par ailleurs de solliciter de l'aide à ce sujet. Les conditions de vie difficiles des personnes en situation de pauvreté sont le premier frein à l'exercice de

leur parentalité. Enrichir l'offre de soutien à la parentalité avec des services qui répondent aux besoins primaires – des dons de couches, de produits alimentaires pour les enfants, etc. – est donc un levier pertinent pour inciter les familles en situation de pauvreté à passer la porte des dispositifs tout en répondant au mieux à leurs besoins.

Zoom sur la Croix-Rouge

La Croix-Rouge anime 24 Espaces Bébé Parents à destination des familles en situation de pauvreté avec des enfants en bas âge. Celles-ci sont orientées par des prescripteurs et bénéficient, une fois inscrites, d'un don de boîtes de lait et de couches deux fois par mois. Sur place, les familles peuvent profiter des aires de jeux pour leurs enfants et bénéficier du soutien de bénévoles et de professionnels sur des thématiques variées liées à la parentalité.

III. Activités de loisirs pour les enfants, répit pour les parents : une autre porte d'entrée efficace

Au-delà des besoins primaires, les familles en situation de pauvreté expriment d'autres besoins qui les empêchent d'exercer leur parentalité sereinement. En particulier, ces derniers déclarent avoir besoin :

- D'accéder à des activités avant l'entrée à la maternelle pour leurs enfants afin qu'il puisse développer ses capacités et s'épanouir.
- D'accéder à un mode de garde flexible, quelques heures par semaine, afin de pouvoir se reposer et prévenir l'épuisement parental.

La réponse aux besoins précédemment cités peut, là encore, être un levier efficace pour encourager les familles en situation de pauvreté à solliciter ces dispositifs et conduire ensuite à un soutien à la parentalité plus formel.

Zoom sur le réseau Môm'artre

Le réseau Môm'artre anime des ateliers d'éveil artistique gratuits à destination des tout-petits et de leurs parents (éveil corporel, musical, art et nature). Les ateliers sont organisés soit de manière ponctuelle (tous les samedis en crèche) soit au long cours (dans le cadre de « l'école en pente douce » qui vise à préscolariser les enfants qui ne sont pas gardés en crèche). Des sujets liés à la parentalité peuvent être abordés dans le cadre de ces ateliers et l'association propose aux parents qui le souhaitent de participer à des « cafés papote » afin que ces derniers puissent échanger entre eux sur leurs expériences, leurs inquiétudes ou leurs difficultés.

Zoom sur la Parent'Aise des Apprentis d'Auteuil

Les Apprentis d'Auteuil ont ouvert à Marseille « la Parent'Aise », une micro-crèche de répit parental. Les parents épuisés peuvent y amener leurs enfants de manière souple et flexible pour se reposer et se ressourcer. Les parents accèdent à ce dispositif avant tout car ils ont besoin de répit mais ils bénéficient en parallèle d'un suivi conjugal et familial (qui prend la forme d'entretiens hebdomadaires individuels avec une conseillère conjugale et familiale) et ils sont invités à des temps collectifs d'échanges avec d'autres parents ainsi qu'à des activités parent-enfant.

Deux recommandations pour proposer un accompagnement de qualité, adapté aux conditions de vie des familles en situation de pauvreté

I. Garantir une posture d'accompagnement horizontale, basée sur l'écoute active et le non-jugement

Rendre accessibles les dispositifs de soutien à la parentalité aux familles en situation de pauvreté est essentiel mais il faut également que l'accompagnement délivré tienne compte des conditions de vies particulières de ces familles, des contraintes qu'elles subissent et/ou des codes culturels qui leur sont propres, au risque d'être inefficace voire contre-productif. La parentalité est un sujet intime et sensible pour n'importe quel parent, mais a fortiori lorsque ces derniers cumulent des facteurs de vulnérabilité (pauvreté, monoparentalité, immigration, etc.).

Pourquoi l'accompagnement des personnes en situation de grande pauvreté nécessite une posture particulière ?

Plusieurs associations de lutte contre la précarité ont tenté de mettre à jour les expériences communes aux personnes vivant des situations de grande pauvreté. A titre d'exemple, les Apprentis d'Auteuil ont mis en lumière 6 traits distinctifs de la pauvreté¹ :

- Un temps court et cyclique : être en situation de pauvreté implique une temporalité différente qui empêche d'anticiper sa vie sur le long terme.
- Un espace matériel et psychique réduit : l'espace des personnes en situation de pauvreté est lui aussi restreint, qu'il s'agisse du logement,

1. Cette liste n'est pas exhaustive et les différents traits présentés sont interreliés. ATD Quart-Monde a également travaillé sur un référentiel appelé « Les neuf dimensions de la pauvreté » pour rendre compte de l'expérience de la pauvreté. Celui-ci recoupe un grand nombre des traits énoncés ci-dessus (dépossession du pouvoir d'agir, violences sociales, violences institutionnelles, contributions non reconnues, etc.).

des lieux de vie (déplacements contraints) ou de la disponibilité mentale.

- Une forte aversion au changement : les personnes en situation de pauvreté ont tendance à percevoir le changement comme un danger car elles ne disposent d'aucune sécurité en cas de nouvelles difficultés.
- Une logique de non-choix : les personnes en situation de pauvreté sont dépossédées de leur pouvoir d'agir. Toutes les dimensions de leur vie (emploi du temps et horaires de rendez-vous, alimentation, logement, travail) sont contraintes et elles n'ont bien souvent pas leur mot à dire dans les décisions qui les concernent et qui sont prises à leur place.
- Le déséquilibre don-contre don : les personnes en situation de pauvreté sont systématiquement en position de recevoir de l'aide, sans pouvoir en donner en retour car leurs contributions ne sont bien souvent pas reconnues. Ce déséquilibre impacte leur estime d'elles-mêmes et les rend extrêmement dépendantes.
- La transmission de la honte et l'isolement social : les personnes en situation de pauvreté vivent des violences sociales et institutionnelles (humiliations, stigmatisation, jugements négatifs etc.) qui créent un sentiment de honte pour elles et leur famille et qui contribuent à les isoler voire à les exclure de la société.

Afin de s'assurer d'une action adaptée au contexte de vie des plus pauvres, ces éléments doivent être pris en compte par les acteurs associatifs.

La posture des professionnels doit donc tenir compte des conséquences de la pauvreté sur le vécu des personnes concernées, a minima pour ne pas reproduire les mêmes schémas stigmatisants auxquels elles font face régulièrement et générer une violence supplémentaire. Une posture trop descendante qui cherche à transmettre des pratiques recommandées

en matière de développement de l'enfant sans pratiquer l'écoute active et tenir compte des conditions de vie des parents peut générer chez eux un sentiment d'échec et rompre la confiance avec le professionnel. L'horizontalité dans la relation permet de rendre les parents acteurs de leur parentalité et de ne pas créer une dépendance à l'égard des professionnels⁶⁴. Aucun changement ne peut survenir sans cette posture d'horizontalité et de dialogue, première étape vers la co-construction de réponses adaptées. Le professionnel peut accompagner le changement et permettre aux parents d'acquérir de nouvelles compétences, mais cela reste à eux de déterminer, grâce à l'expertise apportée, ce qui est bon ou non pour leur enfant, tant que son intégrité physique et morale n'est pas menacée.

Zoom sur les Maisons des familles

Les Apprentis d'Auteuil et le Secours Catholique ont élaboré un référentiel pour les Maisons des Familles visant à rendre explicites les postures adoptées par les professionnels¹. Principes fondamentaux : le respect des droits de l'homme et l'épanouissement de l'enfant sont les deux principes socles auxquels il n'est pas possible de déroger et qui doivent être considérés comme premiers dans les choix quotidiens qui sont faits.

- **Principe d'action n°1** : sécuriser chaque personne (y compris l'enfant) en créant un cadre de confiance. Par exemple, ne pas forcer un parent à dévoiler des éléments de sa vie privée.
- **Principe d'action n°2** : croire aux capacités des personnes, c'est-à-dire reconnaître la personne comme capable de choix et d'adapta-

1. Le référentiel complet est disponible dans le rapport « Les Maisons des Familles : avec les parents, faire grandir les enfants. Des principes et des pratiques qui fondent le projet. »

64. Concrètement, l'horizontalité signifie reconnaître chaque compétence pour ce qu'elle est et considérer que les compétences de l'expert et celles des parents sont de nature différente mais ont toutes deux une légitimité.

tion. Par exemple, échanger sur une diversité de pratiques éducatives envisageables en considérant chacune selon ses avantages et inconvénients.

- **Principe d'action n°3** : considérer la famille dans son ensemble, c'est-à-dire observer l'enfant, ses besoins, tout en considérant le parent comme le premier éducateur de son enfant et en l'associant à chacune des décisions. Par exemple : si l'enfant joue avec un écran, informer le parent, échanger avec lui et aller ensemble lui demander d'arrêter.
- **Principe d'action n°4** : se relier à d'autres, dans un collectif, afin de se sentir moins isolé, reconnu et valorisé au sein d'un groupe, de créer des ressources et de construire des forces pour résister. Par exemple, si une maman est à l'écart et ne souhaite pas participer à un jeu, discuter avec elle pour créer un contact et l'interroger sur ses peurs afin qu'elle s'intègre progressivement au groupe.
- **Principe d'action n°5** : respecter et valoriser les cultures, les religions, les langues, les traditions, à condition qu'elles ne contreviennent pas aux deux principes fondamentaux que sont le respect des droits de l'homme et l'épanouissement de l'enfant. Par exemple, les repas sont l'occasion de valoriser des traditions culinaires et les fêtes de parler des coutumes propres à chaque personne et de leur donner du sens.
- **Principe d'action n°6** : s'intégrer dans la société telle qu'elle est, c'est-à-dire donner les clés aux personnes pour les rendre « intelligentes des systèmes ». Par exemple, faire intervenir un travailleur social pour qu'il explicite ses missions, afin que les familles comprennent mieux l'accompagnement dont elles peuvent bénéficier ainsi que ses limites.

Le principe d'équité sert de curseur pour arbitrer entre les différents principes d'action lorsque ceux-ci entrent en tension. Exemple : si des mamans parlent une langue étrangère, on peut leur demander d'essayer de parler français pour ne pas exclure les autres mamans (principe n°4)

ou pour expérimenter l'apprentissage de la langue dans un cadre sécurisant, sans jugement, qui leur permettront à terme de parler français à l'extérieur de la Maison des Familles (principe n°6) ou bien on peut décider de ne pas intervenir s'il s'agit d'une nouvelle maman qui peut bénéficier de la traduction d'une autre maman pour s'intégrer (principe n°1).

II. Garantir un accompagnement souple et flexible capable de s'adapter aux besoins de chaque famille

Comme évoqué précédemment, les personnes en situation de pauvreté ont un rapport au temps raccourci par les urgences du quotidien ainsi qu'un espace matériel et psychique réduit. Dans ce contexte, la parentalité peut être un facteur de vulnérabilité supplémentaire qui restreint encore un peu plus leur horizon temporel, psychique et matériel. Plus les programmes d'accompagnement sont normés, moins ils sont en mesure de s'adapter aux contraintes de vie des familles les plus précarisées.

De la même manière, cette flexibilité doit permettre de proposer un accompagnement collectif ou individuel selon les situations et les besoins. La plupart des acteurs soulignent la force du collectif à condition de tenir compte de deux limites :

- Le cadre collectif peut insécuriser un parent en situation d'extrême vulnérabilité (par exemple très isolé ou ayant subi des violences). Celui-ci aura besoin, avant de s'intégrer à un collectif, de renouer un lien de confiance avec une personne privilégiée.
- Le cadre collectif peut provoquer une violence symbolique importante et au contraire contribuer à isoler un peu plus un parent si le groupe auquel il s'intègre est trop différent de lui (par exemple, un parent extrêmement précaire au sein d'un groupe d'échanges entre pairs constitué de parents issus de classes moyennes et favorisées).

Zoom sur les dispositifs complémentaires des Apprentis d'Auteuil à Marseille

Dans le quartier de la Blancarde, à Marseille, les Apprentis d'Auteuil ont ouvert plusieurs dispositifs complémentaires au sein du même immeuble, à destination des parents en situation de pauvreté. Certains d'entre eux reposent sur un accompagnement individuel, d'autres sur du collectif. L'objectif est d'offrir une forme de complémentarité qui puisse s'adapter aux besoins. Par exemple, une maman épuisée qui élève seule son enfant après avoir été victime de violences conjugales peut bénéficier dans un premier temps de l'accès à la micro-crèche et d'un suivi par une conseillère conjugale et familiale, avant d'intégrer la Maison des Familles, pour sortir progressivement de son isolement. L'accompagnement collectif est lui-même très peu normé : à la question « Que fait-on dans les Maisons des Familles ? », les équipes des Apprentis d'Auteuil répondent parfois « On n'y fait rien ». Cela signifie que l'objectif premier du dispositif est d'accueillir les fragilités et les difficultés du parent. Lorsqu'il vient pour la première fois, seul son prénom lui est demandé. Libre à lui ensuite de participer s'il le souhaite à tel ou tel atelier parent-enfant, à tel groupe d'échanges entre pairs ou à telle sortie.



03

Cinq recommandations pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge

Face au constat d'une politique publique fortement limitée et d'une offre associative morcelée, nous formulons dans cette dernière partie des recommandations pour soutenir les parents en situation **de pauvreté**. Quelles sont les caractéristiques principales de ces recommandations ?

Nous avons arrêté notre choix sur des recommandations ciblant avant tout les personnes en situation de pauvreté. Elles se distinguent en cela des rapports à portée universelle tels que celui de la commission des 1000 jours⁶⁵. La logique développée ici est celle, désormais bien recon- nue, de l'**universalisme proportionné** s'adressant à tous mais répon- dant aux besoins des personnes qui cumulent le plus de difficultés.

Ces recommandations se structurent autour de deux objectifs majeurs qui, nous l'avons évoqué dans la partie précédente, sont fondamentaux pour soutenir les plus vulnérables :

- **Renforcer l'accessibilité** aux différents leviers d'une parentalité apaisée
- **Adapter l'accompagnement** à leurs conditions socio-économiques

Ensuite, soutenir les parents pauvres, nous l'avons dit, ce n'est pas uni- quement se concentrer sur l'environnement parental – tant l'environ- nement structurel et socio-économique sont clés pour comprendre les retards de développement dès le plus jeune âge. Les recommandations que nous émettons intègrent cette **vision systémique** en ciblant les différents environnements autour de l'enfant (structurel, socio-écono- mique et parental) et en rappelant la nécessité d'une vision partagée de ces enjeux au sein des pouvoirs publics (nous émettons à cet égard une recommandation en matière de pilotage des politiques publiques).

65. Nous faisons référence au rapport « Les 1000 premiers jours, là où tout commence », septembre 2020.

Enfin, si ces recommandations s'adressent avant tout aux pouvoirs publics, elles représentent autant d'initiatives qui nécessitent une action collective mobilisant fondations privées et acteurs associatifs. Elles serviront notamment de guide à Break Poverty Foundation – et à d'autres mécènes, nous l'espérons – pour développer ses actions de plaidoyer et d'investissement en faveur des parents en situation de pauvreté.

Vision d'ensemble des 5 recommandations pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge

	DIAGNOSTIC	RECOMMANDATIONS
STRUCTUREL & ECO	1 Un exercice de la parentalité « empêché » par des conditions socio-économiques difficiles	▶ Réduire la contrainte financière et le niveau de privation des ménages vulnérables
	2 Un accès limité aux modes de garde formels	▶ Créer un choc de l'offre afin de renforcer l'accès aux modes d'accueil formels pour les plus pauvres
PARENTAL	3 Les PMI , un acteur majeur (4800 points de contact) qui peine à atteindre et accompagner les plus précaires	▶ Renforcer l'accessibilité aux PMI pour les plus vulnérables et adapter leur accompagnement
	4 Une ampleur (très) limitée des actions (associatives) de soutien à la parentalité à destination des plus vulnérables	▶ Renforcer la capacité des acteurs associatifs à accompagner les publics précaires sur leur parentalité
PILOTAGE	5 Une faible mobilisation des pouvoirs publics en matière de prévention des inégalités dès le plus jeune âge	▶ Faire des inégalités dès la petite enfance un enjeu prioritaire des politiques publiques

Recommandation 1 : Réduire la contrainte financière et le niveau de privation des ménages vulnérables

Pourquoi cette recommandation ?

La pression budgétaire⁶⁶ à laquelle font face les ménages pauvres est une des principales raisons des écarts de développement observés dès le plus jeune âge :

- Les privations matérielles que subissent les ménages en situation de pauvreté – alimentation de moins bonne qualité, logements insalubres etc. – ont des impacts immédiats en termes de bien-être, de santé et de développement des enfants. A titre d'exemple, on estime que 120 000 enfants en situation de pauvreté n'ont pas accès à une alimentation et une hygiène correctes⁶⁷ et que près de 100 000 enfants de moins de 3 ans sont mal logés.
- Ces privations « empêchent » les parents d'exercer leur parentalité comme ils le souhaiteraient⁶⁸.

Les recommandations que nous formulons s'inscrivent à deux niveaux pour réduire la contrainte financière :

- Renforcer les ressources des ménages pauvres dès l'arrivée d'un premier enfant ;
- Diminuer les dépenses liées à l'arrivée d'un premier enfant (couches,

66. Comme évoqué en première partie de cet ouvrage, le niveau de contrainte est tel que « une fois réalisées ces dépenses contraintes, il reste en moyenne uniquement 80 € à une personne en situation de pauvreté pour réaliser d'autres dépenses – habillement, loisirs, vacances, équipements ménagers – ou pour épargner ».

67. Analyse Break Poverty Foundation menée dans le cadre du déploiement du programme Urgence Premiers Pas en 2022.

68. Nous évoquons dans la partie 1. II. B. à quel point l'environnement contraint – « je sais, mais je ne peux pas » - est la principale raison des différences de pratiques parentales observées entre enfants de familles précaires et enfants de familles aisées.

petits pots, laits infantiles, etc.) en fournissant aux acteurs associatifs de l'urgence (Restos du Cœur, Croix-Rouge, Banques Alimentaires, etc.) les moyens de répondre aux besoins primaires des bénéficiaires. En effet, jusqu'à présent, les produits d'alimentation et d'hygiène spécifiques aux bébés sont peu disponibles dans ces canaux d'urgence : une opération ambitieuse de fourniture de ces produits mise en place en 2021 par Break Poverty Foundation auprès de 600 associations avait pu souligner que 89% d'entre elles n'avaient jamais ou rarement eu accès aux produits infantiles de première nécessité⁶⁹.

Détail de la recommandation

1.1 Renforcer les ressources des familles les plus défavorisées pour subvenir aux besoins de leurs enfants

- **Rendre accessibles les allocations familiales pour les ménages en situation de pauvreté - dès le premier enfant** : une telle mesure s'élèverait à 1,2 Mds d'euros, soit une augmentation de moins de 10% du coût total lié aux allocations familiales⁷⁰.
- Une solution moins onéreuse pour les finances publiques pourrait être la mise en place d'un « chèque bébé » (sous forme de chèques papier ou de cartes rechargeables) dont l'utilisation serait ciblée sur les produits alimentaires et d'hygiène pour bébés. Ce dispositif permettrait aux familles les plus vulnérables d'acheter leurs produits bébé dans le commerce. Son coût estimé est de 150M€ par an⁷¹.

69. Nous faisons référence à l'opération Urgence Premiers Pas détaillée dans le zoom qui suit.

70. L'hypothèse de calcul retenu est de verser 71€/mois pour le premier enfant pour toute famille sous le seuil de pauvreté. 1,3 million de ménages environ pourraient en être bénéficiaires.

71. Sur la base d'un montant de 42€/mois à destination de 300 000 personnes.

1.2 Développer l'accès aux produits pour bébé au sein des canaux associatifs d'urgence

- A l'image du programme Urgence Premiers Pas (voir Zoom), pérenniser un accès aux produits bébés au sein des canaux associatifs d'urgence. On estime à 12M€ environ le coût nécessaire pour couvrir les besoins des 100 000 enfants les plus vulnérables pendant un an. Un coût pouvant être réduit modulo l'implication des entreprises du secteur (via du don en nature ou de la vente à prix coûtant des produits).

Zoom sur le programme Urgence Premiers Pas : une alliance public-privé au bénéfice de 50 000 enfants en situation de pauvreté

Déployée à l'initiative du Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles en 2021, conçue et coordonnée par Break Poverty Foundation, l'opération Urgence Premiers Pas visait à répondre aux besoins accrus en matière de produits infantiles liés à la crise sanitaire du COVID. Grâce au soutien de 25 entreprises parmi les plus grandes du secteur de l'alimentation et de l'hygiène infantiles, cette opération a permis de délivrer l'équivalent de 6 millions d'euros de produits (couches, lingettes, pots pour bébé, etc.) pour 53 000 enfants via 600 associations partenaires du réseau logistique de l'Agence du Don en Nature.

Le principal intérêt de cette approche collective est son efficacité économique : l'achat en grandes quantités permet de générer des économies d'échelle tout comme l'implication des entreprises (en don ou en vente à prix coûtant). L'opération a ainsi permis d'obtenir un effet levier de 1 pour 3. Dit autrement, pour 1€ d'argent public investi dans l'opération, 3€ de marchandises ont pu être délivrés aux familles en situation de pauvreté.

Soulignons que dans le prolongement de ce dispositif, le Ministère des Solidarités et des Familles a lancé en octobre 2023 le « Pacte pour les Premiers Pas » avec 7 associations (Restos du Cœur, le Secours

Populaire, la Croix-Rouge, les Banques Alimentaires et les épiceries solidaires du réseau l'ANDES, ainsi que Break Poverty Foundation, Dons Solidaires et l'Agence du Don en Nature) pour renouveler son aide aux tout-petits les plus défavorisés. Cette opération vise désormais à fournir des produits alimentaires et d'hygiène à plus de 100 000 bébés à travers les canaux de près d'un millier d'acteurs associatifs.

Recommandation 2 : Créer un choc de l'offre afin de renforcer l'accès aux modes d'accueil formels pour les plus pauvres

Pourquoi cette recommandation ?

- L'accès aux modes d'accueil formels (crèche, assistante maternelle, etc.) est, nous l'avons vu, un levier important de réduction des inégalités. Rappelons que l'accès à la crèche permettrait de réduire les écarts de développement langagier d'environ 30% entre les enfants situés en bas et en haut de l'échelle sociale⁷².
- Malheureusement, la France est l'un des pays de l'OCDE où les inégalités d'accès sont les plus fortes : 30% d'accès pour les enfants de milieux précaires contre près de 80% pour les enfants issus de milieux aisés. La principale raison tient à la faiblesse de l'offre, particulièrement au sein des territoires les plus marginalisés. A titre d'exemple, 40% des QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville) ne disposent pas de crèches et les places disponibles ne couvrent que 22% des besoins⁷³.

72. Grobon Sébastien, Panico Lidia, Solaz Anne, « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », Ined, 2018

73. Institut Montaigne, « L'avenir se joue dans les quartiers pauvres », 2018

Détail de la recommandation

2.1. Développer et adapter l'offre de places d'accueil afin d'atteindre les personnes en situation de précarité

- Dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance⁷⁴ qui prévoit notamment l'ouverture de 100 000 places d'accueil d'ici 2027 (et 200 000 places d'ici 2030), veiller à cibler les zones précarisées, notamment les QPV non-dotés. A cet égard, l'Institut Montaigne estimait à 15 000 le nombre de places en crèche à créer d'ici 2027⁷⁵ au sein des QPV pour doubler les capacités d'accueil dans ces quartiers.
- Dans la lignée du « bonus mixité sociale » mis en place en 2019, développer une forte incitation (financière) pour renforcer l'accueil des enfants en situation de pauvreté au sein des modes de garde collectifs et individuels (voir Zoom).
- Pour faciliter un accueil perlé (quelques demi-journées par semaine et non un accueil complet 5 jours sur 7) qui correspond mieux aux besoins des familles précaires, revoir les modalités de financement des établissements d'accueil collectif pour s'assurer que la flexibilité de l'accueil ne pénalise pas leur modèle économique.

Zoom sur le « bonus mixité sociale » pour inciter les structures à accueillir des personnes en situation de pauvreté : une logique prometteuse à faire évoluer

Mis en place en 2019 dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le bonus mixité a été créé pour favoriser l'accueil des enfants issus de familles défavorisées et donc permettre la mixité sociale dans les lieux d'accueil du jeune enfant.

74. Le Service Public de la Petite Enfance propose un ensemble d'actions visant à garantir un accueil du jeune enfant de qualité à toutes les familles. Parmi les actions phares proposées, 5,5Mds seraient dédiés à l'ouverture des 200 000 places supplémentaires d'ici 2030.

75. Pour un coût total d'environ 90M€.

Concrètement, trois niveaux de bonus sont versés en fonction de la participation familiale moyenne par crèche : 300 €, 800 € ou 2100 € par place et par an.

Il a ainsi pu bénéficier à près de 73 000 crèches dès sa mise en place en 2019. Si aucun bilan n'a été dressé pour le moment, le HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age)¹ souligne qu'aucune montée en charge du dispositif n'a été observée depuis sa mise en place, laissant penser que sa portée incitative n'a pas eu l'effet escompté.

Trois pistes sont ainsi proposées pour renforcer l'accès aux plus précoces :

- Revoir le montant à la hausse afin de rendre le bonus plus incitatif ;
- Faire évoluer l'indicateur utilisé à ce jour – la participation familiale moyenne – qui a tendance à favoriser les crèches qui n'accueillent que des personnes en situation de pauvreté et à défavoriser celles qui ont une forte mixité. Un indicateur plus pertinent tel que la part des familles dont la participation familiale est inférieure à un certain montant ou la part de familles en situation de pauvreté pourrait être envisagé ;
- Il conviendrait également que les commissions d'attribution de places soient mieux informées de l'objectif de ce bonus et de son mode de calcul, et que l'accueil d'enfants en situation de pauvreté fasse partie des critères prioritaires retenus pour l'attribution des places.

1. HCFEA, « Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique – synthèse et propositions », 2023

2.2. Redynamiser les métiers de la petite enfance pour faire face à la crise des vocations

Alors qu'il manque déjà près de 10 000 professionnels au sein des crèches et que près de 50% des assistantes maternelles partiront à la

retraite d'ici 10 ans⁷⁶, l'ambition de renforcer massivement l'offre d'accueil, notamment pour les plus précaires, doit aller de pair avec :

- Une stratégie active de revalorisation de ces métiers incluant une revalorisation salariale – en cours depuis 2024 pour une partie des professionnels –, la mise en place d'un Observatoire de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels de la petite enfance ainsi qu'une campagne nationale d'information et de valorisation des métiers de la petite enfance.
- Une politique ambitieuse de formation permettant d'assurer la qualité (et la quantité) de l'accueil proposé. A cet égard, il apparaît vital de déployer en concertation avec les régions, un plan d'urgence à trois ans de renforcement de la formation d'EJE (éducateurs de jeunes enfants) et d'auxiliaires de puériculture pour pallier les actuels postes manquants et anticiper les besoins liés aux créations de places nouvelles.

Recommandation 3 : Renforcer l'accessibilité aux PMI pour les plus vulnérables et adapter leur accompagnement

Pourquoi cette recommandation ?

- Les PMI, avec leurs 4800 « points d'accueil » gratuits et leurs équipes pluridisciplinaires, sont un acteur incontournable sur lequel capitaliser pour accompagner les ménages vulnérables.
- Les recommandations que nous formulons répondent aux trois principales difficultés soulignées par les acteurs afin d'accompagner les plus vulnérables :

76. EY, 1er baromètre économique de la petite enfance, 2019.

- Un cœur de métier préventif sous tension : au-delà d'une baisse manifeste de l'activité sur les 15 dernières années, les activités préventives des PMI sont désormais embolisées par d'autres activités : 20 à 30% des activités menées sont liées à des missions consacrées aux modes de garde (agrément des assistantes maternelles, contrôle et suivi des professionnelles agréées, etc.) et 10% sont liées à des demandes de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'Informations Préoccupantes. Des visites qui « *relevant de l'urgence sociale tendent à se substituer aux visites de prévention « prévenante » et fragilisent le lien de confiance entre la PMI et les familles* »⁷⁷.
- La capacité à détecter/repérer les vulnérabilités pour « aller-vers » les plus en difficulté : si l'ancrage territorial des PMI permet d'atteindre des familles en situation de pauvreté, la capacité des PMI à proposer leurs services de manière proactive reste fortement disparate selon les départements⁷⁸. A peine 40% d'entre elles disposent du numéro de téléphone des parturientes pour les joindre⁷⁹. Les critères de priorisation pour intervenir auprès des familles sont, là encore, très variables selon les départements : un sondage réalisé en 2018 en dénombrait une cinquantaine différents sur près de 50 départements⁸⁰. Une telle hétérogénéité des pratiques ne permet pas une prise en charge cohérente et qualitative sur l'ensemble du territoire.
- La difficulté pour certains professionnels à intervenir auprès de familles vulnérables : l'accompagnement de familles qui cumulent de nombreuses difficultés est un véritable défi pour des équipes

77. Rapport de Michèle Peyron réalisée en 2019 : « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! »

78. Thomas Saïas et al., « Les interventions à domicile en Protection maternelle et infantile. Résultats d'une étude nationale », Santé Publique 2018/4 (Vol. 30), p. 477-487

79. Données extraites du travail de Thomas Saïas réalisé en 2018. Ces chiffres devraient évoluer car depuis début 2024, le numéro de téléphone doit être rempli dans le formulaire CERFA de déclaration de grossesse.

80. Thomas Saïas et al., « Les interventions à domicile en Protection maternelle et infantile. Résultats d'une étude nationale », Santé Publique 2018/4 (Vol. 30), p. 477-487

de PMI qui, pour l'essentiel d'entre elles, ne disposent pas de l'outillage de travailleurs sociaux formés pour accompagner des personnes en situation de grande pauvreté. Or, nous l'avons vu dans le cadre de cette étude, l'enjeu de la posture est clé pour instaurer une relation de confiance avec les premiers concernés.

Détail de la recommandation

3.1. Refondre le cadre stratégique des PMI autour de la prévention et du développement de l'enfant

- Clarifier les objectifs stratégiques des PMI autour de la notion de prévention en les déclinant au niveau départemental dans le cadre de la contractualisation entre Etat et Département⁸¹. Dans ce cadre, un changement de dénomination des PMI pourrait s'avérer opportun (en y supprimant le terme de « Protection » notamment).
- Afin de restaurer le lien de confiance avec certaines familles, supprimer les missions d'instruction d'informations préoccupantes (à réaliser par les équipes de l'ASE à doter en conséquence d'équipes dédiées)⁸².
- Supprimer les missions « annexes » qui embolissent le cœur de mission préventif des PMI (notamment les agréments d'EAJE, d'assistantes maternelles ou d'assistants familiaux qui pourraient être réalisés par les CAF ou les Relais Petite Enfance).
- Décliner un système de gestion et de suivi de l'activité qui rende compte des activités réalisées en matière de prévention (ex : nombre de personnes orientées vers tel ou tel acteur associatif).

81. Pour ce faire, la députée Michèle Peyron propose notamment la création d'une commission nationale des PMI - PF (planning familial) co-animée par la DGS (Direction Générale de la Santé) et l'ADF (l'Assemblée des Départements de France) visant à construire les objectifs du réseau des PMI et animer le réseau.

82. Les experts soulignent notamment la nécessité de veiller à ce que les personnels de PMI et de l'ASE ne partagent pas les mêmes locaux, au risque de brouiller l'image pour les bénéficiaires.

3.2. Renforcer l'accessibilité aux PMI en systématisant l'évaluation des besoins des familles le plus tôt possible

- Systématiser dès la déclaration de grossesse, en lien avec les CAF, une évaluation des besoins s'appuyant sur un outil d'évaluation harmonisé à l'image du programme Petits Pas Grands Pas développé dans plusieurs départements (voir Zoom). Cette évaluation pourrait être réalisée dans le cadre de l'entretien prénatal précoce en cours de généralisation suite à la mise en place de la stratégie des 1000 jours⁸³.

Zoom sur le programme Petits Pas Grands Pas : renforcer l'accessibilité via un contact systématique des femmes enceintes

Développé par l'ANISS (Agence des Nouvelles Interventions Sociales et de Santé) en lien avec l'UQAM (Université du Québec à Montréal), le programme est testé sur plusieurs départements dont le Loiret, l'Ardèche et la Moselle. Il vise notamment à améliorer l'accessibilité des parents aux services de PMI selon une approche d'universalisme proportionné, s'adressant à tous mais s'adaptant aux besoins repérés. Concrètement, les PMI envoient un SMS aux femmes enceintes d'après le numéro inscrit sur la déclaration de grossesse et, vers le quatrième mois de grossesse, proposent un appel téléphonique afin de leur exposer les aides de la PMI. L'appel téléphonique est outillé via un questionnaire harmonisé visant à identifier les besoins des femmes enceintes et certains facteurs de risque (sociaux, médicaux, psychologiques, financiers). Au regard des besoins et des risques identifiés, cet entretien permet à la PMI d'orienter la femme enceinte vers une offre de services adaptés : recevoir de

83. Stratégie mise en place dans la foulée des travaux menés par une commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik. A visée universelle, cette stratégie décline un ensemble de nouvelles mesures – sac des 1000 premiers jours, généralisation de l'entretien prénatal précoce, congé paternité passé à 25 jours, etc. – et vise une meilleure coordination entre acteurs (ARS, DREETS, CAF, Département).

l'information, recourir à une visite à domicile ou à une consultation à la PMI, proposer une rencontre avec un spécialiste.

Si les impacts n'ont pas encore pu être totalement évalués, les premiers résultats, en Ardèche notamment, révèlent une capacité à identifier des personnes dans le besoin qui passaient sous les radars de la PMI jusqu'alors : 43% des orientations réalisées concernaient des femmes qui, précédemment à l'outillage fourni, n'avaient pas de facteur de risque identifié.

- Sur la base de ces évaluations, développer des interventions (dont les visites à domicile lorsque cela s'avère possible) dont l'intensité variera en fonction de l'ampleur des besoins repérés, à l'image du programme SIPPE développé au Québec.

Zoom sur le programme SIPPE (Service Intégré en Périnatalité et pour la Petite Enfance) au Québec : l'intervention graduée en fonction des vulnérabilités identifiées

Créé en 2004 par le Gouvernement du Québec, il s'agit d'un programme d'accompagnement des familles à domicile via des visites régulières d'infirmières depuis la déclaration de grossesse jusqu'à l'entrée à l'école des enfants (5 ans). Dès la déclaration de grossesse, les familles présentant des critères de vulnérabilité (difficultés financières, absence de diplôme, monoparentalité) sont systématiquement appelées par leur Centre de Santé Local pour réaliser un premier diagnostic. Sur la base de l'appel, un programme de visite à domicile peut être mis en place via une infirmière (ou un travailleur social, un nutritionniste ou un psychoéducateur) qui se rend au domicile de la famille concernée. L'intensité de l'intervention varie en fonction des besoins / risques identifiés lors du

premier échange. Chaque année, ce sont ainsi près de 8000 familles qui sont accompagnées pour un coût de 54 M€.

Si le programme n'a pas encore été évalué rigoureusement, il s'appuie sur une solide littérature soulignant l'intérêt des visites à domicile précoces pour prévenir les risques de développement. En l'occurrence, le programme Healthy Families America – dont s'inspire le programme SIPPE – qui intervient dans 38 états américains et a accompagné près de 70 000 familles à domicile, soulignait notamment les effets suivants :

- Un bien-être familial renforcé : baisse de 30% des situations de violence dans le couple parental
- L'amélioration des relations parent-enfant : baisse d'un tiers des pratiques de maltraitance infantile
- Amélioration du développement de l'enfant : une amélioration du développement cognitif et une baisse du recours aux services d'éducation spécialisée.

3.3. Renforcer la capacité des PMI à accompagner les parents vulnérables sur leur parentalité

- Développer les compétences « internes » des PMI pour accompagner les familles vulnérables :
 - Renforcer la formation et l'outillage des professionnels de la PMI, notamment ceux qui interviennent à domicile, sur la qualité de la relation parent-enfant (via notamment des formations, de la supervision des intervenants à domicile en lien avec le secteur de pédopsychiatrie et la construction d'un référentiel proposant un large choix d'activités à mener avec les familles).
 - Renforcer la formation et l'outillage des professionnels sur la « posture » notamment sur la « relation d'aide » et le dialogue

interculturel afin de s'assurer d'un accompagnement non-stigmatisant (à l'image des approches développées au sein des Maisons des familles décrites dans la partie précédente).

- Développer les compétences « externes » : développer une approche « réseau » permettant aux PMI d'orienter les bénéficiaires vers les associations et acteurs sociaux pertinents (CCAS, Centre Social, etc.) pour répondre aux demandes / besoins des plus précaires sur des champs qui dépassent leur cadre de compétences (accès au logement, accès au droit, etc.) à l'image des « tables de quartier » déployées au Québec (voir Zoom). Une telle approche pourra s'appuyer sur le développement en cours des Maisons des 1000 jours.

Zoom sur les « tables de quartier » québécoises : une logique de coordination locale au service des familles

Mises en place dans plus d'une centaine de territoires au Québec, les tables de quartier sont des instances de concertation organisées localement. Elles réunissent les pouvoirs publics et associations régulièrement pour s'assurer d'une bonne interconnaissance des acteurs et d'une coordination efficace. Par exemple, concernant la petite enfance, associations, maternelles, crèches, pédiatres, etc. peuvent se réunir une à deux fois par trimestre pour échanger sur les problématiques spécifiques des personnes du quartier. Au-delà des temps de coordination, cette instance d'échanges permet aussi de faire émerger des projets communs selon les besoins des acteurs.

A titre d'exemple, à Montréal, au sein du quartier de Verdun, un outil d'acquisition du langage a été mis en place par les différents acteurs concernés, tant le sujet était une préoccupation sur le territoire. Il a ensuite pu être déployé par les différents acteurs locaux : centres de santé, associations locales, etc.

Recommandation 4 : Renforcer la capacité des acteurs associatifs à accompagner les publics précaires sur leur parentalité

Pourquoi cette recommandation ?

- Quelle que soit l'évolution des PMI, les acteurs institutionnels peineront toujours à atteindre les plus désaffiliés, rétifs à intégrer les dispositifs institutionnels publics. Seul le tissu associatif est susceptible de créer la confiance nécessaire pour accompagner ceux qui sont considérés comme « invisibles » par les pouvoirs publics.
- Pour renforcer la capacité des acteurs associatifs à accompagner les publics précaires sur leur parentalité, deux difficultés sont ciblées dans ces recommandations :
 - La faiblesse globale du soutien financier apporté aux associations œuvrant dans le champ du soutien à la parentalité (moins de 70M€ lorsque l'on étudie les moyens de la CNAF sur le sujet pour rappel). Une faiblesse globale qui, combinée au morcellement des aides, – en moyenne, le financement CAF pour un LAEP est de 9 437€ et 2 680€ pour une action REAAP – contribue à l'émiettement d'un tissu associatif déjà fragile.
 - Une difficulté certaine à accompagner les publics précaires sur leur parentalité pour les acteurs dont les modèles semblent répondre le mieux aux besoins exprimés par les premiers concernés⁸⁴ :
 - Les associations historiques du champ du soutien à la parentalité (FNEPE, ACEPP, Pâtes au Beurre, etc.) – qui ont pour

84. Nous faisons ici particulièrement référence aux associations du Modèle 1 (les projets visant à renforcer le pouvoir d'agir des parents) dont l'approche globale semble correspondre aux besoins exprimés par les plus pauvres dans l'étude qualitative menée dans le cadre de ce travail, à savoir un accompagnement sur les différentes problématiques rencontrées par les ménages : logement, droits sociaux, emploi, etc.

la plupart une approche universelle du sujet – peinent aujourd’hui à les atteindre.

- Les associations de solidarité (Croix-Rouge, Restos du Cœur, etc.) connaissent bien ces publics mais développent relativement peu d’actions en matière de soutien à la parentalité, faute de moyens.

Détail des actions proposées

4.1. Renforcer significativement les moyens accordés aux associations œuvrant dans le champ du soutien à la parentalité

- Multiplier par 5 les montants dédiés au soutien à la parentalité pour viser un taux de couverture d’au moins 20% (il est de 4% pour les actions REAAP et les LAEP)⁸⁵.
- Privilégier des financements moins morcelés (i.e une hausse de la subvention moyenne) et plus pérennes pour consolider une offre d’ampleur et, ainsi, améliorer la lisibilité pour les premiers concernés.

4.2. Flécher les soutiens vers les projets qui répondent aux besoins exprimés par les plus pauvres notamment

- En encourageant les associations de solidarité (centres sociaux, logements accompagnés, épiceries sociales et solidaires, restaurants de distribution alimentaire, autres réseaux d’aides alimentaire, accueils de jour, etc.) à développer des actions en matière de soutien à la parentalité.
- En encourageant les réseaux historiques du soutien à la parentalité (ACEPP, FNEPE, UDAF, etc.) à développer leurs approches d’aller-vers

85. A cet égard, les engagements pris dans la COG (Convention d’Objectif Global) 2023-2027 semblent relativement limités puisque est prévu par exemple uniquement une augmentation du nombre de LAEP de l’ordre de 15% (soit 240 supplémentaires par rapport aux 1 800 LAEP existants).

pour faire bénéficier de leur expertise les publics précaires – que ces associations atteignent relativement peu aujourd’hui.

Développer le soutien à la parentalité pour les plus précaires : l’exemple de la Cabane Bleue qui intervient auprès des acteurs de la solidarité, un LAEP « hors les murs »

La Cabane Bleue est un lieu d’accueil enfant-parent (LAEP) mobile pour les enfants de 0 à 3 ans. Afin de parvenir à atteindre des familles en situation de précarité, les responsables de l’association ont fait le choix de tisser des partenariats avec des acteurs du 17^{ème} arrondissement parisien qui accompagnent ces familles : un CHRS (Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale), le Centre Social Pouchet et la permanence sociale d’accueil Gauthey notamment. Cette approche « hors les murs » permet à la Cabane Bleue d’atteindre des familles en forte situation d’exclusion. Elle permet aussi aux prescripteurs d’enrichir leur accompagnement sur la parentalité.

Recommandation 5 : Faire des inégalités dès la petite enfance un enjeu prioritaire des politiques publiques

Pourquoi cette recommandation ?

- Cette recommandation est un facteur clé de succès pour la mise en place réussie des quatre premières recommandations formulées. La petite enfance doit devenir un enjeu prioritaire des politiques publiques afin que des actions se déploient de manière cohérente pour prévenir les inégalités dès le plus jeune âge.
- Il est temps de reconnaître que l’investissement en matière de petite enfance répond à des enjeux fondamentaux pour l’avenir de notre

pays. Social, en réduisant les inégalités de destin dès le plus jeune âge. Economique, en œuvrant pour l'emploi des femmes⁸⁶. Sociétal, en favorisant l'égalité homme-femme.

- Nous ciblons dans ces recommandations deux freins majeurs qui contribuent à cette moindre priorisation du sujet par les pouvoirs publics :
 - Le manque de cohérence sur les priorités clés pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge. Qu'ils s'agissent de la stratégie des 1000 jours, du Service Public de la Petite Enfance ou encore du Pacte des Solidarités⁸⁷, la cohérence d'ensemble des priorités pour les plus précaires et des moyens affectés pour répondre à ces priorités peine à se dessiner. La conséquence de ce manque de clarté stratégique quant à la nécessité de faire de la petite enfance un levier clé de prévention des inégalités, est souvent une forte disparité dans les déclinaisons territoriales des actions – notamment départementales.
 - Le manque d'outillage pour piloter le sujet : les outils de mesure existants pour rendre compte des retards de développement dès le plus jeune âge sont relativement limités. A titre d'exemple, la cohorte Elfe – mobilisée à de nombreuses reprises dans le cadre de cette étude – reste pour le moment confinée aux chercheurs et experts du sujet sans pénétrer la sphère publique. Autre exemple, un bilan de santé est proposé en école maternelle et réalisé par les PMI mais il se focalise peu sur les facultés d'apprentissage (l'essentiel des items de suivi concernant des problèmes visuels, auditifs, bucco-dentaire, staturo-pondéral, etc.) et les données ne sont pas consolidées au niveau national.

86. Rappelons que 160 000 femmes ne peuvent pas reprendre leur emploi car elles ont la garde d'un enfant.

87. Dévoilé en septembre 2023, le Pacte des Solidarités, qui présente un axe d'actions sur la petite enfance, déploie à vrai dire relativement peu de nouvelles actions sur le sujet, l'essentiel étant dédié au déploiement du Service Public de la Petite Enfance.

Détail des actions proposées

5.1. Définir des priorités en matière de prévention des inégalités dès le plus jeune âge et les décliner en plan d'action national et local

- Lancer un plan quinquennal réunissant les principaux acteurs des politiques sociales (dont les départements) permettant de définir les priorités clés en matière de prévention des inégalités dès le plus jeune âge.
- Décliner ces priorités au niveau départemental dans le cadre d'une contractualisation ambitieuse permettant le suivi d'un socle d'objectifs communs pour les départements (et d'objectifs spécifiques à définir dans le cadre de concertations locales).

5.2. Mettre en place un outil de mesure permettant de documenter les retards de développement dès le plus jeune âge et de piloter le sujet au niveau national

- Sur le modèle de l'enquête EQDEM (Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle), réaliser régulièrement une enquête permettant d'objectiver les retards de développement à l'entrée en maternelle des enfants en France (voir Zoom).
- Cette enquête, qui pourrait s'appuyer sur les bilans de santé en maternelle d'ores et déjà réalisés par les PMI, pourrait constituer un outil de pilotage permettant d'observer les évolutions en fonction des mesures mises en place par les pouvoirs publics.

Zoom sur l'enquête EQDEM au Québec : un outil au service d'une prise de conscience nationale

Utilisée en Ontario et en Australie, cette enquête a été mise en place en 2012 au Québec afin de mesurer les retards potentiels des enfants à l'entrée en maternelle (5 ans au Québec). En l'occurrence, elle se centre sur 5 aires de développement :

- Santé physique et bien-être (motricité, fatigue, etc.)
- Compétences sociales (confiance en soi, respect des pairs, etc.)
- Maturité affective (hyperactivité, inattention, anxiété, etc.)
- Développement cognitif et langagier (habileté en littératie, intérêt en mathématiques, etc.)
- Habilités de communication et connaissances générales (articuler, comprendre, communiquer, etc.)

Ainsi, en 2022 au Québec, environ 28% des enfants de moins de 5 ans avaient au moins un retard sur une des cinq aires de développement. Ce chiffre passe à 33% pour les enfants de milieux précaires.

L'outil est désormais utilisé au Québec par les pouvoirs publics comme un outil de pilotage permettant d'observer, Etat par Etat, l'évolution des retards de développement en fonction des politiques publiques mises en place. Au-delà de sa portée pratique, les acteurs rencontrés sur place¹ – à commencer par le Ministère de la Famille – ont souligné à quel point cette enquête a permis de sensibiliser les pouvoirs publics sur le sujet, la gravité des chiffres permettant de faire prendre conscience de la nécessité de structurer une politique publique d'ampleur.

1. Rappelons que dans le cadre de ce travail, une semaine de voyage d'étude a été réalisée au Québec en décembre 2024 permettant de rencontrer une quinzaine d'experts sur le sujet du soutien à la parentalité.

Annexe : analyse des principaux projets associatifs interrogés

1. Détail des projets de soutien à la parentalité visant à renforcer le pouvoir d’agir des parents

Les réseaux historiques de soutien à la parentalité

Description	Dispositifs	Ampleur	Cible
L'UNAF			
Créée en 1945, l'UNAF est une institution visant à représenter les intérêts des familles, ainsi qu'à accueillir, informer et accompagner les familles en situation de vulnérabilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Question des parents - Box parentalité (fascicules et jeux thématiques) - Maison des familles itinérante - Médiation familiale 	<ul style="list-style-type: none"> - 99 UDAF - 288 ateliers « question de parents » et 2941 participants en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> - Parents : universalisme - Enfants : pas de limite d'âge
L'ACEPP			
Créée en 1980 et issue du mouvement des crèches parentales, l'ACEPP promeut la co-parentalité à travers l'accueil des jeunes enfants et l'accompagnement des parents.	<ul style="list-style-type: none"> - Crèches associatives ou coopératives - Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) - Relais petite enfance - Espaces parentalité itinérants 	<ul style="list-style-type: none"> - 800 adhérents, 1000 services - Répartis sur l'ensemble du territoire ou presque 	<ul style="list-style-type: none"> - Parents : universalisme - Enfants : petite enfance

Les réseaux historiques de soutien à la parentalité

Description	Dispositifs	Ampleur	Cible
La FNEPE			
Créée en 1970, la FNEPE, fédère les Ecole des parents et des éducateurs. Elle vise à accueillir, informer, et accompagner les familles dans une logique de pair-école entre parents et professionnels de l'éducation.	<ul style="list-style-type: none"> - Cafés des parents, groupes d'échange - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Consultations, guidance parentale - Médiation familiale, espaces-rencontre - Numéro vert 	<ul style="list-style-type: none"> - 41 associations locales / départementales - Allant de la petite association de bénévoles à l'association de + 3M de budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Parents : universalisme - Enfants : pas de limite d'âge
Les Pâtes au beurre			
Créés en 1999, les Pâtes au beurre sont des lieux d'accueil collectifs gratuits, anonymes et sans rendez-vous, visant à prévenir la santé psychique des familles.	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences d'accueil des parents, avec ou sans enfants, animées par deux professionnels de santé** autour d'une table et d'une collation pour échanger autour de leurs préoccupations parentales - Numéro vert 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 antennes (dont 2 en Belgique) - 80 professionnels de la santé psychique 	<ul style="list-style-type: none"> - Parents : universalisme - Enfants : pas de limite d'âge

Les associations de solidarité

Description et dispositifs	Ampleur	Cible
La Croix-Rouge		
- Espaces bébés-parents : espaces d'accueil combinant espaces de jeux pour les enfants, aide matérielle et accompagnement pour les parents.	24 Espaces bébés-parents en France et en Outre-mer	Familles en situation de précarité avec enfant < 3 ans
- Relais parentaux : dispositif de répit parental permettant de confier son enfant, quelques heures ou quelques jours, le temps de résoudre des difficultés passagères.	5 Relais Parentaux La-Croix-Rouge (10 en France au total)	Familles en situation de vulnérabilité sans limite d'âge
Les Apprentis d'Auteuil		
Les Apprentis d'Auteuil accompagne les familles de jeunes enfants à travers plusieurs types de dispositifs :		
- Dispositif Parent'Aise : micro-crèche de répit parental et accompagnement autour de la vie affective et relationnelle.	Parent'aise (Marseille) : 10 places	
- Relais familial / résidence sociale : dispositif d'hébergement provisoire destiné à des familles précaires accompagné de soutien à la parentalité.	2 Relais (Saint-Herblain, Bordeaux) et 2 résidences familles mono-parentales (Marseille, Chartres)	Familles en situation de précarité / vulnérabilité
- Centre Maternel : accompagnement de jeunes filles enceintes âgées de 14 à 21 ans (accès aux droits, préparation à l'accouchement, soutien à la parentalité, insertion professionnelle).	1 centre maternel à Coulommiers	
Habitat & Humanisme		
Association de lutte contre le mal-logement qui propose aux familles hébergées, dans certains territoires : - Un accompagnement individuel au rôle parental réalisé dans le cadre de l'accompagnement social. - Des actions collectives et lieux dédiés à la petite enfance et au soutien à la parentalité (Espace de vie sociale, LAEP).	Actions petite enfance proposées par les antennes Loire-Atlantique, Midi-Pyrénées, Eure, Haute-Marne	Familles en situation de précarité avec des actions spécifiques petite enfance sur certains territoires

PEP – Projet Samely

Dans le cadre de leur dispositif SAMELY , l'antenne de Paris du réseau des PEP accompagne les jeunes mères lycéennes sur le plan social (accès aux droits) et sur la parentalité (psychologue pour travailler le lien mère-enfant).	270 mères accompagnées en 2022 en Île-de-France	Jeunes mères lycéennes (public précaire) jusqu'aux 2 ans de l'enfant
--	---	--

La Fédération des centres sociaux

La Fédération des centres sociaux réunit 1500 espaces de vie sociale. Ils animent plusieurs dispositifs de soutien à la parentalité de type : Cafés des parents, cafés poussettes, LAEP, EAJE, Activités de loisirs (artistique, cuisine), Répit parental, Ateliers avec des partenaires externes (ex : Papoto).	253 253 jeunes enfants (0-6 ans) touchés en 2023 89% des centres sociaux proposent des actions parentalité en direction des jeunes enfants	Ouvert à tout type de familles mais en particulier les familles en situation de précarité, avec certaines actions spécifiques petite enfance
--	---	--

ATD Quart-Monde

ATD Quart-Monde lutte contre l'extrême pauvreté avec comme principe fondateur la participation des premiers concernés. Ils animent deux types de dispositifs de soutien à la parentalité : - Les bibliothèques de rue : moments de lecture partagée hebdomadaire, dans la rue, pour permettre aux enfants défavorisés d'accéder au livre et à la lecture et créer des moments de rencontre entre les familles. - Le centre de promotion familiale (Noisy-le-Grand) : dispositif d'hébergement pour des familles sans logement stable et marqué par les ruptures, avec un accompagnement au lien parent-enfant à travers un LAEP (ateliers d'éveil, développement psychomoteur...).	70 bibliothèques de rue en France 50 familles (75 adultes et 183 enfants)	Familles en situation de grande précarité sans limite d'âge
--	--	---

Intermèdes Robinson

Intermèdes Robinson est une association qui promeut des actions socioéducatives en s'inscrivant dans les courants de la pédagogie sociale et du travail social communautaire. Ils animent des dispositifs de soutien à la parentalité notamment dans le cadre : - des ateliers de rue : installation d'espaces de jeux, de convivialité, ateliers psychomoteurs, éveil sensoriel, cuisine/repas... - de l'espace de vie sociale : accompagnement administratif, distribution alimentaire, ateliers socioéducatifs éveil culturel et artistique.	- Présent dans tout le nord de l'Essonne - Environ 1000 bénéficiaires / an tous sites confondus, tous âges confondus	Familles en situation de grande précarité sans limite d'âge
---	---	---

2. Détail des projets de soutien à la parentalité visant à renforcer le lien parent-enfant

Les lieux ressource		
Description et dispositifs	Ampleur	Cible
Les Maisons des familles – Apprentis d’Auteuil		
Les Maisons de Famille sont des lieux de partage et de lutte contre l’isolement parental qui proposent un accueil inconditionnel, avec ou sans enfants (ateliers, groupes d’échanges entre pairs...) à tout type de publics, mais avec une attention particulière portée aux familles en situation de vulnérabilité, confrontées à l’isolement, à des ruptures familiales ou à la précarité.	21 Maisons des familles co-portées par les Apprentis d’Auteuil avec d’autres associations.	Familles en situation de vulnérabilité sans limite d’âge
Les Maisons des 1000 premiers jours		
Les Maisons des 1000 premiers jours reposent en général sur deux piliers : - un lieu ressource qui centralise une diversité d’offres et d’information autour de la petite enfance en un seul lieu. - un groupe de pair-aidance constitué de 10 parents ayant des enfants du même âge, qui se retrouvent tous les 15 jours pendant un an, pour échanger sur leurs préoccupations avec l’aide d’un facilitateur.	13 Maisons des 1000 premiers jours à début 2024 (23 en projet)	Approche universelle à destination des parents ayant des enfants < 3 ans
La Maison Rigolo comme la vie Noémie		
La Maison Rigolo comme la vie Noémie est un lieu ressource pour les familles qui vise à créer du lien autour de la parentalité à travers deux types d’activités : - Le café famille : pour partager avec d’autres familles un moment convivial et échanger sur son expérience de parent afin de se sentir moins isolé. - L’atelier parent-enfant : pour prendre le temps de partager une activité ludique avec son enfant en présence d’un professionnel disponible pour échanger.	- 1 Maison à Roubaix - Une file active d’une vingtaine de familles	Approche universelle et sans limite d’âge

Les activités partagées

Description et dispositifs	Ampleur	Cible
La Cabane Bleue		
<p>La Cabane Bleue est un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) mobile pour les enfants de 0 à 3 ans qui intervient dans différentes structures à Paris (Centre Social, Centre d'hébergements, etc.) en poursuivant 2 missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En direction des enfants : jouer, créer du lien, socialiser, développer le langage. - En direction des parents : répondre à leurs questionnements, préoccupations, orienter vers les bonnes pratiques. 	5 lieux partenaires dans le 17ème (Paris)	Familles en situation de précarité selon les partenariats avec des enfants < 3 ans
Magic Place - Chemins d'Enfance		
Mis en place par l'association Chemins d'Enfance, Magic Place est un programme d'interventions ludo-éducatives auprès de plusieurs CHRS en Île-de-France et à Bordeaux incluant des ateliers parents-enfants (hebdomadaire) autour du jeu et du livre et des cafés des parents (3 à 4 fois par an).	Antennes dans le 77, 91, 95 et Bordeaux; (+1000 enfants atteints)	Familles en situation de très grande précarité et enfants de moins de 6 ans
Toile d'Eveil		
Toile d'Eveil est une association qui vise à promouvoir l'éveil artistique et culturel du jeune enfant et de sa famille via des ateliers artistiques enfants-parents en co-construction avec les partenaires (crèches, relais petite enfance, PMI, maternelles, hôpitaux, cafés des parents, centres sociaux...).	Une antenne à Angers (649 enfants et 141 parents accompagnés en 2022)	Familles en situation de précarité avec enfants de moins de 6 ans

Les activités partagées

Description et dispositifs	Ampleur	Cible
Môm'artre		
L'association Môm'artre qui vise à favoriser l'éducation artistique et culturelle pour tous déploie deux type d'actions à destination des moins de 3 ans depuis 2021:		
- L'école en pente douce : ateliers de pré-scolarisation artistiques pour des enfants qui n'ont jamais été gardés en crèche incluant des ateliers parents-enfants.	101 enfants en 2023	Familles en situation de précarité (résidant en quartier prioritaire de la ville) avec enfants < 3 ans
- Les ateliers d'éveil artistique parents-enfants sur les thématiques suivantes : l'éveil corporel, l'éveil à l'art et à la nature, l'éveil musical.	360 parents environ	Tous types de familles avec enfants < 3 ans
Sens et Savoirs		
Sens et savoirs est une association qui œuvre pour la promotion de la santé à travers des ateliers ludiques et participatifs. Elle anime en particulier le programme « Aux petits soins pour nos bambins » , des ateliers découverte parents-enfants, sur l'équilibre alimentaire, l'activité physique, les rythmes de vie et la motricité.	2 antennes en Auvergne Rhône-Alpes	Familles en situation de précarité (résidant en quartier prioritaire de la ville) avec enfants < 6 ans
Pas à Pas, l'Enfant (PPE)		
Pas à Pas, l'Enfant déploie deux programmes « Promenons-nous dans nos histoires » et « A toi de jouer ! » visant à : - Former les professionnels de la petite enfance à l'animation d'ateliers parents-enfants autour du livre et du jeu. - Animer des ateliers parents-enfants pour sensibiliser les parents à l'importance des histoires et du jeu.	En Ile-de-France exclusivement (5 000 enfants et parents & 250 professionnels depuis la création de l'association)	Familles résidant en QPV avec des enfants < 6 ans

3. Détail des projets de soutien à la parentalité visant l'outillage des parents

Description et dispositifs	Ampleur	Cible
Papoto		
<p>Papoto est une association qui propose des ateliers de guidance parentale en lien avec le développement de l'enfant. Le programme inclut 7 séances de 2h tous les 15 jours et porte sur les besoins fondamentaux, les pratiques éducatives, le développement cognitif.</p>	<p>- 3 territoires en 2022 (La Courneuve, Sevrans, Melun-Val-de-Seine) et 3 nouveaux en 2023 (Melun, Grigny, Dammari-Les-Lys)</p>	<p>Familles présentant un facteur de vulnérabilité (précarité économique, statut migratoire, isolement social, faible niveau d'éducation avec enfant < 3 ans)</p>
Y'A Personne de Parfait – Concilia'bulles		
<p>Y'A Personne de Parfait est un programme importé du Canada de promotion de la santé. Il vise à promouvoir et valoriser leurs compétences parentales, à en acquérir de nouvelles, à renforcer leur confiance en eux et à lutter contre l'isolement à travers une approche horizontale et l'échanges entre pairs.</p>	<p>34 familles en 2022</p>	<p>Familles présentant un facteur de vulnérabilité avec enfant < 6 ans</p>
Incredible Years		
<p>Incredible Years est un programme d'entraînement d'habileté parentale développé par Carolyn Webster Stratton aux Etats-Unis visant à transformer et améliorer les pratiques parentales sur les principes de l'éducation positive et bienveillante dans le but de soutenir le développement des compétences psychosociales de l'enfant et réduire les problèmes de comportement.</p> <p>Programme : 18 sessions hebdomadaires d'1h30 toutes les semaines, sur les pratiques éducatives positives.</p>	<p>50aine de parents bénéficiaires (recherche-action à l'arrêt)</p>	<p>Familles vulnérables mais élargi à d'autres publics face à la difficulté à mobiliser les plus précaires, avec enfants < 6 ans ou adolescent</p>

Description et dispositifs	Ampleur	Cible
----------------------------	---------	-------

L'Institut de la Parentalité

<p>L'Institut de la Parentalité intervient dans le champ de la prévention précoce en santé pour éviter le développement de difficultés psychologiques et développementales que peuvent rencontrer certains enfants et leurs familles. L'IPP propose notamment un programme d'accompagnement aux habiletés parentales.</p> <p>Programme : 3 séances collectives et 1 séance en individuel sur des thématiques centrées autour de la théorie de l'attachement.</p>	<p>40aine de participants en 2022</p>	<p>Tout profil de parents (universalisme) avec des enfants en bas âge</p>
--	---------------------------------------	---

PSFP – Clefs Parentalité

<p>PFSP est un programme qui vise à renforcer les compétences parentales afin d'améliorer les interactions parents-enfants et de soutenir le développement des compétences socio-émotionnelles des enfants (bien-être de l'enfant et des parents, prévention des troubles du comportement, des conduites addictives...).</p> <p>Programme : 12 sessions hebdomadaires de 1h30 sur des thématiques de type vivre en bonne harmonie, poser son autorité avec calme, communication efficace etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune donnée publique sur l'ampleur actuelle - 10 familles par édition en moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Familles résidant en QPV avec des enfants âgés de 3 à 6 ans ou de 6 à 11 ans - Enfants : 3-6 ans, 6-11 ans
---	---	---

1001 mots

<p>1001 mots est un programme qui accompagne les parents sur la lecture partagée pour augmenter le langage oral à 3 ans des enfants vivant dans des familles précaires.</p> <p>Programme : accompagnement entre 6 et 12 mois ; 1er appel de présentation et de construction d'un objectif pédagogique ; puis modules d'environ 5 semaines (tronc commun pour les 2 premiers puis choix parmi une vingtaine de modules, autour de l'éveil langagier) Sourcing via les CAF et les PMI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4000 enfants dans 4 départements en 2022 - Objectif de 8000 enfants dans 8 départements en 2023 	<p>Familles faisant partie des 30% les moins favorisées avec des enfants < 3 ans</p>
--	--	---

Description et dispositifs	Ampleur	Cible
A Vos Jeux, Prêts, Parlez !		
<p>A Vos Jeux, Prêts, Parlez ! est une action de prévention entre orthophonistes et PMI visant à prévenir les inégalités de développement de la communication et du langage chez les enfants âgés de 0 à 3 ans 11 mois.</p> <p>Programme : 4 ateliers parents-enfants d'1h30 sur 2 mois.</p>	<p>170 parents et 350 enfants touchés en 2023</p>	<p>Parents en situation de vulnérabilité avec enfants < 3 ans</p>

Dispositif d'accompagnement à la lecture parentale – LIEPP

<p>Intervention adossée à un protocole de recherche du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po et visant à encourager la lecture partagée à la maison pour favoriser le développement langagier et la réussite scolaire des enfants des milieux défavorisés.</p> <p>Programme : accompagnement pendant 4 à 6 mois avec 1 appel de présentation du programme, la transmission de 8 brochures informatives, l'envoi de 6 SMS et le prêt de 2 livres par semaine sourcing via les écoles maternelles.</p>	<p>- Echantillon de 1756 enfants (groupe test et groupe contrôle) au début de l'expérimentation</p> <p>- 46 Ecoles REP et REP+ du 12ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissement de Paris</p>	<p>Parents d'élèves de grande section scolarisés en REP et REP+</p>
--	--	---

A propos de Break Poverty Foundation

Break Poverty Foundation est une organisation française qui a pour ambition de prévenir la pauvreté des enfants et des jeunes. Sa mission consiste à lutter contre le déterminisme social qui menace l'avenir d'une jeunesse défavorisée.

Break Poverty Foundation conçoit et met en place des projets à fort potentiel en France dans les domaines d'intervention suivants : la petite enfance, le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle des jeunes.

Créée par Denis Metzger, Président de Chequers Capital, fonds d'investissement européen, Break Poverty Foundation souhaite mettre l'innovation, la rigueur, la mesure de l'impact et le pouvoir de démultiplication au cœur de sa mission.

Pour en savoir plus : www.breakpoverty.com

Remerciements :

Nous tenons à remercier les partenaires qui ont rendu cette étude possible : Okola, le Fonds de dotation bioMérieux pour l'éducation, la Fondation Lama, la Fondation Pierre Bellon, la Fondation Rothschild, la Fondation TotalEnergies d'avoir souhaité mener ce travail aux côtés de Break Poverty Foundation.

Merci à Déliana Réno pour son appui sur l'analyse des politiques publiques. Merci à Valérie Daher et Denis Metzger pour la coordination de ces travaux et à Alexandra Boulin pour ses nombreux retours précieux. Merci aussi aux nombreuses relectrices : Anne-Claire Petit, Margot Lemoine, Cécile Fara, Juliette Ovelacq, Olivia Song, Marie Stemler, Sabrina Djaouti et Sophie De Casson.

Merci également aux nombreux acteurs rencontrés pour enrichir cet ouvrage, notamment :

- Les experts : Lidia Panico, Bénédicte Jacquy-Vasquez, Quentin Daviot, Laudine Carbuccia, Pierre Moisset, Elodie Alberola, Maxime Tô, Linda Cambon, Grégoire Borst, Carlo Barone, Sandrine Dauphin, Anne Solaz, Mathieu Ichou, Gérard Neyrand, Claude Martin, Sylviane Giampino, Maud Gorza, Linda Lasbeur, Julie Bodard, Olivier Noblecourt.
- Les associations : La Croix-Rouge, Papoto, La Cabane Bleue, Conci- lia'bulles, Toile d'éveil, les responsables du programme Incredible Years, 1001 mots, Ensemble pour l'Education, les Apprentis d'Auteuil, Familiya, Chemin d'enfance, Pas à Pas, l'Enfant, Môm'artre, Parenti- bulle, PEP 75, Habitat & Humanisme, l'ACEPP, la FNEPE, l'UNAF, l'Ins- titut de la Parentalité, la Fédération des Centres Sociaux, Intermèdes Robinson, Mamama, la Fédération Française des Espaces de Ren- contre Enfants Parents, la FNAAFP.

- Les interlocuteurs et organisations rencontrés au Québec : Dominique Cousineau et J.F Chicoine du CHU Sainte Justine, l'association Coopere, Julie Poissant et Thomas Saïas de l'Université de Québec à Montréal, l'association JAME, Centraide Montréal, Le Collectif Petite Enfance, la Fondation Lucie et André Chagnon, la Fondation Olo, Carl Lacharité, le Ministère de la Famille et Ministère de la Santé et des affaires sociales, le Réseau des Centres de Ressources Périnatales et le Centre de Pédiatrie Sociale de Québec.

Enfin, un remerciement à Corinne Veron-Durand pour la conception graphique du rapport et à Print-Team pour l'impression.

Pour en savoir plus :

Si vous souhaitez participer à la réflexion sur le sujet des inégalités dès le plus jeune âge, vous pouvez contacter **Christophe Sanchez à csanchez@breakpoverty.com**.

Cette étude a été publiée en juin 2024.

Les inégalités dès le plus jeune âge : comprendre et agir

Par **Christophe Sanchez** avec la collaboration de **Juliette Catala**

Le poids de la pauvreté se mesure dès le plus jeune âge. Dès 2 ans, les enfants de milieux défavorisés ont plus de risques d'être en mauvaise santé et de rencontrer des problèmes d'apprentissage que les enfants issus de milieux aisés. Ces écarts constituent le premier rouage de la terrible mécanique du déterminisme social dans notre pays où 6 générations sont nécessaires pour sortir de la pauvreté. Les prévenir est un enjeu majeur pour réparer notre ascenseur social.

Quel est l'ampleur de ces écarts ? Sont-ils irrémédiables ? Comment se construisent-ils ? Que propose-t-on pour les réduire ? Que pourrait-on faire de mieux ? Cette étude propose d'apporter des réponses en se centrant particulièrement sur **l'environnement parental** car il constitue le premier levier de réduction des inégalités.

En dépassionnant un débat qui se résume bien trop souvent à pointer la responsabilité des parents, en étudiant scrupuleusement les éléments qui empêchent l'exercice d'une parentalité apaisée, nous parvenons à dégager cinq recommandations clé pour changer la donne. Autant d'éléments qui, nous espérons, permettront d'éclairer les pouvoirs publics et les mécènes privés sur le rôle vital qu'ils peuvent jouer pour aider les jeunes parents pauvres à construire l'avenir de leurs enfants.

Christophe Sanchez est directeur de l'innovation au sein de Break Poverty Foundation. Après avoir réalisé un doctorat portant sur la pauvreté, il s'est spécialisé sur la manière dont l'initiative privée peut permettre de prévenir la pauvreté des jeunes.

Juliette Catala a réalisé des études sur les politiques publiques territoriales, elle a travaillé en conseil en innovation sociale et s'est spécialisée sur les questions de pauvreté.

Cette étude n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse d'Okola, du Fonds de dotation bioMérieux pour l'éducation, de la Fondation Lama, de la Fondation Pierre Bellon, de la Fondation Rothschild et de la Fondation TotalEnergies.

Break Poverty Foundation, créée par Denis Metzger, conçoit et met en place des solutions innovantes en faveur des jeunes pour éradiquer la pauvreté en France. A travers ses études, Break Poverty Foundation promeut des actions concrètes pour prévenir efficacement la pauvreté, notamment chez les jeunes.